

Finances locales : dérive globale ?

La France doit s'engager sur une trajectoire ambitieuse de redressement budgétaire. La seule stabilisation de la dette impose d'effectuer 140 Md€ d'économies d'ici 2029, selon les estimations de l'Institut Montaigne¹.

Dans ce contexte, il sera difficile de ne pas mettre à contribution les communes et intercommunalités, qui représentent près de 12 % des dépenses publiques totales (191,2 Md€ par an)². Cette mise à contribution, amorcée dans le budget 2026³, est susceptible de s'intensifier après les élections sénatoriales de septembre prochain et à mesure que la contrainte budgétaire

taire nationale se durcira⁴. Elle pourrait notamment prendre la forme d'un gel voire d'une réduction des transferts de l'État aux collectivités, qui représentent 150 Md€ par an⁵. Ce levier avait déjà été activé entre 2013 et 2017 lors du précédent épisode de maîtrise des finances locales - alors jugé significatif⁶. Au regard de l'ampleur des ajustements nécessaires, l'effort susceptible d'être demandé aux communes pourrait toutefois prendre une toute autre dimension.

La perspective d'un recul marqué des transferts de l'État imposera mécaniquement aux communes une maîtrise plus exigeante des

¹ Trajectoire nécessaire pour se conformer à nos engagements européens. Voir : Institut Montaigne. N. Laine. (2025). Budget base zéro : décider sous la contrainte.

² Budgets annexes et charges financières (11,6 Md€) compris. Les dépenses de l'ensemble des administrations locales (y compris régions, départements et organismes divers d'administration locale) sont de 329,7 Md€ en 2024 (19,8 % des dépenses publiques).

³ À ce stade, seules les intercommunalités sont directement mises à contribution via le "Dilico". Pour les communes, l'effort est plus indirect : moindre compensation des exonérations d'impôts fonciers industriels, absence d'indexation de la DGF sur l'inflation, réduction du Fonds vert et hausse des charges liée à l'augmentation du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

⁴ Et d'autant plus que les communes bénéficient encore d'une situation financière moyenne plus favorable que les autres échelons

⁵ Il s'agit en outre de l'un des seuls instruments juridiquement opérants pour infléchir la dynamique de la dépense locale, l'État ne pouvant s'immiscer directement dans la gestion des collectivités en raison du principe constitutionnel de libre administration posé par l'article 72 de la Constitution. Cette mise à contribution peut par exemple prendre la forme, comme c'est le cas cette année, d'un gel de la dotation globale de fonctionnement.

⁶ Pour un total de 11 Md€, ce qui a permis de diviser par deux le rythme de hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités. Cet effort avait toutefois également entraîné une chute de l'investissement local. Voir : Cour des comptes. (2018). Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

dépenses. Or leur capacité à absorber cette contrainte budgétaire nouvelle dépendra de la solidité de leur gestion financière. C'est précisément l'objet de l'analyse conduite par l'Institut Montaigne sur les douze plus grandes villes françaises, : apprécier leur situation actuelle et l'évolution de leurs équilibres sur les deux dernières mandatures, afin d'identifier celles qui pourront intégrer ce choc sans ajustements brutaux et celles qui, au contraire, risquent d'être contraintes à augmenter les impôts locaux ou à réduire fortement l'investissement.

Des grandes villes inégalement préparées au choc budgétaire qui s'annonce

Face aux économies qui devront être effectuées sur la prochaine mandature, l'analyse conduite

par l'Institut Montaigne montre que **les marges de manœuvre des exécutifs municipaux seront très différentes en raison de la qualité inégale de la gestion financière sur le dernier mandat. Si certains exécutifs ont su concilier maîtrise des dépenses de fonctionnement et maintien d'un effort d'investissement, d'autres n'ont préservé un équilibre qu'au prix d'un sous-investissement ou d'un recours croissant à l'endettement**, faute de maîtrise des dépenses courantes. Cette maîtrise constitue en effet l'exercice le plus exigeant politiquement et techniquement pour un exécutif municipal : elle suppose des réorganisations profondes, la capacité à dépasser les inerties administratives et à lever les résistances aux mutualisations - notamment au niveau de l'intercommunalité. **L'analyse permet d'objectiver les exécutifs ayant fait preuve de ce savoir-faire, qui sera encore plus décisif lors de la prochaine mandature pour absorber la baisse attendue des transferts de l'État.**

Méthodologie du bilan financier des 12 plus grandes villes françaises

L'analyse menée par l'Institut Montaigne, qui s'est appuyé sur un panel de spécialistes des finances locales, repose sur l'examen d'indicateurs de santé financière croisés de manière à offrir une lecture robuste de la gestion financière de chaque ville. Chaque indicateur apporte un éclairage spécifique et vient compléter les autres, afin d'éviter les diagnostics partiels ou trompeurs fondés sur un seul critère. Ils servent de base à une note synthétique, calculée sur les années 2024, 2019 et 2014 pour évaluer l'évolution de la santé financière de la ville.

Le socle de l'analyse s'appuie sur deux indicateurs centraux de soutenabilité : la durée de désendettement et le niveau d'épargne de gestion. Ces deux dimensions sont indissociables : un niveau d'épargne élevé ne garantit pas, à lui seul, une trajectoire soutenable si l'endettement est excessif, pas plus qu'un endettement modéré n'est satisfaisant s'il repose sur une érosion continue du niveau d'épargne.

Cette première lecture est complétée par deux indicateurs qui éclairent les arbitrages budgétaires de moyen et long terme. Le niveau des dépenses d'équipement permet de vérifier qu'une situation financière apparemment favorable ne repose pas sur un sous-investissement reporté sur l'avenir⁷. Il est complété par un indicateur d'allocation de la dépense vers les investissements "verts", qui mesure l'orientation d'une partie des investissements vers les enjeux de transition écologique.

Enfin, les indicateurs de rigidité de la dépense, de pression fiscale et de dépendance aux dotations complètent l'analyse. Ils mettent en lumière le poids des dépenses difficilement ajustables, le degré d'autonomie financière et l'effort déjà demandé aux contribuables d'une commune. Leur combinaison permet ainsi de dépasser la seule question de l'équilibre budgétaire pour intégrer celle de la soutenabilité politique de la gestion financière municipale à long-terme, ou en cas de tension accrue sur les finances publiques. Le détail des indicateurs retenus, leur pondération et les calculs effectués pour chaque ville sont présentés en annexe.

Les fiches financières ont été transmises aux équipes sortantes de l'ensemble des villes étudiées afin de leur permettre de formuler des observations dans le cadre d'une phase contradictoire. À l'exception de Toulon, toutes les

collectivités ont répondu à cette sollicitation. Leurs remarques et demandes de précisions ont été examinées de manière collégiale, vérifiées et, le cas échéant, intégrées à l'analyse.

Au global, la situation financière moyenne des douze plus grandes villes françaises se détériore par rapport à 2019, passant de 6,2 à 5,6 sur 10. Dix des douze plus grandes villes voient leur note reculer. Cette fragilisation est d'autant plus préoccupante que les communes constituent, jusqu'à présent, la strate de collectivités la plus préservée sur le plan financier, avec une situation globalement plus solide que celle des départements et, dans une moindre mesure, des régions.

Derrière cette dégradation moyenne se dessinent des situations très contrastées selon les villes. Les situations les plus préoccupantes concernent Paris (3,4 sur 10), Strasbourg (4,2) et Marseille (4,7). La situation de Paris interpelle particulièrement par son niveau très dégradé, même si celui-ci s'inscrit dans une tendance de long terme : la capitale affichait déjà une mauvaise santé financière avant le début de la mandature actuelle, et sa trajectoire traduit davantage une lente dégradation depuis dix ans qu'une rupture récente.

La Ville de Paris, une situation particulièrement préoccupante

La situation de la Ville de Paris se distingue nettement de celle des autres grandes villes, tant par l'ampleur de son budget – 12 Md€ soit plus de 4 500 € par habitant, ce qui est supérieur à celui de toute autre collectivité territoriale⁸ – et par la dégradation continue de ses équilibres finan-

ciers depuis dix ans. L'encours de dette atteint 4 939 € par habitant, en hausse de 54 % depuis 2019 et de 170 % depuis 2014. En 2024, cette dynamique se traduit par un délai de désendettement de 38 ans⁹, soit quatre fois plus élevé que celui de la seconde ville la plus endettée (Strasbourg) et près de trente fois supérieur à celui de Toulon (1,4 an)¹⁰.

Cette trajectoire est d'autant plus préoccupante qu'elle s'accompagne d'une forte dérive des dépenses de fonctionnement (7,4 Md€), qui progressent encore de 6,6 % en

⁷ L'indicateur de dépenses d'équipement permet aussi d'appréhender le niveau d'investissement de la municipalité en excluant le service de la dette, qui vient parfois occuper une majeure partie des dépenses d'investissement.

⁸ La taille du budget parisien s'explique notamment par le statut de collectivité à statut unique de la Ville de Paris, qui exerce les compétences de la commune et du département, ainsi que certaines compétences intercommunales.

⁹ Contactée, la Ville de Paris indique que sa trajectoire financière s'améliorerait en 2025 et 2026 avec une diminution de la durée de désendettement. L'Institut Montaigne rappelle que ces valeurs se fondent sur des données prévisionnelles, lesquelles pourraient ne pas être vérifiées en exécution. Par ailleurs, le calcul des durées de désendettement annoncées (16 ans en 2025 et 12 ans en 2026) ne repose pas sur la même méthode que celle adoptée par la DGFIP et la Chambre régionale des comptes.

¹⁰ Le statut institutionnel particulier de la Ville de Paris n'explique pas sa durée de désendettement : celle-ci n'est en moyenne que de 4,7 ans pour les communes et 6,7 ans pour les départements. Au demeurant, une durée de 12 ans correspond au seuil d'alerte retenu par les juridictions financières.

2024 - soit un rythme nettement supérieur à celui observé pour les autres communes (+4,2 %) et les départements (+3,9 %). Le niveau élevé d'investissement (1,8 Md€ en 2024, +2,7 %) est désormais financé quasi exclusivement par l'emprunt. La Ville de Paris se trouve ainsi exposée à un risque accru face à d'éventuels chocs exogènes comme

une remontée des taux d'intérêt¹¹. Cette combinaison d'un endettement très élevé, d'une épargne insuffisante et d'une forte rigidité des dépenses place Paris dans une situation financière singulièrement fragile à l'orée de la prochaine mandature¹².

À l'inverse, plusieurs villes présentent une santé financière nettement plus solide. Toulon se distingue avec la meilleure note (7,1 sur 10), suivie de Montpellier (7,0) et Lyon (6,8). Ces bons résultats traduisent avant tout une continuité de bonne gestion : Toulon et Lyon figuraient déjà parmi les mieux classées en 2019, sans inflexion majeure sur le dernier mandat.

L'analyse de l'évolution de la santé financière sur le dernier mandat est particulièrement éclairante, car elle permet de distinguer la qualité de la gestion actuelle de la situation

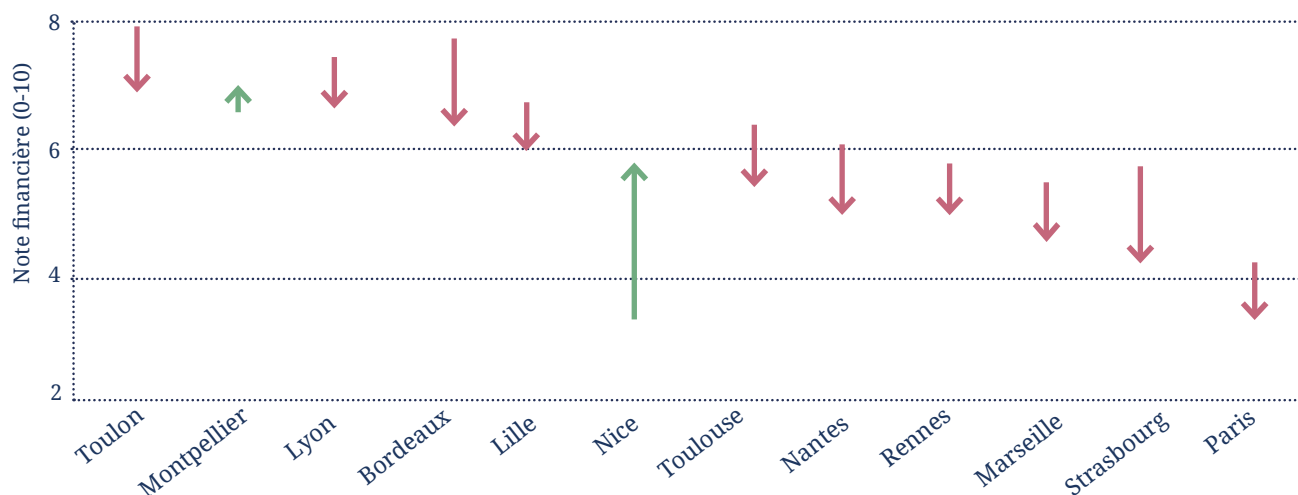
héritée. Elle met en évidence des décrochages très marqués. **Strasbourg, Marseille et Nantes affichent les chutes les plus spectaculaires¹³.** À l'inverse, une amélioration se détache : **Nice, très mal classée en 2014 comme en 2019, enregistre une forte progression** (de 3,3 à 5,7 sur 10). Après toute une décennie en bas du classement, la ville repasse très légèrement au-dessus de la moyenne des grandes villes. Montpellier affiche également une amélioration, plus modeste mais qui peut être soulignée dans un contexte où la totalité des autres villes voient leur situation financière se dégrader.

¹¹ Les dotations de l'État ne représentent toutefois que 3 % des recettes de la ville, ce qui réduit le risque en cas de gel ou de baisse de ces transferts.

¹² Cette situation explique la note particulièrement faible attribuée à Paris dans notre indicateur. Cette appréciation peut diverger de celle des agences de notation, car ces dernières évaluent prioritairement le risque de défaut pour les créanciers. À cet égard, la richesse de l'économie parisienne, l'ampleur de son assiette fiscale et la possibilité théorique d'augmenter les prélèvements constituent des garanties solides. L'approche de l'Institut est différente : elle n'apprécie pas le seul risque d'insolvabilité, mais la soutenabilité interne de la trajectoire budgétaire, c'est-à-dire la capacité pour le prochain exécutif à financer durablement l'investissement sans dépendre d'un recours accru à l'emprunt ou d'éventuelles hausses d'impôts. La divergence d'analyse tient donc moins à un désaccord sur les chiffres qu'à une différence de grille de lecture et d'objectif.

¹³ Bordeaux également, mais en partant d'un niveau bien plus élevé.

Évolution de la santé financière des 12 plus grandes villes sur la dernière mandature (2019 - 2024)

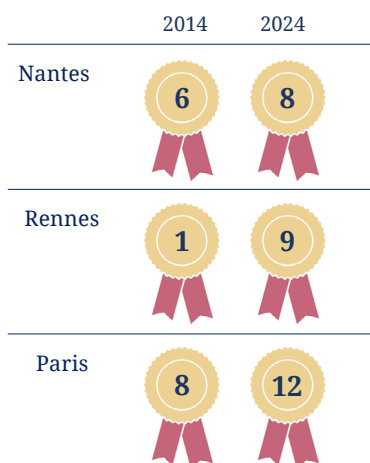


Source : Institut Montaigne

En élargissant la focale aux deux derniers mandats, on constate que certaines dégradations s'inscrivent dans une tendance de long-terme.

Les reculs de Nantes, Paris et surtout Rennes dans le classement ont ainsi débuté dès 2014.

Évolution du classement des villes affichant les reculs les plus forts sur les deux dernières mandatures (2014 - 2024)



Source : Institut Montaigne

L'analyse fait également ressortir plusieurs enseignements transversaux.

■ **La bonne gestion financière ne dépend pas mécaniquement de la couleur politique.** Certes, les villes dirigées par des exécutifs étiquetés à gauche affichent en moyenne une note plus faible et, surtout, une dégradation marquée sur le dernier mandat (- 0,9 point en moyenne, à 5,3 sur 10). Pour autant, cette lecture agrégée doit être nuancée. Entre 2019 et 2024, l'amélioration de la notation des villes dirigées par un exécutif de droite (+ 0,3 point en moyenne, à 6,2 sur 10) est largement tirée par Nice - qui partait d'un niveau très bas et qui ne fait que rattraper la moyenne -, tandis que les contre-performances des villes dirigées par un parti de gauche s'expliquent principalement par Strasbourg, Bordeaux, Nantes et Marseille. À l'inverse, certaines villes dirigées par un exécutif de gauche peuvent afficher une situation financière encore solide (Montpellier, Lyon, Bordeaux, Lille), tandis qu'un exécutif de

droite peut avoir longtemps eu une situation très dégradée (Nice). Au total, **la qualité de la gestion apparaît davantage liée aux choix de l'exécutif local qu'à l'étiquette partisane.**

■ Un deuxième enseignement concerne l'investissement en faveur de la transition écologique : ce thème fort de la campagne de 2020 marquée par la "vague verte", ne semble pas constituer un marqueur partisan clair¹⁴. Les deux villes les mieux classées sur ce critère sont de sensibilités opposées (Nice et Lyon). À l'inverse, Nantes, Strasbourg, Marseille et Paris - toutes dirigées par des exécutifs de gauche - déclarent consacrer une part plus faible de leurs investissements aux dépenses "vertes". **L'ambition en la matière relèverait donc avant tout de choix propres à chaque exécutif municipal, davantage que d'une appartenance partisane.** Par ailleurs, certaines villes comme Lyon, Montpellier ou Nice, parviennent à concilier un effort soutenu en matière de transition écologique et une trajectoire financière globalement soutenable. Il serait donc inexact d'attribuer une dégradation de la situation financière à la seule intensité des investissements "verts" : il semble que **c'est d'abord la qualité de la gestion financière qui conditionne la capacité des villes à investir durablement dans la transition écologique.**

Des économies inévitables, mais absentes des programmes des candidats

Malgré la perspective d'un resserrement budgétaire majeur et la situation financière déjà dégradée de plusieurs grandes villes, les programmes des candidats aux élections municipales de 2026 intègrent peu, voire aucune mesure d'économies (à l'exception de Paris).

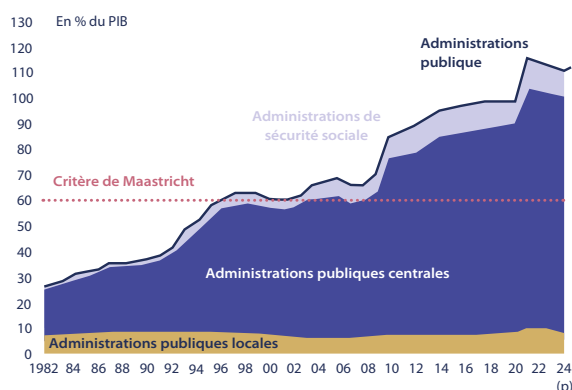
Cette absence, qui contraste avec l'ampleur des ajustements à venir, peut s'interpréter de deux manières. Elle peut traduire, à l'échelon local, une tendance également observée au niveau national : la difficulté à assumer politiquement le levier des économies, au profit d'un recours plus spontané aux recettes. **Elle peut aussi refléter l'idée que les communes constituent un îlot préservé des contraintes pesant sur les finances publiques nationales, l'effort de redressement devant incomber à l'État seul.** Cette position s'appuie sur deux arguments récurrents - le faible niveau d'endettement des collectivités et l'existence d'une "règle d'or" budgétaire -, pourtant peu légitimes à justifier une exonération des communes de tout effort de redressement.

¹⁴ La portée de cette conclusion demeure étroitement tributaire de la fiabilité des données déclarées. Au regard des écarts observés et d'une homogénéité encore imparfaite des remontées et de la méthodologie employée, la robustesse de cet indicateur devra être renforcée à l'avenir - surtout pour une information obligatoire et stratégique pour l'atteinte des objectifs nationaux de transition, dont une part significative repose sur l'investissement des collectivités locales.

Faible niveau d'endettement, existence d'une "règle d'or" : des arguments peu recevables pour exonérer les collectivités de tout effort de redressement

L'argument du faible endettement des collectivités est le premier avancé pour les exonérer de potentielles mesures d'économies. De fait, la dette locale ne représente que 13 % de la dette publique totale¹⁵ et apparaît remarquablement stable depuis plus de cinquante ans, alors que la dette de l'État central a été multipliée par plus de cinq sur la même période.

Niveaux d'endettement de l'État central, de la Sécurité sociale et des collectivités locales



Cette lecture est toutefois trompeuse : en réalité, l'endettement des collectivités ne peut être analysé indépendamment de celui de l'État dès lors que celui-ci leur alloue des transferts massifs à travers plus de 155 dispositifs différents¹⁶. La plupart d'entre eux sont d'ailleurs inconnus du grand public : par exemple, lors de l'achat de 100 € de produits alimentaires, sur les 20 € de TVA collectés, près de 5 € est directement transféré aux collectivités¹⁷. À ces transferts de fiscalité s'ajoutent les dépenses liées au rôle de l'État comme assureur en dernier ressort des collectivités. Lors des crises récentes – sanitaire puis énergétique –, plus d'un milliard d'euros ont ainsi été mobilisés pour compenser les chocs subis par les finances locales¹⁸. L'État est également venu au secours de collectivités ayant contracté des emprunts "toxiques" dans les années 2010, y consacrant près de 3 Md€¹⁹. Au total, les transferts de l'État représentent près d'un tiers des recettes du bloc communal – soit un niveau supérieur aux recettes issues de la taxe foncière, qui n'en constituent qu'un quart.

Or ces transferts réduisent d'autant les moyens que l'État peut allouer à ses propres programmes. Il compense alors ce manque à gagner par un recours au déficit. Autrement dit, **une partie du déficit de l'État finance des transferts aux collectivités, et donc leurs charges de fonctionnement**. Ce mécanisme n'est pas sans rappeler celui à l'œuvre pour la Sécurité sociale. Par exemple, le déficit du système de retraites apparaît limité sur le papier – 1,7 Md€ en 2024 pour 407 Md€ de dépenses –, mais cette lecture occulte plus de 130 Md€ de transferts de l'État au système, accumulés année après année et venant alimenter non pas la dette de la Sécurité sociale, mais bien celle de l'État.

¹⁵ Soit 263 Md€, hors garanties d'emprunts accordées par les collectivités et entités tierces – notamment les 8 629 syndicats (structures créées par des communes, qui s'associent pour assurer un service public en commun, notamment pour la collecte des ordures ménagères, la distribution de l'eau, les transports publics et la production d'énergie). Leur endettement est important (20,9 Md€) mais peut être relativisé au regard de leur trésorerie (8,1 Md€) et des lourds investissements consentis, amortis sur une longue période. Il faut y ajouter certains établissements publics comme Île-de-France Mobilités ou le SYTRAL.

¹⁶ La multiplicité de ces transferts ne signifie pas qu'ils soient illégitimes, notamment lorsqu'ils viennent compenser des transferts de compétences (cette compensation est d'ailleurs une exigence constitutionnelle) ou neutraliser des suppressions ou réductions d'impôts locaux décidées par l'État.

¹⁷ Sous l'hypothèse d'un panier de biens sans taux réduit. Affectation principalement aux régions et départements.

¹⁸ Ce qui a permis aux collectivités de sortir de ces périodes avec une épargne supérieure à leur niveau d'avant-crise. Voir : C. Bex. (2022). Question écrite n° 1008 à l'Assemblée nationale.

¹⁹ Le Monde. M. Damgé. (2018). Emprunts toxiques : 2,6 milliards d'euros pour en sortir.

Ainsi, au regard de l'ampleur des transferts de l'Etat mais aussi du montant inédit de l'effort à fournir, tous les niveaux d'administration pourraient devoir être mis à contribution - communes comprises.

Un autre argument fréquemment invoqué pour exonérer les collectivités de l'effort de redressement est que leur dette serait par nature vertueuse, dès lors qu'elle est strictement cantonnée au financement de l'investissement en vertu de la "règle d'or" budgétaire. Celle-ci impose que les dépenses de fonctionnement - salaires, subventions aux associations, entretien des équipements, achats du quotidien, etc - doivent être intégralement couvertes par les recettes de l'année. L'emprunt ne peut servir qu'à financer des investissements, comme la construction d'une école, d'une piscine ou d'une ligne de transport²⁰. À ce titre, la règle d'or constitue bien une protection importante : elle empêche que le déficit serve à faire fonctionner la collectivité au jour le jour - contrairement au déficit de

l'État, dont près de 10 % finance des versements de prestations sociales²¹.

Pour autant, le respect de la règle d'or ne garantit pas une gestion financière saine. Une commune peut financer un niveau élevé de dépenses de fonctionnement sans recourir à l'emprunt, en y consacrant l'essentiel de ses recettes - fiscalité locale et transferts reçus de l'État²². Si elle respecte ainsi formellement la règle d'or, les marges résiduelles pour financer l'investissement sont réduites. Celui-ci devient alors la variable d'ajustement : soit il est comprimé, soit il est financé exclusivement par l'emprunt, ce qui dégrade progressivement la situation financière de la commune. La règle d'or budgétaire limite ainsi certains usages abusifs du déficit, mais elle ne constitue en aucun cas une garantie de bonne gestion financière et ne saurait donc exonérer les collectivités de toute contribution au redressement des finances publiques²³.

²⁰ Code général des collectivités territoriales, article L. 1612-4. La section d'investissement doit également être votée en équilibre, mais cet équilibre peut être obtenu en contractant de nouvelles dettes. Le remboursement du capital doit être couvert par la somme de l'excédent de la section de fonctionnement et des subventions d'investissement reçues.

²¹ N. Dufourcq. (2025). La Dette sociale de la France. 1974 - 2024.

²² Empiriquement, plus une collectivité dispose de ressources, plus elle tend à accroître ses dépenses de fonctionnement. Voir : Cour des comptes. (2022). Le financement des collectivités territoriales : des scénarios d'évolution. Communication à la commission des finances du Sénat.

²³ Ainsi va le débat sans fin sur la "juste" contribution des collectivités : d'un côté, les communes disent respecter la règle d'or et peuvent légitimement faire valoir l'absence de déficit de fonctionnement. De l'autre, l'ampleur des transferts de l'État rend difficile de distinguer ce qui relève d'une gestion soutenable et ce qui tient à des arbitrages peu efficaces rendus possibles par des ressources nationales trop généreuses. Mettre un terme à ce débat suppose un changement de logique : réduire fortement les transferts de l'État - hors mécanismes de péréquation - afin que les communes financent l'essentiel de leur fonctionnement par leur fiscalité propre. Ce n'est qu'à cette condition que la règle d'or retrouvera pleinement son sens, en révélant la qualité réelle de la gestion locale et en contraignant à des arbitrages explicites entre niveau de dépenses, fiscalité et capacité d'investissement.

Face au choc budgétaire qui s'annonce, la question des économies devrait constituer un enjeu central et explicitement assumé de la campagne municipale. Cet enjeu concerne encore davantage les villes mal notées (Paris,

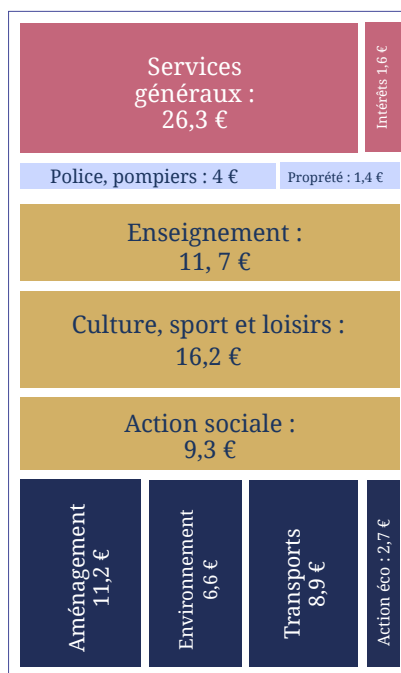
Strasbourg, Marseille), mais aussi les villes qui cumulent une note médiocre avec une forte dépendance de leurs recettes aux dotations de l'État, appelées à se réduire (Nantes, Rennes).

Comment éviter une mise à contribution massive des communes lors de la prochaine mandature ?

L'ampleur de l'effort demandé aux communes ces prochaines années dépendra des priorités retenues par le Parlement. Un scénario privilégiant une compression des

dépenses sociales – qui représentent 56 € sur 100 € de dépense publique²⁴ – pourrait limiter la contribution directe du bloc communal. Celles-ci consacrent en effet une part relativement faible de leurs budgets (moins de 10 %) à l'action sociale. Dans ce cas, l'effort pèserait davantage sur la Sécurité sociale et, indirectement, sur les départements, impliqués dans le financement du RSA. Ainsi, le département consacre près de 60 € sur 100 € de dépense pour l'action sociale, contre 9,3 € pour les communes et les intercommunalités."

Allocation de 100 € de dépense du bloc communal²⁵



Source : Institut Montaigne, à partir des données OFGL.

²⁴ Institut Montaigne. (2025). N. Laine. Budget base zéro : décider sous la contrainte.

²⁵ Pour les communes et EPCI, hors syndicats et établissements publics locaux.

Ce scénario apparaît toutefois peu probable, comme l'illustrent les derniers débats budgétaires. Les économies initialement envisagées sur les dépenses sociales ont pour l'essentiel été abandonnées : le poste des retraites - déjà le premier de la dépense publique - a même fait l'objet de dépenses supplémentaire à la suite de la suspension de la réforme de 2023, pour un coût estimé à 2,2 Md€ d'ici 2027. En contrepartie, les ajustements se sont reportés sur des postes politiquement moins visibles à court terme - à l'image des crédits dédiés à l'innovation dans le plan France Relance.

Dans le scénario qui se dessine d'un maintien du niveau des dépenses sociales, la contribution des collectivités locales - et en particulier des communes - devrait donc être significative pour stabiliser la dette. Cette trajectoire pourrait se révéler dommageable alors que les communes assurent à elles seules près des deux tiers de l'investissement local²⁶. Surtout, elles devront prendre en charge une part majeure de l'effort public lié à la transition écologique, lequel suppose de doubler leurs investissements verts d'ici 2030²⁷.

Malgré un contexte budgétaire appelé à se tendre fortement pour les communes, les annonces de mesures coûteuses se multiplient sur l'ensemble du spectre politique. À Lyon par exemple, Jean-Michel Aulas (SE) propose la création d'un tunnel de 8 km sous la colline de Fourvière, tandis qu'Alexandre Dupalais (RN) souhaite détourner l'autoroute Paris-Marseille qui traverse la ville ; à Nantes, Foulques Chombart de Lauwe (LR) remet à l'ordre du jour un tunnel sous la Loire. Ces projets d'infrastructures lourdes, évalués pour certains à près de 2 Md€, ne sont pas impossibles en soi, mais supposent une très bonne santé financière des communes. **Les mesures de gratuité se diffusent également** : cantines, fournitures scolaires, activités périscolaires, et surtout transports en commun. Or les estimations de l'Institut Montaigne montrent que la gratuité des transports peut représenter, dans certaines grandes villes, jusqu'à plusieurs centaines de millions d'euros sur un mandat.

À cela s'ajoutent des annonces de nouvelles prestations assurées par les communes, et elles aussi coûteuses : minimum social garanti municipal à Toulon porté par Magali Brunel (PS), extension du RSA aux moins de 25 ans défendue par Stéphane Baly (Les Écologistes) à Lille, ou encore chèques "sociaux" de 200 € et 250 € par an proposés à Lyon par Jean-Michel Aulas (SE). Sans préjuger de leur pertinence, la soutenabilité financière de ces dispositifs, dans un contexte de resserrement budgétaire, interroge. **Par ailleurs, l'étude des programmes des candidats des douze plus grandes villes fait apparaître peu de mesures d'économies.** Même à Paris - où Pierre-Yves Bournazel (Horizons) évoque 400 M€ d'économies sur le train de vie de l'Hôtel de Ville et Rachida Dati (LR) entre 600 M€ et 1 Md€ -, les économies annoncées visent souvent à financer d'autres mesures comme des baisses de fiscalité, plutôt qu'à absorber le choc budgétaire à venir. Par exemple, le plan

²⁶ En consolidant budgets principaux et annexes des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, mais hors syndicats (qui pèsent pour 8,8 Md€). Près de 25% du budget du bloc communal est dédié à l'investissement (50,2 Md€, pour 191Md€ de dépenses au total. Cette dynamique s'est amplifiée sur la dernière mandature : de 2020 à 2024, l'effort d'investissement du bloc communal dépasse de 7,2 % en euros constants celui du précédent mandat (2014-2018). Voir : DGCL. (2025). *Cap sur les finances des communes et intercommunalités en 2024*.

²⁷ Pour atteindre 12 Md€ par an. Voir : IACE. (2022). *Climat : comment les collectivités territoriales financent leurs investissements*.

d'économies de près de 10 Md€ avancé par Sarah Knafo (Reconquête) correspond au montant nécessaire pour financer les baisses d'impôts promises, rendant difficile la réduction de l'endettement prévue en parallèle. Plus largement, les promesses de baisse ou de gel de la fiscalité sont nombreuses²⁸, mais rarement documentées par des économies correspondantes.

La coexistence de projets d'investissement ambitieux, de mesures de gratuité étendues et d'engagements fiscaux révèle ce décalage croissant entre la dynamique des programmes municipaux et la trajectoire budgétaire nationale à venir.

Des gisements d'économies peu exploités au sein du bloc communal ?

Les mutualisations entre communes et intercommunalités demeurent insuffisantes. Elles concernent seulement un tiers des services support (RH, finances, juridique) et à peine un quart des services de communication et de direction générale²⁹. Ce manque de mutualisation a des effets directs sur les effectifs : en une décennie, 125 000 agents ont été recrutés dans les intercommunalités sans que les effectifs des communes ne se réduisent d'autant (- 23 000 agents)³⁰. Les strates administratives se sont ainsi superposées et les effectifs se sont cumulés, plutôt que d'être rationalisés. Cette dynamique explique le poids élevé des dépenses de personnel, qui représentent un tiers des charges des communes et plus de la moitié de

celles des intercommunalités³¹. Une fenêtre d'opportunité s'ouvre désormais avec les départs à la retraite : 7 % des effectifs de la fonction publique territoriale quitteront leurs fonctions chaque année à partir de 2025, soit près de 5 Md€ de masse salariale à renouveler annuellement³². Ce choc démographique pourrait permettre une réorganisation profonde des services. Pourtant, moins d'un tiers des collectivités envisagent aujourd'hui la réduction des effectifs comme un levier de maîtrise de la masse salariale³³.

Par ailleurs, la durée effective du travail constitue un autre gisement d'économies sous-exploité. Les contrôles menés par les préfetures mettent en évidence la persistance de dérogations à la durée légale de 1 607 heures³⁴, dont la résorption permettrait une réduction des effectifs de 52 000 agents (1,5 Md€). À cela s'ajoute un absentéisme très hétérogène selon la taille des communes, montant jusqu'à 34,5 jours dans celles de plus de 100 000 habitants³⁵.

²⁸ Parmi les candidats ayant formulé des engagements en matière de gel ou de baisse de la fiscalité figurent notamment Thomas Cazenave (Renaissance) à Bordeaux, qui propose de geler les tarifs municipaux et les taxes pendant le mandat ; Éric Ciotti (LR) à Nice, qui souhaite diminuer la taxe foncière de 20 % ; Alexandre Dupalais (RN) à Lyon, qui s'engage à ne pas augmenter les impôts pendant dix ans et à annuler la hausse récente de la taxe foncière ; Jean-Philippe Vetter (LR) à Strasbourg, qui promet de ne pas augmenter les impôts et taxes ; Foulques Chombart de Lauwe (LR) à Nantes, qui entend baisser la taxe foncière à mi-mandat et ramener la CFE sous les 30 % ; Martine Vassal (LR) à Marseille, qui annonce une baisse de la taxe foncière.

²⁹ Et seule la moitié des services techniques, des systèmes d'information et des demandes d'autorisation d'urbanisme. Voir : Intercommunalités de France. (2021). Quelles mutualisations en 2021 ?

³⁰ Entre 2011 et 2021, alors même qu'aucun transfert significatif de compétences de l'État vers les collectivités n'est intervenu sur la période.

³¹ Respectivement 31,7 % et 52,9 % des dépenses de fonctionnement.

³² La Cour chiffrait à 4,1 Md€ par an les économies permises par la suppression de 100 000 postes d'agents publics territoriaux. Voir : Cour des comptes. (2024). Les finances publiques locales.

³³ Enquête HoRHizons, 2026.

³⁴ Fondées sur des sujétions ou sur l'octroi de congés peu justifiés juridiquement.

³⁵ Contre 14,1 jours dans les communes de moins de 1 000 habitants en 2021.

Enfin, les dépenses de communication et de marketing territorial - historiquement associées au secteur privé mais désormais largement développées dans les collectivités - constituent un poste rarement interrogé. En Auvergne-Rhône-

Alpes par exemple, le cumul des dépenses de communication de l'ensemble des strates territoriales représente entre 30 € et 50 € par habitant et par an³⁶.

Sans mesures d'économies, un effort de redressement qui pourrait passer par de nouvelles hausses de la taxe foncière

En l'absence de mesures d'économies de fonctionnement, l'inévitable ajustement budgétaire au niveau des communes pourrait s'opérer principalement par deux canaux : la compression de l'investissement et, surtout, la hausse de la fiscalité locale³⁷. En effet, sur le dernier mandat, ce sont les villes qui ont vu leur note de santé financière se dégrader qui ont eu davantage recours aux hausses de taxe foncière³⁸. Marseille et Nantes illustrent ce schéma : elles cumulent des augmentations fortes de leur taxe foncière (respectivement + 23 % et + 14 %) tout en comptant parmi les plus fortes chutes de notation sur la mandature. Dans une moindre mesure, Strasbourg et Bordeaux présentent une trajectoire comparable. À Paris également, malgré la plus forte

augmentation du taux de taxe foncière sur les 12 villes étudiées (+ 52 %), la note se dégrade encore (de 4,2 à 3,4 sur 10).

Par ailleurs, les deux exécutifs ayant procédé aux hausses de taux les plus marquées (Paris et Marseille) s'étaient explicitement engagées à ne pas le faire lors de la campagne. À Paris, Anne Hidalgo, affirmant vouloir agir "pour le pouvoir d'achat", garantissait dans son programme qu'il n'y aurait "pas d'augmentation d'impôt" durant sa seconde mandature en cas de réélection. Pourtant, la Ville a voté une hausse de 52 % du taux de taxe foncière en novembre 2022 par rapport au niveau alors en vigueur³⁹. À Marseille, malgré un diagnostic critique mais lucide du programme du Printemps Marseillais sur les finances municipales et la formulation d'un engagement clair - "pas question d'augmenter la fiscalité, déjà lourde", le taux de taxe foncière a finalement été relevé de 23 %. Ces hausses doivent certes être appréciées à l'aune de chocs exogènes majeurs qui ont pesé sur les finances locales – crise sanitaire, inflation, guerre en Ukraine, crise énergétique. Il n'en demeure pas moins que

³⁶ *Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes. (2024). La communication des collectivités territoriales en Auvergne Rhône-Alpes*

³⁷ *Taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, cotisation foncière des entreprises, etc. Au niveau du Parlement, il est aussi possible de décider une hausse des DMTO, dont 30 % va au bloc communal - comme cela a été fait pour les départements l'an dernier.*

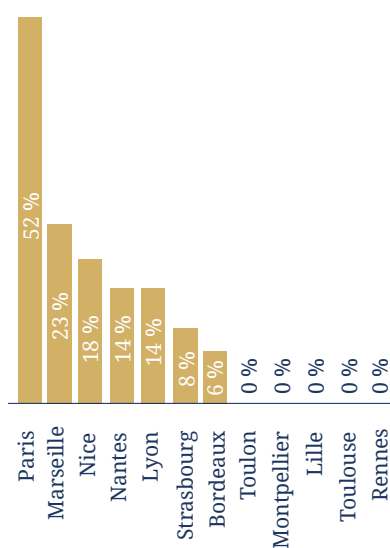
³⁸ *Pour rappel, l'indicateur de pression fiscale ne constitue que 10 % de la note globale et ne peut donc expliquer, à lui seul, l'évolution de cette dernière.*

³⁹ *Le taux de la taxe foncière parisienne est historiquement bas, de l'ordre de 13,5 % contre une moyenne nationale de 41,6 %, et n'avait pas augmenté depuis 2011 au moment des élections municipales de 2020. Cet impôt ne concerne en outre qu'une minorité de Parisiens puisque la capitale ne compte que 32 % de propriétaires. La hausse du taux s'est accompagnée d'exonérations pour les propriétaires engagés dans des travaux de rénovation thermique ou rencontrant des difficultés économiques.*

le respect des engagements fiscaux constitue un révélateur de la crédibilité budgétaire des exécutifs municipaux⁴⁰.

À l'inverse, d'autres mairies - pourtant confrontées au même contexte inflationniste - ont tenu leur engagement de ne pas hausser la taxe foncière⁴¹ ; et ce sont souvent les villes les mieux notées. Toulon, Montpellier et Lille, qui n'ont pas augmenté leur taux de taxe foncière sur le dernier mandat, font toutes partie des cinq communes les mieux notées de notre analyse.

Évolution des taux de taxe foncière communale (2019 - 2024)



Source : Institut Montaigne, à partir des données DGFIP après retraitement de la part départementale transférée en 2021

Pris dans leur ensemble, ces résultats montrent que la taxe foncière est devenue une variable d'ajustement privilégiée de certaines communes fragiles, pour lesquelles elle constitue davantage un symptôme de fragilité budgétaire qu'un outil de redressement durable. Les communes financièrement les plus solides ont le moins besoin d'y recourir, tandis que celles dont la trajectoire se dégrade y ont recours sans que cela suffise à inverser la tendance. Une exception demeure avec Nice : la ville se distingue par une hausse importante de son taux de taxe foncière, mais aussi par la plus forte amélioration de sa note financière sur la période. Ce cas suggère que la fiscalité peut accompagner un redressement lorsque celui-ci s'inscrit dans une stratégie plus large d'amélioration de la gestion, et non lorsqu'elle sert uniquement à compenser une dérive des dépenses de fonctionnement.

Au niveau global, sur le dernier mandat, le taux moyen de taxe foncière décidé par les 12 plus grandes villes progresse de plus de près de deux points entre 2019 et 2024, passant de 23,8 % à 26 %⁴². La pression fiscale moyenne est passée de 700 à 843 euros par habitant - avec une pointe à 1 145 euros par habitant à Bordeaux. En parallèle, la note moyenne des douze villes a reculé de 6,2 à 5,6 sur 10. **L'effort demandé aux contribuables s'est donc accru, sans pour autant améliorer**

⁴⁰ Si la ville de Rennes a également tenu cet engagement, elle ne fait pas partie des villes les mieux notées. Par ailleurs, l'engagement corollaire de maintenir "la très bonne qualité [des] ratios de santé financière en réinterrogeant systématiquement la pertinence des dépenses de fonctionnement et en maîtrisant leur évolution" n'a pas été tenu : l'indicateur de durée de désendettement est passé de 5,4 à 7,9 ans et le budget 2025 prévoit une nouvelle aggravation de cet indicateur, tandis que les dépenses de fonctionnement sont plus dynamiques que la moyenne.

⁴¹ La plupart des candidats avaient opté pour des formulations prudentes ou des engagements peu contraignants - comme à Bordeaux, où la promesse de mener un "audit financier indépendant" tenait davantage du signal politique que d'un engagement opérationnel.

⁴² Afin d'isoler la part discrétionnaire de la hausse des taux décidée par les communes, l'analyse neutralise les effets de structure liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et au transfert, en 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Concrètement, la hausse effectivement imputable aux décisions communales est mesurée en retranchant du taux final la fraction correspondant au taux départemental transféré. En prenant en compte la part départementale, le taux passe de 25,1 % à 40,5 %.

la situation financière globale des grandes villes. Outre leurs effets sur les contribuables,

ces hausses de taxes foncières ne sont pas sans incidence sur la compétitivité des entreprises.

Hausse de la taxe foncière : des effets directs sur la compétitivité

Le débat public sur la compétitivité des entreprises se concentre le plus souvent sur certains impôts de production⁴³ comme la CVAE, la C3S ou le versement mobilité : leur réduction est régulièrement mise en avant dans les débats parlementaires et les programmes politiques. Cette focalisation occulte toutefois un élément central : **le principal impôt de production en France est aujourd'hui largement décidé au niveau local, à travers la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

Ainsi, la baisse de la fiscalité de production ces dernières années a été en partie neutralisée par les décisions prises au niveau local - la baisse de la CVAE⁴⁴ ayant été compensée par une hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties⁴⁵. Les communes ont voté des hausses des taux pour financer des dépenses en forte augmentation – liée

en partie au cycle électoral favorable aux investissements locaux, mais également à une hausse sensible des dépenses de fonctionnement (+4,9 %)⁴⁶. Sans ces hausses, le niveau des impôts de production aurait été inférieur de 500 millions d'euros.

Le rôle joué par les collectivités dans le niveau important des impôts de production en France est ainsi négligé. Selon le baromètre européen publié chaque année par l'Institut Montaigne, la France se situe sur le podium des pays où ils sont le plus élevé⁴⁷, bien au-dessus de la moyenne des treize pays de l'étude. Les recettes tirées des impôts de production sont ainsi près de quatre fois plus élevées en France qu'en Allemagne, alors même que son PIB est près de 50 % plus faible. Si la France alignait le niveau de sa fiscalité sur la production sur celui de ses partenaires européens, sa part dans la création de sites industriels par des multinationales non européennes pourrait augmenter de 18 %⁴⁸.

⁴³ Les impôts de production désignent les prélèvements fiscaux pesant directement sur les moyens de production des entreprises.

⁴⁴ Son produit est passé de 9 Md € en 2022 à près de 5,4 Md € en 2023, une baisse notable qui vient traduire les efforts entrepris depuis 2021, avec l'abaissement progressif du taux maximal de 1,5 % à 0,375 %.

⁴⁵ Hausse de près de 1,5 Md € en 2023. L'année 2023 a en effet vu la combinaison d'une hausse de près de 3 % du taux moyen fixé par les communes et d'une revalorisation significative des valeurs locatives – bases de calcul de la TFPB – notamment pour les locaux industriels (+ 7,1 %). Si la revalorisation des bases a été portée par le contexte inflationniste, les augmentations de taux – qui expliquent un tiers de la hausse totale – résultent de décisions des exécutifs communaux.

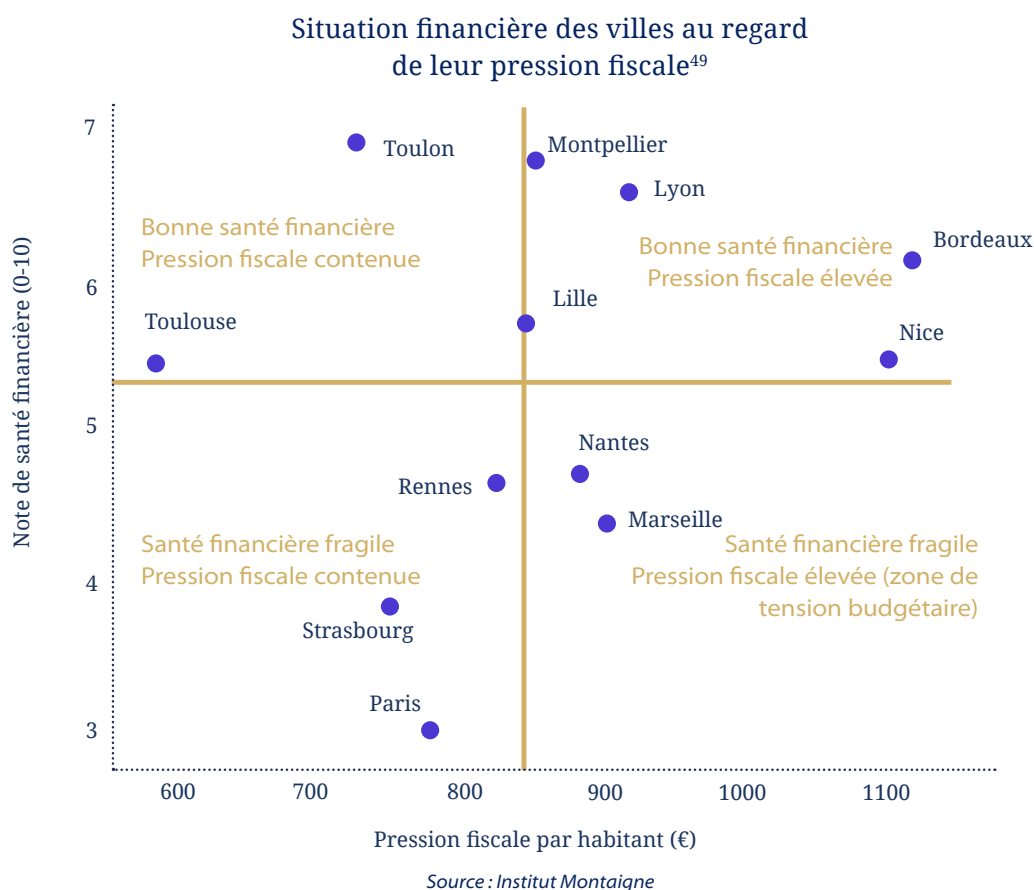
⁴⁶ Direction générale des collectivités locales. (2024). Bulletin d'information statistique (BIS) n° 185 : Les finances des collectivités locales en 2023. Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

⁴⁷ Avec 3,8 % du PIB (moyenne des treize pays à 2,54%), le niveau des impôts de production en France la situe à la deuxième place derrière la Suède. Cette hiérarchie s'explique toutefois par les particularités du système fiscal suédois, au sein duquel les impôts de production financent une grande partie de la protection sociale, d'où une fiscalité importante sur la masse salariale. En France, ce sont majoritairement les cotisations sociales qui jouent ce rôle. Voir : Institut Montaigne. L. Darbois, N. Laine, R. Tavanti. (2025). Baromètre européen des impôts de production.

⁴⁸ A. Lachaux, R. Lallement. (2020). Les facteurs de localisation des investissements directs étrangers en Europe : Le cas des sites de production, d'innovation et des sièges sociaux. France Stratégie.

Plus largement, les marges d'ajustement face au choc budgétaire qui s'annonce apparaît très inégales selon les grandes villes. Dans celles les moins bien notées de notre analyse, et en l'absence d'une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement, l'ajustement à venir ne pourra s'opérer que par deux leviers : une hausse de la taxe foncière ou une compression de l'investissement. Or, dans les deux cas, les marges sont étroites. Dans certaines villes comme Marseille ou Nantes, la pression fiscale

est déjà élevée, ce qui rend délicat le recours à de nouvelles hausses d'impôts. À l'inverse, un ajustement par l'investissement ferait peser un risque de sous-équipement durable. Ce risque est particulièrement marqué à Marseille : malgré une hausse récente, les dépenses d'équipement par habitant figurent encore parmi les plus faibles des grandes villes, limitant fortement la capacité à absorber un choc budgétaire sans renoncer à des projets structurants.



⁴⁹ Pour Nice, une partie de ses recettes de fiscalité locale découle d'un transfert de l'État lié au "coefficient correcteur", créé dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et qui représente environ 20 % du montant pris en référence pour apprécier le degré de pression fiscale.

À l'approche des élections municipales de 2026, nombre de communes abordent donc la prochaine mandature avec des trajectoires financières fragilisées, une dépendance accrue à des transferts de l'État appelés à se réduire, et un risque élevé de voir l'ajustement budgétaire se traduire, faute d'anticipation, par des hausses d'impôts ou des coupes brutales dans l'investissement. Dans ce contexte, la santé financière des communes ne peut plus rester un sujet technique réservé aux initiés : elle conditionne directement le niveau des prélèvements locaux, la capacité à investir – notamment pour la transition écologique – et la crédibilité des promesses électorales.

Dans cette perspective, les chambres régionales des comptes pourraient publier, à chaque fin de mandature, un bilan financier standardisé, lisible et pédagogique des collectivités de plus de 10 000 habitants, construit à partir d'un indicateur facilement compréhensible, retraçant l'évolution de ses principaux équilibres sur la dernière mandature. Joint à la propagande électorale, ce document permettrait de réintroduire de la transparence et de la responsabilité dans le débat municipal, en mettant les candidats face à la situation réelle dont ils héritent et en donnant aux électeurs les moyens d'arbitrer en connaissance de cause.

L'analyse, ville par ville

Méthodologie

L'analyse menée par l'Institut Montaigne, qui s'est appuyé sur un panel de spécialistes des finances locales, repose sur l'examen de plusieurs indicateurs croisés de manière à offrir une lecture robuste de la santé financière d'une ville. Chacun apporte un éclairage spécifique et vient compléter les autres, afin d'éviter les diagnostics partiels ou trompeurs fondés sur un seul critère.

Le socle de l'analyse s'appuie sur deux indicateurs centraux : la soutenabilité de l'endettement, mesurée par la durée théorique de désendettement, et la qualité de la gestion courante, appréhendée à travers le niveau d'épargne de gestion. Ces deux dimensions sont indissociables : un niveau d'épargne élevé ne garantit pas, à lui seul, une trajectoire soutenable si l'endettement est excessif, pas plus qu'un endettement modéré n'est satisfaisant s'il repose sur une érosion continue du niveau d'épargne.

Cette première lecture est complétée par deux indicateurs qui éclairent les arbitrages budgétaires de moyen et long terme. Le niveau des dépenses d'équipement permet de vérifier qu'une situation financière apparemment favorable ne repose pas sur un sous-investissement reporté sur l'avenir⁵⁰. Il est complété par un indicateur d'allocation de la dépense vers les investisse-

ments "verts", qui mesure l'orientation d'une partie des investissements vers les enjeux de transition écologique.

Enfin, les indicateurs de rigidité de la dépense, de pression fiscale et de dépendance aux dotations complètent l'analyse. Ils mettent en lumière le poids des dépenses difficilement ajustables, le degré d'autonomie financière et l'effort déjà demandé aux contribuables d'une commune. Leur combinaison permet ainsi de dépasser la seule question de l'équilibre budgétaire pour intégrer celle de la soutenabilité politique de la gestion financière municipale.

Pour chacun de ces indicateurs est calculée une note synthétique. Chaque valeur brute est convertie en une note sur 10 par interpolation linéaire entre une borne basse et une borne haute. Pour les indicateurs structurants de dette et d'épargne, ces bornes sont fixes et correspondent à des seuils de référence reconnus en finances locales. Pour les autres indicateurs, des bornes relatives sont retenues : elles sont construites à partir du premier et du neuvième décile de la distribution observée, auxquels sont appliqués une marge de 20 % de l'écart interdécile. Ce choix méthodologique permet de lisser les écarts au centre de la distribution afin de limiter les effets de seuil et de réduire l'influence des situations atypiques. Cette précaution est particulièrement importante pour tenir compte de

⁵⁰ L'indicateur de dépenses d'équipement permet aussi d'appréhender le niveau d'investissement de la municipalité en excluant le service de la dette, qui vient parfois occuper une majeure partie des dépenses d'investissement.

spécificités institutionnelles - comme le statut particulier de Paris, qui cumule les compétences d'une commune et d'un département - susceptibles de générer des niveaux structurellement décalés sur certains indicateurs.

Enfin, l'analyse distingue strictement les données d'exécution (retenues pour le calcul des notes) des données prévisionnelles, mentionnées à titre d'éclairage mais non intégrées dans l'indicateur. Cette distinction permet d'éviter toute confusion entre trajectoire constatée et hypothèses budgétaires, notamment dans un contexte marqué par des incertitudes nationales sur les lois de finances.

L'ensemble de ces choix méthodologiques vise à construire un indicateur synthétique robuste, permettant d'apprécier de manière objectivée les trajectoires financières des collectivités. Son

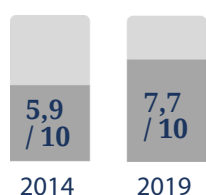
objectif n'est pas de porter un jugement sur les orientations politiques retenues par les exécutifs municipaux mais d'évaluer la soutenabilité budgétaire de ces choix dans le temps, au regard des équilibres financiers constatés et des marges de manœuvre disponibles.

Le détail des indicateurs retenus, de leur pondération et des calculs effectués pour chaque ville est présenté en annexe.

Enfin, la phase contradictoire constitue un élément central de notre démarche d'objectivation. L'ensemble des équipes municipales des villes étudiées a été sollicité en amont de la publication ; seule la Ville de Toulon n'a pas donné suite à nos demandes. Les bilans financiers ont été transmis aux équipes concernées afin de garantir un droit de réponse, intégré dans l'analyse finale.

Bordeaux

Une situation encore solide,
mais une trajectoire qui se tend dans
un contexte de fiscalité déjà élevée



Note de santé financière



sur les **12**
plus grandes villes
françaises



La situation financière de Bordeaux apparaît moins favorable qu'en 2019, mais demeure globalement plus solide qu'en 2014. La Ville reste en haut du classement des douze plus grandes villes françaises (4^e place sur 12) avec une note de 6,4/10, supérieure à la moyenne. Bordeaux a toutefois quitté la position très favorable qu'elle occupait en 2019, au profit d'une trajectoire plus contrainte et qui pourrait encore se tendre.

Un effort d'investissement soutenu, mais de plus en plus financé par la dette

Bordeaux se distingue par un niveau d'investissement élevé, supérieur à la moyenne des grandes villes. Les dépenses d'équipement par habitant ont fortement progressé depuis 2019 et retrouvent des niveaux proches de ceux obser-

vés avant 2014. Cet effort porte en priorité sur la culture, la jeunesse et le sport, qui concentrent près de 40 % des investissements municipaux, soit deux fois plus que la moyenne des autres villes étudiées. Cette dynamique a toutefois un coût financier croissant. Faute d'une épargne suffisante, l'investissement est financé de plus en plus largement par l'emprunt. La dette par

habitant a ainsi augmenté de plus de 35 % depuis 2019. Si la situation reste soutenable en 2024, les projections montrent un risque de dégradation : la durée de désendettement pourrait atteindre 10,5 ans en 2026, soit un niveau plus proche du seuil d'alerte.

Des dépenses de fonctionnement dynamiques mais encore relativement maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté depuis 2019, à un rythme quatre fois supérieur à celui des villes comparables. Cette hausse est toutefois moins préoccupante qu'il n'y paraît, car la part des dépenses de personnel est restée stable et inférieure à la moyenne des grandes villes.

Une fiscalité locale très élevée, désormais parmi les plus fortes des villes analysées

La trajectoire budgétaire de Bordeaux s'appuie de plus en plus sur la fiscalité locale. Entre 2019 et 2024, les recettes de fonctionnement ont progressé principalement grâce à une hausse de

24 % des impôts locaux, alors que les dotations de l'État reculaient. La taxe foncière, première ressource fiscale de la Ville, a connu une augmentation notable en 2023 (+1,8 points), creusant l'écart avec les villes comparables. En 2024, Bordeaux affiche le niveau de fiscalité locale (1 145 € par habitant) le plus élevé parmi les douze villes étudiées. Cette situation réduit fortement les marges de manœuvre futures : la capacité à mobiliser à nouveau le levier fiscal apparaît désormais limitée.

Un point de vigilance majeur : la trajectoire de la Métropole

Enfin, l'analyse ne peut être dissociée de celle de la Bordeaux Métropole. Depuis 2019, l'endettement de l'intercommunalité a presque doublé, avec une dette par habitant désormais très élevée. Si cette évolution s'explique en partie par les transferts de compétences et un effort d'investissement important, les projections financières font apparaître une dégradation marquée de la capacité de désendettement, qui approcherait le seuil d'alerte à l'horizon 2026.

1.

Une dynamique des dépenses significative, portée notamment par l'investissement

Le budget de la ville a baissé entre 2014 et 2019 du fait du transfert de certaines compétences à Bordeaux Métropole en 2016. Entre 2019 et 2024, à périmètre globalement constant, la hausse du budget par habitant est de 23 %.

Évolution des dépenses par habitant de la commune de Bordeaux

	2476 €	2014
Budget total	1885 €	2019
par habitant	2326 €	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances (total des charges et emplois)

Les dépenses de fonctionnement sont dynamiques, mais l'évolution des charges de personnel est maîtrisée. Sur la période 2019-2024, une hausse de 19 % des dépenses de fonctionnement est constatée - plus forte qu'au niveau national pour les villes de la même strate démographique (+ 15 %). La part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement (49 %) est stable et inférieure à la moyenne des douze grandes villes étudiées. La ville a ainsi un taux de rigidité de son budget de fonctionnement (42 %) inférieur à la moyenne des douze grandes villes étudiées (42 % contre 51 %). La dynamique des achats est en revanche supérieure à celle des charges générales sur la période 2019-2024 (+25 %), portée en partie par la hausse de l'inflation en 2021-2023.

Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par habitant	1580 €	2014
	1149 €	2019
	1365 €	2024
Dépenses de personnel par habitant	746 €	2014
	561 €	2019
	663 €	2024
Taux de dépenses de personnel	47 %	2014
	49 %	2019
	49 %	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses d'investissement sont particulièrement dynamiques. Elles s'élèvent à 141 M€ en 2024, dont 74 % de dépenses d'équipement. Tant la dépense d'investissement par habitant que la proportion de dépenses d'équipement sont en nette hausse entre 2019 et 2024, retrouvant des niveaux proches de 2014. En élargissant la dépense d'équipement à la moyenne sur les trois dernières années, le résultat reste le même : le cycle d'investissement 2022-2024

est bien plus important que celui 2017-2019. Les dépenses d'équipement 2020-2024 de Bordeaux sont supérieures à la moyenne des douze métropoles étudiées (402 € en moyenne par an et par habitant, contre 340 €). Les dépenses d'investissement se caractérisent aussi par un taux de réalisation effective élevé (87 % en 2024).

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont orientées notamment vers la culture, la jeunesse et les sports (25 %, soit 7 points de plus que la moyenne des autres villes étudiées en 2024) et l'enseignement (16 %, en ligne avec la moyenne). En 2024, le principal poste d'investissement est la Culture, jeunesse, sport, avec 39 % des dépenses d'équipement, ce qui est 20 points supérieur à la moyenne des 12 autres grandes villes étudiées en 2024 et traduit des investissements importants dans ce domaine.

Contactée, la ville indique que l'absence de dépenses dans le domaine de l'environnement s'explique par le transfert intégral de cette compétence à la métropole, se traduisant en 2024 par une attribution de compensation de 43,9 M€ de la ville vers la métropole.

Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	720 €	2014
	481 €	2019
	722 €	2024
Dépenses d'équipement par habitant	582 €	2014
	316 €	2019
	533 €	2024
Taux de dépenses d'équipement	81 %	2014
	66 %	2019
	74 %	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont orientées notamment vers la culture, la jeunesse et les sports (25 %, soit 7 points de plus que la moyenne des autres villes étudiées en 2024) et l'enseignement (16 %, en ligne avec la moyenne). En 2024, le principal poste d'investissement est la Culture, jeunesse, sport, avec 39 % des dépenses d'équipement, ce qui est 20 points supérieur à la

moyenne des 12 autres grandes villes étudiées en 2024 et traduit des investissements importants dans ce domaine. Contactée, la ville indique que l'absence de dépenses dans le domaine de l'environnement s'explique par le transfert intégral de cette compétence à la métropole, se traduisant en 2024 par une attribution de compensation de 43,9 M€ de la ville vers la métropole.

	Fonctionnement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées	Investissement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées
Services généraux	134,4 M€	33 %	28 %	16	13 %	17 %
Sécurité	11,3 M€	3 %	5 %	0,3	0 %	3 %
Enseignement	66,4 M€	16 %	17 %	25,6	20 %	20 %
Culture, vie sociale, sports	104,1 M€	25 %	18 %	50	39 %	19 %
Santé et action sociale	75,5 M€	18 %	15 %	9,6	8 %	5 %
Aménagement des territoires et habitat	6,7 M€	2 %	5 %	22,3	17 %	23 %
Action économique	5,4 M€	1 %	1 %	0,4	0 %	1 %
Environnement	1,7 M€	2 %	2 %	0,1	0 %	1 %
Transports	7 M€	0 %	2 %	2,7	2 %	3 %

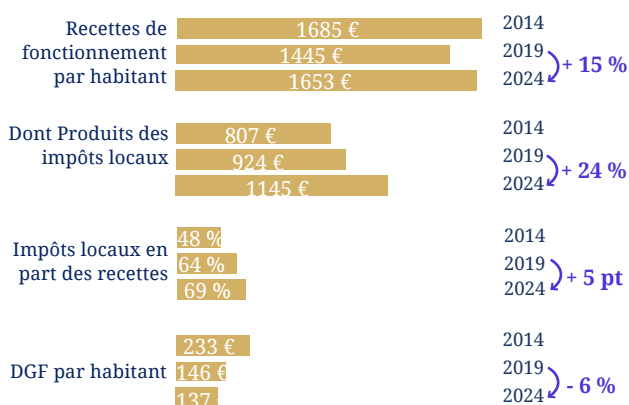
2.

Une hausse de la taxe foncière en 2023, qui accroît l'écart avec la moyenne de la strate

La part de la fiscalité dans les recettes est en nette hausse. Les recettes de fonctionnement de la ville de Bordeaux s'élèvent, en 2024, à 438 M€ (dont 69 % d'impôts locaux, soit 304 M€). La part

de la fiscalité dans les recettes de Bordeaux est de 20 points supérieure à celle de la moyenne de la strate. Entre 2019 et 2024, la hausse des recettes de fonctionnement (+14 %) est principalement portée par la croissance des produits de la fiscalité locale (+24 %), alors que la dotation globale de fonctionnement baisse de 6 %. La diminution des dotations de l'État a donc été surcompensée par le dynamisme des recettes issues des impôts locaux.

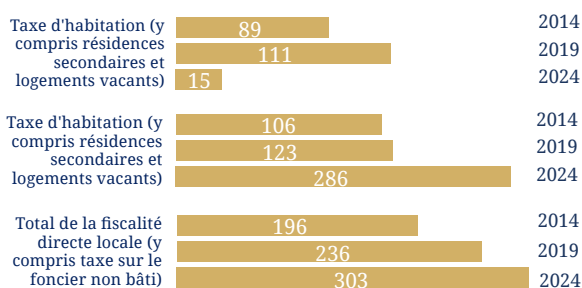
Principales recettes de fonctionnement



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La hausse des recettes fiscales est portée notamment par la hausse du taux de la taxe foncière en 2023. Première recette de fonctionnement de la ville de Bordeaux, le produit de la fiscalité directe locale s'élevait à 304 M€ en 2024, en hausse de 28 % par rapport à 2019.

Produit de la fiscalité directe locale (en M€)



Source : DGFIP

Deux éléments expliquent la hausse des recettes fiscales de Bordeaux : l'accroissement des bases et la hausse des taux. En premier lieu, l'accroissement des bases physiques, lié à l'augmentation de la population, contribue à l'augmentation des recettes de la fiscalité locale. Le nombre de ménages résidant à Bordeaux a ainsi augmenté de 3,6 % entre 2019 et 2024. Par ailleurs, les bases fiscales sont réévaluées chaque année en fonction

de l'inflation. Les valeurs locatives ont été revalorisées forfaitairement de 1,7 % en 2025, après des hausses de 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023. Les bases imposables de Bordeaux sont supérieures à celles des villes de sa strate.

Bases imposables à Bordeaux et dans les communes de la même strate 2024 (en € par habitant)

	Ville	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	168 €	140 €
Taxe sur le foncier bâti	1883 €	1617 €

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

En second lieu, les taux de taxe foncière ont augmenté depuis 2019. Tout d'abord pour des raisons techniques : en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée en 2021 aux communes, ce qui explique la hausse de 17,5 points du taux entre 2020 et 2021. La véritable hausse des taux a eu lieu en 2023, avec une hausse de 1,8 point de pourcentage.

Contactée, la ville de Bordeaux indique que la hausse des taux de taxe foncière à Bordeaux de 1,8 point ou +4,5 % est inférieure à celle constatée pour la moyenne des 50 plus grandes villes (+ 4,5 % contre + 6,6 %, selon l'Union nationale de la propriété immobilière).

Par rapport aux 12 grandes villes étudiées, l'écart entre le taux de taxe foncière à Bordeaux et la moyenne s'est accru, de 2,6 points, ce qui reflète un accroissement de la pression fiscale et témoigne de marges de manœuvre plus limitées à l'avenir sur les recettes fiscales.

Évolution des taux de la fiscalité directe locale (en %)

	Taux voté 2024	Taux moyen de la strate 2024	Taux voté 2019	Taux moyen de la strate 2019
Taxe d'habitation	24,13 %	27,57 %	24,13 %	22,13 %
Foncier bâti	48,48 %	41,48 %	29,21 %	23,61 %
Foncier non bâti	90,01 %	37,68 %	90,92 %	37,59 %

Source : DGFIP

3. Un endettement par habitant en hausse, supérieur à celui des villes de plus de 100 000 habitants

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de Bordeaux s'élevait à 355 M€, en hausse de 36% en dette par habitant (1341 € en 2024)⁵¹. Ce niveau de dette est supérieur à celui des villes de la strate démographique. La structure de la dette de la Ville peut être analysée en fonction des risques établis par la charte Gissler. 99,9 % de l'encours est classé au niveau de risque le plus faible (A1).

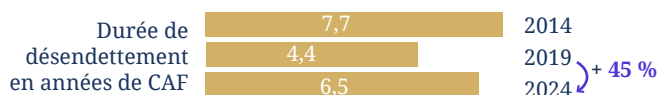
Évolution de la dette par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'évolution de la capacité de désendettement à partir de 2025 pourrait se tendre. Sur l'ensemble de la période (2014-2024), la capacité de désendettement de la ville s'améliore légèrement, passant de 7,7 à 6,5 ans, mais connaît une hausse importante entre 2019 et 2024. Elle reste en 2024 (6,5 ans) en-deçà du plafond de référence introduit par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (12 ans). Cette durée de désendettement est légèrement supérieure à la moyenne des 12 villes étudiées (hors Paris, qui a une situation très atypique en 2024). On constate en outre un allongement prévisionnel de cette durée entre 2022 et 2024, qui pourrait atteindre 10,5 ans en 2026. Cette prévision est à interpréter compte tenu des incertitudes qui ont entouré la LF 2026, laquelle prévoyait initialement une mise à contribution des collectivités.

Capacité de désendettement de la ville de Bordeaux (en années)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

⁵¹ Sur la période 2014-2024, la dette par habitant a progressé de 15 %. La baisse de la dette entre 2014 et 2019 est en partie liée aux transferts de compétence entre la ville et la métropole, la dette des biens transférés étant également concernée par le transfert.

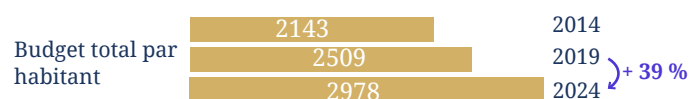
4. Une intercommunalité dont l'endettement a fortement progressé depuis 2014

La ville de Bordeaux est au cœur de la deuxième métropole de droit commun de France par sa population. Au 1^{er} janvier 2015, la métropole de Bordeaux a succédé à la communauté urbaine. Elle est composée de 28 communes et compte 842 622 habitants en 2024. La croissance démographique a été forte entre 2014 et 2024 : 14 % d'habitants en plus.

Conformément à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales, la métropole exerce de plein droit des compétences dans les domaines suivants : développement et aménagement économique, social et culturel ; aménagement de l'espace métropolitain (urbanisme, PLU, aménagement numérique, voirie, mobilité, etc.) ; politique locale de l'habitat ; politique de la ville ; gestion des services d'intérêt collectif (assainissement, fourrière, service d'incendie et de secours, etc.) ; protection et mise en valeur de l'environnement (gestion des déchets ménagers, transition énergétique, lutte contre la pollution de l'air, etc.). En plus de ces compétences obligatoires énumérées dans le CGCT, la métropole exerce des compétences déléguées par les communes (développement de l'audio-visuel, du cinéma et du multimédia, diverses actions de soutien, funéraire, etc.).

Les dépenses sont en forte progression. D'un montant de 2,98 Md€ en 2024, le budget par habitant de la métropole est en hausse de 39 % par rapport à 2014, notamment du fait d'un transfert de compétences en provenance de ses communes membres en 2016.

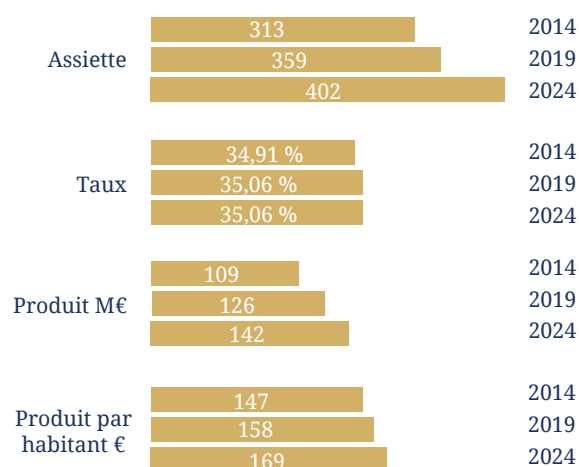
Budget par habitant de la métropole de Bordeaux (en M€)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'accroissement de la cotisation foncière des entreprises reste modéré. Son produit croît de 30 % entre 2014 et 2024, mais l'essentiel de la hausse est porté par l'accroissement de l'assiette (+28 %). La hausse des taux entre 2014 et 2024 est limitée à 0,15 points de pourcentage. La dynamique des produits est moindre rapportée par habitant (+15 %), compte tenu de la croissance démographique importante sur la période (+ 14 %).

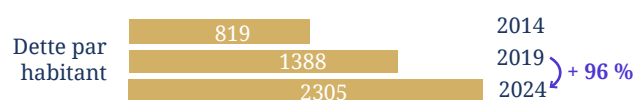
Évolution des taux de la contribution foncière des entreprises (en %)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'encours de la dette n'a cessé de croître entre 2014 et 2024. Entre 2014 et 2019, la hausse s'explique en partie par les transferts de compétences en provenance des communes membres. En effet, la dette des équipements transférés est également reprise par la métropole. La hausse de la dette entre 2019 et 2024 est très significative, avec un quasi doublement (+96 %).

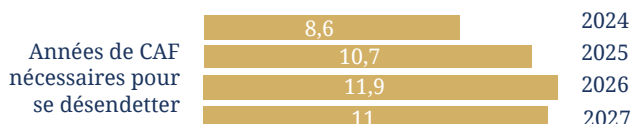
Dette par habitant (en € par habitant)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La capacité de désendettement pourrait se tendre nettement d'ici 2027. Elle se situe à un niveau relativement élevé en 2024 (8,6 ans), sans pour autant poser de risque de solvabilité. Néanmoins, la projection réalisée par la métropole présente des niveaux de capacité de désendettement qui approcherait le seuil d'alerte de 12 ans à l'horizon 2026.

Durée de désendettement



Source : Métropole, rapport sur le budget 2025

Tableau de calcul de l'indicateur

Indicateur	Valeur Ville en 2014	Note / 10 en 2014	Valeur ville en 2019	Note / 10 en 2019	Valeur Ville en 2024	Note / 10 en 2024
Dette/CAF (en années)	7,7	5,7	4,4	8,6	6,5	6,7
Taux d'épargne de gestion	12 %	4,6	16 %	8,3	14 %	6,6
Dépenses d'équipement par habitant moyenne sur les 5 dernières années comparée à la moyenne des villes analysées	582 €	8,9	355 €	8,7	402 €	8,2
Taux de rigidité de la dépense comparé à la moyenne des villes analysées	47 %	8,6	41 %	8,9	42 %	8,9
Pression fiscale (produit de la fiscalité locale par habitant) comparé à la moyenne des villes analysées	807 €	1,4	924 €	0	1145 €	0,7
Part des dépenses transition écologique (% budget investissement)	Non disponible		Non disponible		34 %	2,9
Dépendance aux dotations (% recettes)	14 %	9,9	10 %	8,6	13 %	8,6
Note globale pondérée	5,9		7,7		6,4	

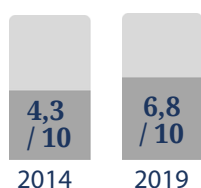
Tableau récapitulatif

Population					
Population de la ville	265 255 (2024)				
Population de la métropole	842 622 (2024)				
	Prévisionnel (Budget) 2025 (M€)	Réalisé (comptes)			
		Montant brut 2024 (M€)	Montant par habitant 2024 (€)	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2014 - 2019	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2020 - 2024
Dépenses de la ville					
Budget total	636	617	2 326 €	-5 %	6 %
Dépenses de fonctionnement	440	362	1 365 €	-5 %	4 %
Dont charges de personnel	188	176	663 €	-5 %	4 %
"Top 3" par fonction en 2024	1. Services généraux : 134 M€ 2. Culture, jeunesse, sport : 104 M€ 3. Enseignement : 66 M€				
Dépenses d'investissement	196	191	722 €	-7 %	10 %
Dont dépenses d'équipement	161	141	533 €	-9 %	15 %
"Top 3" par fonction en 2024	1. Culture, jeunesse, sport : 50M€ 2. Enseignement : 26M€ 3. Aménagement : 22M€				
Recettes de la ville					
Produits des impôts locaux	309	304	1145	3 %	6 %
DGF	37	36	137	-7 %	-1 %
Épargne brute et "solde" (capacité ou besoin de financement)					
Épargne brute (CAF)	36	55	206	10 %	-62 %
Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en moyenne annuelle pour les évolutions)	-64	- 241 €	-1 %	-23 %	-46 %
Dettes et capacité de remboursement					
Encours de la dette	356	355	1341	-3 %	7%
Dettes/capacité d'auto- financement (en années)	9,8	6,5		-9%	-2%
Finances de la Métropole					
Budget total	2315	2509	2978	3 %	5 %
Dettes	1217	1942	2305	9 %	17 %

Source : DGFip (comptes individuels des collectivités : charges, produits, emplois et ressources) ; pour la ventilation par fonction le compte administratif 2024 + pour 2025, le budget primitif)

Lille

Une amélioration sur dix ans,
malgré des marges encore contraintes
par de fortes dépenses de personnel



Note de santé financière



sur les **12**
plus grandes villes
françaises



Entre 2014 et 2024, la situation financière de la Ville de Lille s'est sensiblement améliorée. En deux mandats, Lille passe de l'avant-dernière position à un niveau intermédiaire au sein des douze villes étudiées : 11^e en 2014 (4,3/10), 5^e en 2019 (6,8/10), puis 5^e en 2024 (6/10). Cette progression traduit une trajectoire de redressement réelle, portée à la fois par une amélioration de la solvabilité et par une capacité accrue à financer des investissements sans dégrader l'équilibre budgétaire. La stabilisation de la note entre 2019 et 2024 suggère toutefois que la dynamique de rattrapage atteint aujourd'hui un palier.

Un investissement dynamique, sans fuite en avant dans l'endettement

L'amélioration de la situation financière ne s'est pas faite au détriment de l'investissement, qui demeure élevé et s'est nettement accéléré sur le dernier mandat. Les choix de politiques publiques apparaissent clairement : la culture, la vie associative et le sport constituent un axe majeur de l'action municipale, à un niveau supérieur à la moyenne des villes étudiées. La structure de cet investissement appelle toutefois une lecture nuancée. Si les investissements consacrés aux nouveaux équipements restent, en moyenne sur cinq ans, légèrement inférieurs à ceux des autres villes. En parallèle, la dette par habitant poursuit sa baisse sur dix ans (-14 %). La capacité de désendettement, très dégradée en 2014 (11 ans), s'établit à un niveau bien plus soutenable en 2024 (6,6 ans). Le point de vigilance concerne désormais la trajectoire à venir, avec un allongement anticipé de la durée de désendettement à partir de 2025.

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais une rigidité élevée liée aux effectifs

Sur les dépenses courantes, Lille se distingue par une progression contenue : entre 2019 et 2024, les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 7 %, soit moins que la moyenne des villes comparables. En revanche, la ville présente une contrainte structurelle importante : le poids des dépenses de personnel. La dépense de personnel par habitant est élevée et en hausse sur

longue période. Cela se traduit par un taux de rigidité du budget de fonctionnement supérieur à la moyenne des villes (58 % contre 51 %). Autrement dit, Lille dispose de moins de marges rapides d'ajustement en cas de choc budgétaire, car une part importante de ses dépenses est difficilement compressible à court terme.

Une pression fiscale en hausse, mais sans hausse discrétionnaire des taux

Autre évolution notable : la pression fiscale par habitant progresse fortement, de 575 € en 2014 à 829 € en 2024. Cette hausse rapproche Lille de la moyenne des villes étudiées. Elle ne s'explique toutefois pas par une stratégie de hausse des taux communaux sur le mandat : la progression provient principalement de la revalorisation des bases d'imposition, dans un contexte où celles-ci sont plus faibles que dans les autres villes comparables (ce qui reflète un niveau de pauvreté élevé).

Ville et métropole : deux trajectoires favorables, mais à suivre sur la durée

La Métropole Européenne de Lille se distingue par une situation financière solide, avec une dette par habitant en baisse depuis 2014 et une capacité de désendettement très favorable en 2024 (3,3 ans). Cela renforce l'idée d'un territoire globalement mieux piloté sur le strict plan financier qu'il y a dix ans, même si l'équilibre futur dépendra de la capacité à contenir la rigidité des dépenses et à préserver l'investissement dans un contexte budgétaire national plus contraint.

1.

La dynamique des dépenses est significative, portée notamment par un investissement très dynamique entre 2019 et 2024

Le budget de la ville a baissé entre 2014 et 2019 du fait du transfert de certaines compétences à la métropole en 2016. Entre 2020 et 2024, à périmètre globalement constant, le budget par habitant augmente de 9 % par an, ce qui est un rythme élevé par rapport aux autres villes, même si le contexte inflationniste entre 2021 et 2023 explique une partie de cette dynamique.

Évolution des dépenses par habitant de la commune de Lille

Budget total	2049 €	2014
par habitant	1670 €	2019
	2678 €	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de façon très mesurée. Sur la période 2019-2024, une hausse de 7 % est constatée - soit moins qu'au niveau national pour les villes de la même strate démographique (+15 %). La part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement augmente entre 2014 et 2024 (+ 2 points). La dépense de personnel par habitant à Lille est supérieure à la moyenne des douze grandes villes étudiées. Le poids des dépenses de personnel explique principalement le taux de rigidité de son budget de fonctionnement (58 %), bien supérieur à la moyenne des douze 12 grandes villes étudiées (51 %).

Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par habitant	1 369 €	2014
	1462 €	2019
	1 571 €	2024
Dépenses de personnel par habitant	790 €	2014
	835 €	2019
	1 000 €	2024
Taux de dépenses de personnel	58 %	2014
	57 %	2019
	64 %	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses d'investissement de la Ville de Lille sont particulièrement dynamiques et s'élèvent à 213 M€ en 2024. Cette dynamique recouvre toutefois des réalités contrastées : la part des dépenses d'équipement dans l'investissement total demeure relativement limitée, à hauteur de 50 %, traduisant un poids significatif des dépenses d'investissement hors équipement (remboursement du capital de la dette, subventions d'investissement versées, etc). Le niveau de dépenses d'équipement par habitant atteint 447 € en 2024, un montant supérieur à la moyenne des villes de la même strate démographique (384 €). Cet effort apparaît toutefois plus nuancé lorsqu'il est apprécié sur la durée : rapportées à la moyenne des cinq dernières années, les dépenses d'équipement de Lille s'établissent à 324 € par an et par habitant sur la période 2020-2024, soit un niveau légèrement inférieur à la moyenne des douze villes étudiées (340 €). Autrement dit, Lille investit fortement en 2024, mais l'effort d'équipement apparaît plus irrégulier sur l'ensemble du mandat.

Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	577 €	2014
	474 €	2019
	894 €	2024
Dépenses d'équipement par habitant	374 €	2014
	264 €	2019
	447 €	2024
Taux de dépenses d'équipement	65 %	2014
	56 %	2019
	50 %	2024

Les principales fonctions en part des dépenses de fonctionnement sont la culture, le soutien aux associations et le sport (24 %), six points au-dessus de la moyenne des villes étudiées, puis l'enseignement (15 %), juste en dessous de la moyenne. Pour l'investissement, ce sont aussi la culture, la vie associative et les sports qui priment, avec sept points au-dessus de la moyenne.

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

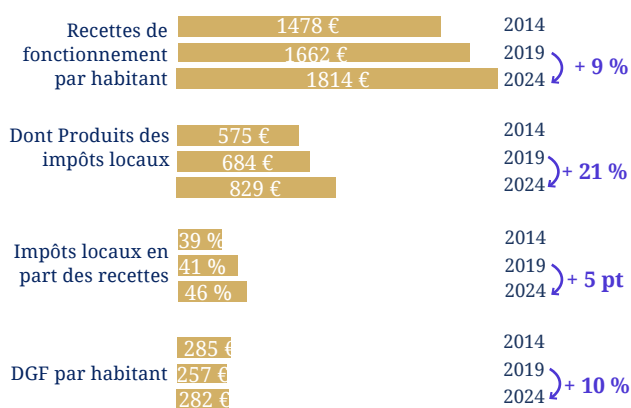
	Fonctionnement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées	Investissement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées
Services généraux	92,8	23 %	28 %	36,6	36 %	17 %
Sécurité	17,4	4 %	5 %	1,9	2 %	3 %
Enseignement	58,4	15 %	17 %	13,7	13 %	20 %
Culture, vie sociale, sports	94,3	24 %	18 %	26,2	26 %	19 %
Santé et action sociale	33,9	9 %	15 %	2,1	2 %	5 %
Aménagement des territoires et habitat	37,9	10 %	5 %	15,1	15 %	23 %
Action économique	4	1 %	1 %	6,3	6 %	1 %
Environnement	19,4	5 %	2 %	1,8	2 %	1 %
Transports	7,6	2 %	2 %	4,6	4 %	3 %

Source : annexe A1 du compte administratif 2024 (hors opérations non ventilables)

2. Une stabilité des taux d'imposition votés par la commune entre 2019 et 2024

Les recettes de fonctionnement de la ville de Lille s'élèvent, en 2024, à 375 M€. Elles se composent à 46 % d'impôts locaux (198 M€), part en hausse depuis 2014, mais qui reste inférieure à la moyenne de la strate (53 %). Entre 2019 et 2024, la hausse des recettes de fonctionnement (+14 %) est principalement portée par la croissance des produits de la fiscalité locale (+66 %), la dotation globale de fonctionnement n'augmentant que de 8 %.

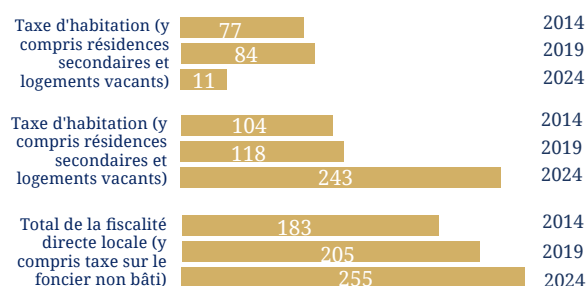
Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Cette hausse des recettes fiscales est portée notamment par la revalorisation de l'assiette de taxe foncière. Première recette de fonctionnement de la ville de Lille, le produit de la fiscalité directe locale s'élevait à 255 M€ en 2024, en hausse de 16 %, par habitant, par rapport à 2019.

Produit de la fiscalité directe locale (en M€)



Source : <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex>

L'accroissement des bases physiques, lié à l'augmentation de la population, contribue à l'augmentation des recettes de la fiscalité locale. Le nombre de ménages a ainsi augmenté de 2 % entre 2014 et 2024. Par ailleurs, les bases fiscales sont réévaluées chaque année en fonction de l'inflation. Les valeurs locatives ont été revalorisées forfaitairement de 1,7 % en 2025, après des hausses de 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023. Les bases imposables de Lille sont nettement inférieures à celles des villes de sa strate, ce qui reflète un taux de pauvreté élevé (27%, contre 15% au niveau national).

Bases imposables à Lille et dans les communes de la même strate 2024 (en € par habitant)

Taxes	Bases imposables	
	Ville	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	82 €	140 €
Taxe sur le foncier bâti	1297 €	1617 €

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Le taux de taxe foncière a augmenté depuis 2019, mais pour des raisons uniquement techniques : en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (taux de 29,1%) a été transférée en 2021 aux communes, ce qui explique la hausse entre 2020 et 2021. Lille a un

taux supérieur de 7 points à celui de sa strate démographique en 2024, un niveau proche de celui de 2019. Par rapport aux 11 autres villes étudiées, le taux de taxe foncière à Lille est plus élevé que la moyenne, et cet écart s'est accru entre 2019 et 2024 - du fait d'une part départementale transférée plus élevée que la moyenne.

Évolution des taux de la fiscalité directe locale 2019-2024 (en %)

	Taux voté 2024	Taux moyen de la strate 2024	Taux voté 2019	Taux moyen de la strate 2019
Taxe d'habitation	33,55 %	27,57 %	33,55 %	22,13 %
Foncier bâti	48,35 %	41,48 %	29,06 %	23,61 %
Foncier non bâti	16,65 %	37,68 %	16,65 %	37,59 %

Source : <https://www.impots.gouv.fr/cdl/zf1/communeqfp/flux.ex>

3.

Un endettement par habitant élevé par rapport aux communes comparables mais en baisse entre 2014 et 2024

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la Ville s'élevait à 362 M€, en baisse de 14 % en dette par habitant (1518 € en 2024) par rapport à 2014. Ce niveau de dette est toutefois supérieur à celui des villes de la strate démographique (1097 €). La structure de la dette de la Ville peut être analysée en fonction des risques établis par la charte Gissler : 99,9 % de l'encours est classé au niveau de risque le plus faible (A1).

Évolution de la dette par habitant

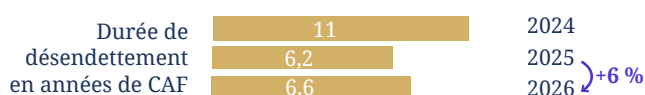


Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La capacité de désendettement s'améliore entre 2014 et 2024, passant de 11 à 6,6 ans. Elle se situe à un niveau proche de la moyenne des douze grandes villes comparables (6,2 ans, hors Paris, très atypique). Les perspectives 2025-2026 appellent l'attention avec une prévision de durée de désendettement de 8 ans en 2025 et 9,9 ans en 2026 selon le rapport d'orientation budgétaire pour 2026. Cette prévision est à interpréter prudemment compte tenu des incertitudes et délais d'adoption de la LF 2026, dont certaines dispositions concernent les relations financières entre l'Etat et les collectivités.

et délais d'adoption de la LF 2026, dont certaines dispositions concernent les relations financières entre l'Etat et les collectivités.

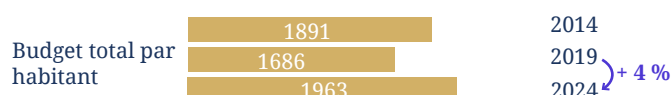
Durée de désendettement de la ville (en années)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

D'un montant de 2,35 Md€ en 2024, le budget par habitant est en hausse de 4 % par rapport à 2014, ce qui est très modéré sur la période.

Budget par habitant de la métropole (en M€)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

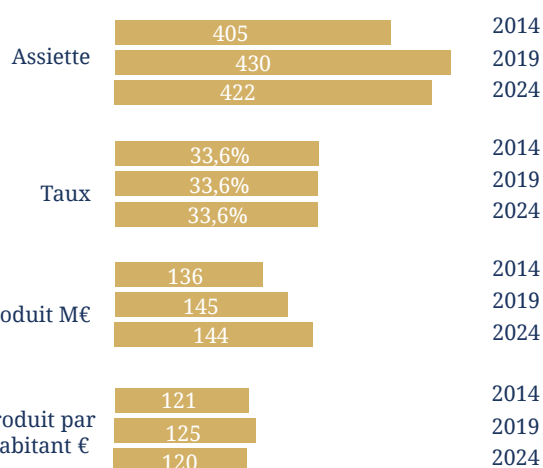
4. Une intercommunalité dont l'endettement a baissé depuis 2014

La ville de Lille est la ville centre de la Métropole Européenne de Lille, composée de 95 communes. Celle-ci compte 1 198 654 habitants en 2025. La croissance démographique a été moyenne entre 2014 et 2024 : 6 % d'habitants en plus.

Conformément à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales, la métropole exerce de plein droit des compétences dans les domaines suivants : développement et aménagement économique, social et culturel ; aménagement de l'espace métropolitain (urbanisme, PLU, aménagement numérique, voirie, mobilité, etc.) ; politique locale de l'habitat ; politique de la ville ; gestion des services d'intérêt collectif (assainissement, fourrière, service d'incendie et de secours, etc.) ; protection et mise en valeur de l'environnement (gestion des déchets ménagers, transition énergétique, lutte contre la pollution de l'air, etc.). En plus de ces compétences obligatoires énumérées dans le CGCT, la métropole exerce des compétences déléguées par les communes.

Le produit de la cotisation foncière des entreprises croît de 6 % entre 2014 et 2024, mais l'essentiel de la hausse est porté par l'accroissement de l'assiette (+4 %). Le taux n'augmente pas entre 2019 et 2024.

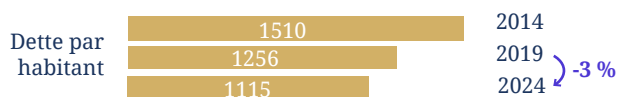
Évolution des taux de la contribution foncière des entreprises (en %)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'encours de la dette a baissé de façon notable entre 2014 et 2024 (-11 %), ce qui singularise la métropole par rapport aux autres.

Dette par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La capacité de désendettement de la métropole en 2024 (3,3 ans) se situe à un niveau relativement bas, largement inférieur au niveau prudentiel de 12 ans fixé par la LPFP 2018-2022.

La prévision pour 2025 et 2026 se situe à des niveaux qui restent favorables. Cette prévision est à interpréter prudemment compte tenu des incertitudes et délais d'adoption de la LF 2026, dont certaines dispositions concernent les relations financières entre l'Etat et les collectivités.

Durée de désendettement projection



Source : Métropole, rapport sur le budget 2025

Tableau de calcul de l'indicateur

Indicateur	Valeur Ville en 2014	Note / 10 en 2014	Valeur ville en 2019	Note / 10 en 2019	Valeur Ville en 2024	Note / 10 en 2024
Dette/CAF (en années)	11	2,8	6,2	7	6,6	6,7
Taux d'épargne de gestion	14 %	6,8	17 %	9,5	15 %	7,4
Dépenses d'équipement par habitant moyenne sur les 5 dernières années comparée à la moyenne des villes analysées	374 €	4,3	298 €	6	324 €	5,1
Taux de rigidité de la dépense comparé à la moyenne des villes analysées	57 %	0,5	52 %	2,8	58 %	0,6
Pression fiscale (produit de la fiscalité locale par habitant) comparé à la moyenne des villes analysées	575 €	7,2	684 €	5,7	829 €	6,2
Part des dépenses transition écologique (% budget investissement)	Non disponible		Non disponible		52 %	5,9
Dépendance aux dotations (% recettes)	19 %	4,5	15 %	4,1	20 %	4,9
Note globale pondérée	4,3		6,8		6	

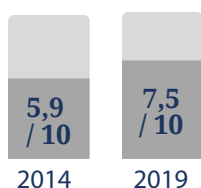
Tableau récapitulatif

Population					
Population de la ville	238 542 (2024)				
Population de la métropole	1 198 654 (2024)				
	Prévisionnel (Budget)	Réalisé (comptes)			
	2025 (M€)	Montant brut 2024 (M€)	Montant par habitant 2024 (€)	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2014 - 2019	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2020 - 2024
Dépenses de la ville					
Budget total	653	638	2 678 €	-4 %	9 %
Dépenses de fonctionnement	415	375	1 571 €	1 %	5 %
Dont charges de personnel	254	239	1 000 €	1 %	5 %
"Top 3" par fonction en 2024	1. Culture, associations, sport (94M€) 2. Services généraux (93M€) 3. Aménagement (38M€)				
Dépenses d'investissement	190	213	894 €	-4 %	26 %
Dont dépenses d'équipement	125	107	447 €	-6 %	25 %
"Top 3" par fonction en 2024	1. Services généraux (37M€) 2. Culture, associations, sport (26M€) 3. Enseignement, formation, apprentissage (58M€)				
Recettes de la ville					
Produits des impôts locaux	230	198	829	4 %	4 %
DGF	67	67	282	-2 %	2 %
Épargne brute et "solde" (capacité ou besoin de financement)					
Épargne brute (CAF)	35	55	231	12 %	-1 %
Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en moyenne annuelle pour les évolutions)		4	18 €	-103 %	11 %
Dettes et capacité de remboursement					
Encours de la dette	363	362	1518	-2 %	0 %
Dettes/capacité d'auto- financement (en années)	10,4	6,6		-9 %	0 %
Finances de la Métropole					
Budget total	2446	2352	1963	-2 %	7 %
Dettes	1602	1336	1115	-3 %	-3 %

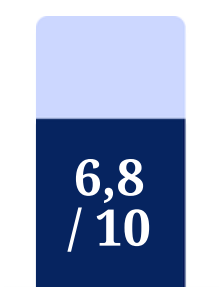
Source : DGFIP : comptes de gestion : charges, produits, emplois et ressources, CA 2024 et BP 2025

Lyon

Une situation solide sur le plan financier,
mais un investissement en retrait



Note de santé financière



sur les **12**
plus grandes villes
françaises



À la fin de l'année 2024, Lyon affiche une situation financière globalement saine et figure sur le podium des villes étudiées. Sa note atteint 6,8/10 (3^e sur 12), nettement au-dessus de la moyenne de notre échantillon. Sa trajectoire est stable, à un haut niveau : Lyon était déjà classée à la 5^e place en 2014 et à la 3^e en 2019. Cette bonne situation ne doit toutefois pas occulter trois points d'attention : une dynamique de dépenses de fonctionnement soutenue sur le mandat, une pression fiscale assez élevée et un effort d'investissement inférieur à celui observé dans les autres villes étudiées.

Une bonne maîtrise de l'endettement

En 2024, la durée de désendettement est d'environ 3 ans, contre 8,8 ans en moyenne pour les douze villes étudiées (et 6,2 ans hors Paris). Cette performance s'explique par une dette par habitant nettement inférieure à celle des villes comparables (environ 604 € en 2024, contre 1 097 € pour la moyenne de la strate), en baisse depuis 2019 (-20 % par habitant). L'épargne de gestion reste, elle aussi, à un niveau favorable, même si elle recule par rapport à 2019. Autrement dit, Lyon dispose d'un "matelas" financier réel et conserve une forte capacité à absorber un choc ou à financer des priorités nouvelles.

Les dépenses courantes contenues, malgré une hausse sensible sur le mandat

Entre 2019 et 2024, les dépenses de fonctionnement progressent de 19 % par habitant, un rythme supérieur à celui des villes comparables (+ 15 %). Mais Lyon part d'un niveau plus bas : en 2024, les dépenses de fonctionnement atteignent 1 349 € par habitant, contre 1 613 € en moyenne dans l'échantillon. La rigidité du budget (poids des dépenses de personnel et financières) est dans la moyenne (environ 50 %), et la part des dépenses de personnel est stable autour de 55 %. En pratique, Lyon conserve donc des marges en fonctionnement, même si la dynamique des dépenses s'accélère sur le mandat.

Une fiscalité stable, mais une pression fiscale structurellement élevée

Côté fiscalité, la lecture est plus ambivalente. Le taux de taxe foncière reste inférieur à la moyenne des douze villes étudiées, même après la hausse "discrétionnaire" de 14 % entre 2019 et 2024. Mais, au-delà des taux, la pression

fiscale par habitant demeure élevée : 905 € par habitant en 2024, au-dessus de la moyenne des villes étudiées. Cela s'explique notamment par des bases fiscales importantes et par un poids global de la fiscalité dans les recettes plus élevé qu'ailleurs. Conclusion opérationnelle : Lyon a moins de marge pour augmenter encore ses recettes par l'impôt, même si ses taux restent modérés.

Un investissement nettement inférieur aux autres villes analysées

C'est l'angle mort de la trajectoire lyonnaise. Malgré une hausse récente des dépenses d'équipement, l'effort d'investissement reste le plus faible des douze villes étudiées sur la période 2020-2024 : environ 218 € par habitant et par an, contre 340 € en moyenne. En 2024, la dépense d'équipement par habitant (275 €) reste très en dessous des villes comparables (384 €). Autrement dit, Lyon est financièrement solide, mais investit moins que ses pairs. Cette situation signifie que Lyon a volontairement privilégié la consolidation financière et la maîtrise du stock de dette, mais aussi qu'une partie de l'équilibre actuel repose sur un investissement "en retrait" - ce qui pose la question d'un rattrapage sur la prochaine mandature.

Métropole de Lyon : une trajectoire également maîtrisée

À l'échelle métropolitaine, la situation est globalement cohérente avec celle de la ville : malgré un budget par habitant très élevé (collectivité à statut particulier, cumulant des compétences départementales), l'endettement est stabilisé depuis 2019 et la capacité de désendettement reste très correcte (environ 5,8 ans en 2024, très en dessous du seuil d'alerte de 12 ans).

1.

Une dynamique significative des dépenses portée notamment par l'investissement, qui demeure néanmoins largement inférieur à la moyenne

Le budget de la ville par habitant a baissé entre 2014 et 2019, du fait du transfert de certaines compétences à la Métropole de Lyon en 2015. Entre 2019 et 2024, à périmètre globalement constant, le budget par habitant augmente de 7 %, porté principalement par les dépenses d'équipement.

Évolution des dépenses par habitant de la commune de Lyon

Budget total par habitant	1 657 €	2014
	1 604 €	2019
	1 718 €	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances (total des charges et emplois)

Les dépenses de fonctionnement sont dynamiques, mais l'évolution des charges de personnel est maîtrisée. Les dépenses de fonctionnement par habitant ont augmenté régulièrement sur la période 2019-2024 : + 19 %, soit légèrement plus qu'au niveau national pour les villes de la même strate démographique (+ 15 %). Par ailleurs, si la part des dépenses de personnel par habitant dans les dépenses de fonctionnement à Lyon est stable entre 2019 et 2024, elle reste légèrement supérieure à la moyenne des douze villes étudiées (55 % contre 53 %).

La ville dispose d'un taux de rigidité de son budget de fonctionnement (50 %) équivalent à la

moyenne des douze villes étudiées (51 %). La dynamique des achats (+ 31 %) est en revanche supérieure à celle des charges générales sur la période 2019-2024, portée notamment par la hausse de l'inflation en 2021-2023. Ce constat illustre donc la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la ville de Lyon, lesquelles représentent, en 2024, 1 349 € par habitant, contre 1 613 € pour la moyenne des villes analysées.

Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement de la Ville de Lyon

Dépenses de fonctionnement par habitant	1 168 €	2014
	1 137 €	2019
	1 349 €	2024
Dépenses de personnel par habitant	644 €	2014
	625 €	2019
	731 €	2024
Taux de dépenses de personnel	55 %	2014
	55 %	2019
	54 %	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses d'investissement, dynamiques, demeurent largement inférieures à la moyenne de villes étudiées. Elles s'élèvent à 195 M€ en 2024, dont 75 % de dépenses d'équipement. Ces dernières ont augmenté de 8 % par an en moyenne sur la période 2020 – 2024. Malgré cette dynamique, les dépenses d'équipement par habitant à Lyon en 2024 (275 €) sont largement en-deçà de la moyenne des villes de la même strate (384 €). De même, la moyenne des dépenses d'équipement 2020-2024 de Lyon (218 € en moyenne par an et par habitant) est bien inférieure à la moyenne des douze villes étudiées (340 €). Dès lors, si Lyon dispose à nouveau de marges financières en investissement, sa note relative à notre indicateur "Dépenses d'équipe-

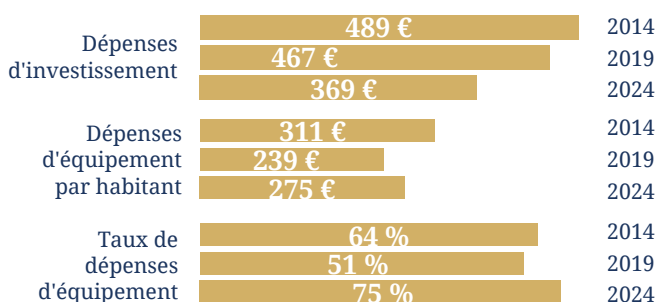
ment par habitant moyenne 2020-2024 comparé à la moyenne des villes" est bien inférieure à la moyenne des villes analysées (1/10, contre 5/10).

Contactée, la ville de Lyon indique que le niveau de réalisation du plan pluriannuel d'investissement à fin 2026 permettra un niveau record d'investissement pour la Ville avec environ 800 M€ - soit un tiers de plus que sur le mandat précédent).

Les dépenses de fonctionnement représentent, en 2024, 713 M€. La principale fonction en part des dépenses de fonctionnement est la culture, jeunesse et sport (24 %, soit 6 points de plus que la moyenne des autres villes étudiées). Les dépenses d'investissement de la Ville de Lyon représentent, en 2024, 195 M€, dont 145 M€ pour les dépenses d'équipement. Parmi celles-ci, le principal poste est également la culture, jeu-

nesse, sport (29 %, soit 10 points supérieurs à la moyenne des autres villes étudiées).

Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement de la ville



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finance

	Fonctionnement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées	Investissement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées
Services généraux	205	29 %	28 %	17	12 %	17 %
Sécurité	35	5 %	5 %	4	3 %	3 %
Enseignement	131	18 %	17 %	35	24 %	20 %
Culture, vie sociale, sports	174	24 %	18 %	42	29 %	19 %
Santé et action sociale	81	11 %	15 %	13	9 %	5 %
Aménagement des territoires et habitat	42	6 %	5 %	28	19 %	23 %
Action économique	10	1 %	1 %	1	1 %	1 %
Environnement	3	0 %	2 %	0,2	0 %	1 %
Transports	0,03	0 %	2 %	5	3 %	3 %

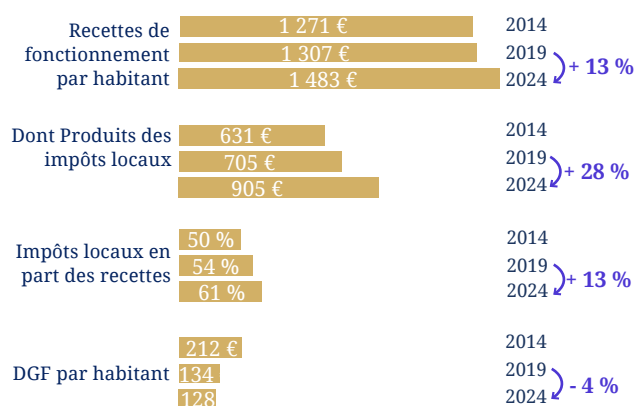
Source : compte financier unique 2024

2.

Une pression fiscale plus importante que la moyenne des villes étudiées et une augmentation discrétionnaire du taux de TFB supérieure aux autres grandes villes entre 2019 et 2024

La part de la fiscalité directe locale dans les recettes est en nette hausse. Les recettes de fonctionnement de la ville de Lyon s'élèvent, en 2024, à 784 M€. Elles se composent à 61 % d'impôts locaux (478 M€). La part des impôts locaux dans les recettes de la ville de Lyon est de 10 points supérieure à celle de la moyenne de la strate (51 %). Si on ajoute tous les impôts et taxes confondus, ainsi que la fiscalité reversée, la fiscalité totale représente 74 % des recettes de fonctionnement de la Ville de Lyon, contre 67 % dans la moyenne de la strate. Entre 2019 et 2024, les impôts locaux ont augmenté de 28 %. La hausse des recettes de fonctionnement (+ 13 %) entre 2019 et 2024 est donc principalement portée par la croissance des produits de la fiscalité.

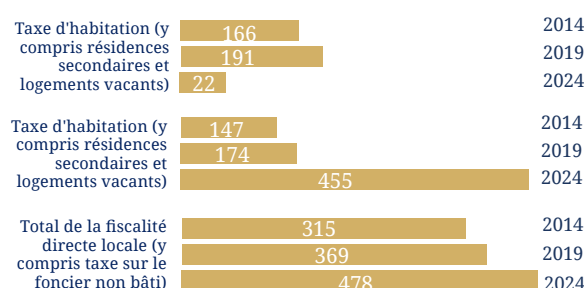
Principales recettes de fonctionnement par habitant



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les recettes fiscales augmentent entre 2019 et 2024, tirées notamment par la taxe foncière. Première recette de fonctionnement de la Ville de Lyon, le produit de la fiscalité directe locale s'élevait à 478 M€ en 2024, soit une augmentation de 30 % depuis 2019.

Produit de la fiscalité directe locale (en M€)



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Deux éléments expliquent que la fiscalité directe locale en 2024 soit supérieure à celle de 2019. En premier lieu, l'accroissement des bases physiques, lié à l'augmentation de la population de Lyon, contribue à l'augmentation des recettes de la fiscalité locale. Le nombre de ménages résidant à Lyon a ainsi augmenté de 1 % entre 2019 et 2024. Par ailleurs, les bases fiscales sont réévaluées chaque année en fonction de l'inflation. Les valeurs locatives ont été revalorisées forfaitairement de 1,7 % en 2025, après des hausses de 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023. En particulier, la base imposable de Lyon pour la TFPB est supérieure à celles des villes de sa strate.

Bases imposables à Lyon et dans les communes de la même strate 2024 (en € par habitant)

Taxes	Bases imposables	
	Ville	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	135 €	140 €
Taxe sur le foncier bâti	2 071 €	1 617 €

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

En second lieu, les taux de taxe foncière ont augmenté depuis 2019. Tout d'abord pour des raisons techniques : en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée en 2021 aux communes, ce qui explique la hausse de 11 points du taux entre 2020 et 2021. En réalité,

l'augmentation de la TFPB est de 14 %, une fois le retraitement effectué du transfert de la part départementale.

En 2024, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (31,89 %) reste inférieur à celui de la moyenne des douze villes analysées (41 %).

Évolution des taux de la fiscalité directe locale 2019-2024 (en %)

	Taux voté 2024	Taux moyen de la strate 2024	Taux voté 2019	Taux moyen de la strate 2019
Taxe d'habitation	22,15 %	27,57 %	22,15 %	22,13 %
Foncier bâti	31,89 %	41,48 %	18,23 %	23,61 %
Foncier non bâti	19,97 %	37,68 %	19,97 %	37,59 %

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Par ailleurs, le produit de la fiscalité locale par habitant demeure bien supérieur (905 € par habitant en 2024, contre 843 € pour la moyenne des villes étudiées) à Lyon par rapport aux autres villes étudiées, ce qui justifie sa note moyenne (4,9/10) dans l'indicateur de pression fiscale. Ce constat s'explique notamment par les bases imposables pour la taxe foncière, largement supérieures à la moyenne de la strate ; ainsi, même avec un taux de TFPB inférieur à celui des villes analysées, son produit à Lyon par habitant en 2024 (860 €) demeure supérieur à la moyenne de la strate (779 €).

relativement moins sur le contribuable particulier lyonnais par rapport à une commune qui posséderait plus de locaux d'habitation. Elle ne modifie toutefois pas le poids réel de la pression fiscale, lequel s'exerce, pour cette part, sur les entreprises.

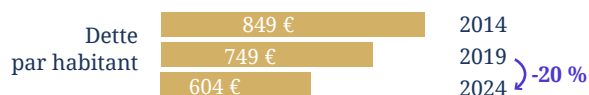
3.

Un endettement en nette baisse et largement inférieur à celui des autres grandes villes

Contactée, la ville de Lyon indique que la taxe foncière porte sur trois types de locaux : d'habitation, industriels ou professionnels et commerciaux. À Lyon, la part des locaux professionnels et commerciaux s'élève à 35 %. Cette part importante conduit la pression fiscale à peser

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la Ville de Lyon s'élevait à 319 M€, en baisse de 18 % par rapport à 2019. En plus de cette dynamique, la dette par habitant en 2024 (604 €) demeure près de deux fois inférieure à celle des villes de la même strate démographique (1 097 €).

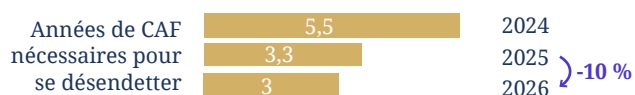
Évolution de la dette par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La capacité de désendettement reste maîtrisée. Sur les périodes 2014 – 2024 et 2019 – 2024, la durée de désendettement de la ville diminue (3 ans en 2024), et est largement en-deçà du plafond de référence introduit par la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 (12 ans). Cette capacité de désendettement est également largement inférieure à la moyenne des douze villes étudiées (6,2 ans). La Ville de Lyon pourra donc intégrer l'impact éventuel des mesures de contribution des collectivités au redressement des finances publiques prévu par les LF 2025 et le PLF 2026.

Capacité de désendettement (en années)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

4.

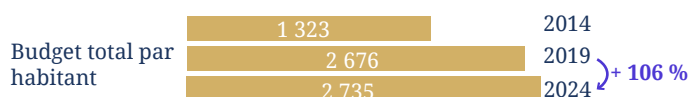
Point sur la situation de l'intercommunalité

Au 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon a succédé à la communauté urbaine ainsi qu'au dé-

partement du Rhône, qu'elle remplace sur le territoire métropolitain. Elle est composée de 58 communes et compte 1 439 981 habitants en 2024. La croissance démographique a été forte entre 2014 et 2024 : 8 % d'habitants en plus. Collectivité à statut particulier, la Métropole de Lyon ne doit pas être confondue avec les métropoles créées par les lois du 16 janvier 2010 et du 27 janvier 2014, qui sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La Métropole de Lyon exerce ainsi sur son territoire toutes les compétences exercées auparavant par la communauté urbaine de Lyon et le département du Rhône, ainsi que des compétences complémentaires en provenance des communes.

Les dépenses de la Métropole sont en forte progression, portées notamment par les transferts de compétences. Le budget de la Métropole de Lyon représente 3,9 Md€ en 2024. Le budget par habitant a doublé depuis 2014, notamment du fait d'un transfert de compétences en provenance de ses communes membres en 2015.

Budget par habitant de la Métropole de Lyon (en €)

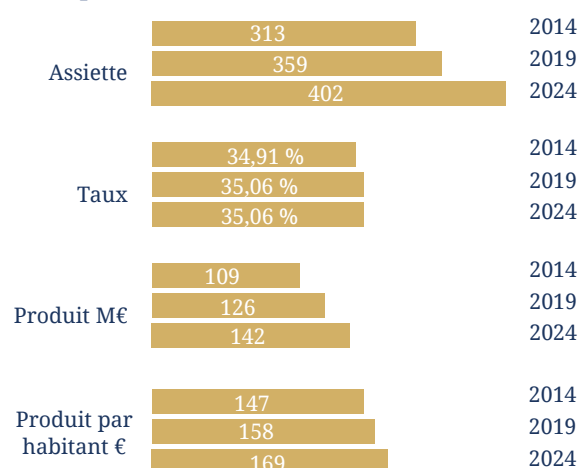


Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'accroissement de la cotisation foncière des entreprises reste modéré. Son produit croît de 24 % entre 2014 et 2024. L'essentiel de la hausse est porté par la hausse des taux entre 2014 et 2024 (+ 6 %), ainsi que par l'assiette (+ 8 %).

⁵² La baisse de la dette entre 2014 et 2019 est en partie liée aux transferts de compétence entre la ville et la métropole, la dette des biens transférés étant également concernée par le transfert.

Évolution de la contribution foncière des entreprises



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'endettement est stabilisé. L'encours de la dette a augmenté entre 2014 et 2019, en partie par les transferts de compétences en provenance des communes membres - la dette des équipements transférée est également reprise par la métropole. Depuis 2019, la dette est stabilisée et dans une dynamique récente à la baisse.

Dette par habitant 2014-2024



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

En outre, la capacité de désendettement de la Métropole de Lyon en 2024 (5,8 ans) est deux fois inférieure au plafond de référence introduit par la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 (12 ans).

Tableau de calcul de l'indicateur

Indicateur	Valeur Ville en 2014	Note/10 en 2014	Valeur ville en 2019	Note/10 en 2019	Valeur Ville en 2024	Note/10 en 2024
Dette/CAF (en années)	5,5	7,6	3,3	9,5	3	9,8
Taux d'épargne de gestion	13 %	5,9	18 %	9,6	14 %	6,7
Dépenses d'équipement par habitant moyenne sur les 5 dernières années comparée à la moyenne des villes analysées	311 €	2,9	198 €	1,4	218 €	1
Taux de rigidité de la dépense comparé à la moyenne des villes analysées	52 %	4	49 %	4,6	50 %	4,6
Pression fiscale (produit de la fiscalité locale par habitant) comparé à la moyenne des villes analysées	361 €	5,8	705 €	5,2	905	4,9
Part des dépenses transition écologique (% budget investissement)	Non disponible		Non disponible		71 %	8,7
Dépendance aux dotations (% recettes)	17 %	7	10 %	8,5	14 %	8,2
Note globale pondérée	5,9		7,5		6,8	

Tableau récapitulatif

Population					
Population de la ville	528 550 (2024)				
Population de la métropole	1 439 981 (2024)				
	Prévisionnel (Budget)	Réalisé (comptes)			
	2025 (M€)	Montant brut 2024 (M€)	Montant par habitant 2024 (€)	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2014 - 2019	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2020 - 2024
Dépenses de la ville					
Budget total		908	1 718	-0,5 %	4 %
Dépenses de fonctionnement	728	713	1 349	-0,5 %	4 %
Dont charges de personnel	403	386	731	-0,5 %	4 %
"Top 3" par fonction en 2024	1. Services généraux : 205 M€ 2. Culture, jeunesse, sport : 174 M€ 3. Enseignement : 131 M€				
Dépenses d'investissement	325	195	369	1,8 %	7 %
Dont dépenses d'équipement	241	145	275	-1,8 %	8 %
"Top 3" par fonction en 2024	1. Culture, jeunesse, sport : 42 M 2. Enseignement : 35 M€ 3. Aménagement : 28 M€				
Recettes de la ville					
Produits des impôts locaux	485	478	905	2,3 %	6 %
DGF	62	67	128	-8,6 %	-1 %
Épargne brute et "solde" (capacité ou besoin de financement)					
Épargne brute (CAF)	69	106	201	9,2 %	9 %
Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en moyenne annuelle pour les évolutions)		-11,4	-22	- 40 %	- 97 %
Dettes et capacité de remboursement					
Encours de la dette	317	319	604	-2,4 %	-6 %
Dettes/capacité d'auto- financement (en années)	4,6	3		-8,5 %	-12 %
Finances de la Métropole					
Budget total	3 900	3 939	2 735	18,6 %	2 %
Dettes	1 650	1 860	1 292	3,6 %	-3 %

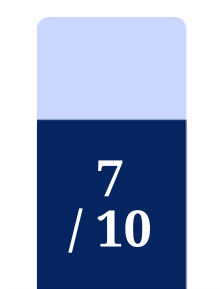
Source : DGFIP (comptes individuels des collectivités : charges, produits, emplois et ressources) + OFGL pour la capacité/besoin de financement ; pour la ventilation par fonction le CFU 2024 + pour 2025, le budget primitif

Montpellier

Une trajectoire solide, malgré une forte ambition sur l'investissement



Note de santé financière



sur les **12**
plus grandes villes
françaises



Montpellier occupe en 2024 une très bonne place dans le classement des douze villes : 2^e avec une note de 7/10, au-dessus de la moyenne. Si la santé financière globale de la ville est bonne et stable sur dix ans, la stratégie ambitieuse d'investissement entraîne désormais une hausse du niveau d'endettement.

Un investissement très dynamique, appuyé en partie sur une hausse de l'endettement

Montpellier se distingue par un effort d'investissement particulièrement élevé. En 2024, la dépense d'équipement atteint 656 € par habitant, au-dessus de la moyenne des villes comparables. Cet effort a un coût : l'endettement s'est

fortement accru, surtout sur le dernier mandat. La dette par habitant augmente de +56 % sur dix ans, mais surtout de +93 % entre 2019 et 2024. Montpellier est passée d'une ville plutôt "peu endettée" à une ville désormais au-dessus de la moyenne de sa strate (environ 1 339 € par habitant en 2024). La conséquence mécanique est l'allongement de la durée de désendettement : 6,8 ans en 2024 (contre 3,7 en

2019), avec une projection qui monte à 9,3 ans en 2025. Sans constituer une alerte immédiate, la trajectoire se tend. En parallèle de ces investissements importants, Montpellier améliore sa capacité à dégager des marges sur ses charges de fonctionnement, ce qui traduit une meilleure capacité à financer une partie des projets sur ressources propres. La ville se donne donc des marges, mais elles ne suffisent pas à absorber l'ensemble des nouveaux investissements et le remboursement de la dette.

Des dépenses courantes en hausse modérée mais un budget rigide

Les dépenses de fonctionnement par habitant progressent modérément sur 2019–2024 (+10 %), moins que la moyenne des villes comparables. La rigidité du budget reste élevée (environ 55 %), ce qui réduit les marges d'ajustement en cas de choc budgétaire. La masse salariale augmente, et même si Montpellier n'est pas une ville "hors norme" sur les dépenses de personnel

par habitant, la structure du budget laisse moins de flexibilité que la moyenne.

Une fiscalité stable

Sur le plan fiscal, Montpellier n'a pas mené une stratégie de hausse des taux : la progression des recettes fiscales vient de la revalorisation des bases (liée à l'inflation) et de la dynamique démographique. La pression fiscale par habitant se situe, elle, dans la moyenne des 12 villes étudiées (835 € en 2024).

Métropole : un point d'attention majeur

Le vrai sujet de fragilité est peut-être moins la ville que l'intercommunalité. La Métropole affiche une durée de désendettement au-dessus du seuil de référence : 12,9 ans en 2024, 14,9 ans en 2025. Cela installe un risque de contrainte lors des prochaines années, surtout si l'État réduit les transferts ou si les charges augmentent.

1. Une dynamique significative des dépenses, portée notamment par des investissements en forte croissance entre 2020 et 2024

Le budget de la ville a baissé entre 2014 et 2019 du fait du transfert de certaines compétences à la métropole en 2016. Entre 2020 et 2024, à périmètre globalement constant, le budget par habitant augmente de 9 %.

Évolution des dépenses par habitant de la commune de Montpellier

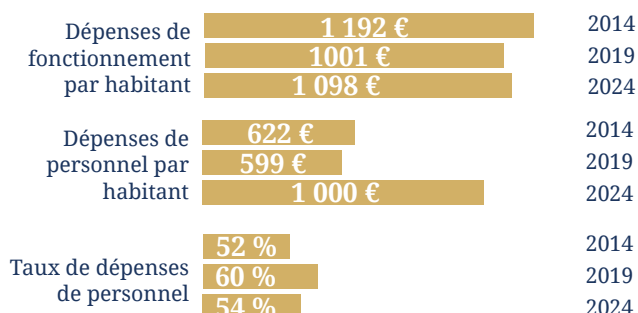
Budget total par habitant	1 880 €	2014
	1 576 €	2019
	2 063 €	2024

Source : DGFIP, comptes de gestion (charges et emplois)

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté régulièrement. Sur la période 2019-2024, une hausse de 31 % est constatée. Toutefois, rapportées au nombre d'habitant, l'augmentation des dépenses de fonctionnement sur la période

2019-2024 (+10 %) est moins forte qu'au niveau national pour les villes de la même strate démographique (+15 %). La part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement augmente entre 2014 et 2024 (+ 2 points). La dépense de personnel par habitant à Montpellier est proche de la moyenne des douze grandes villes étudiées. Néanmoins la ville a un taux de rigidité de son budget de fonctionnement (55 %) supérieur à la moyenne des douze grandes villes étudiées (51 %), traduisant un niveau de charges financières supérieur à la moyenne.

Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement de la ville de Montpellier commune de Montpellier



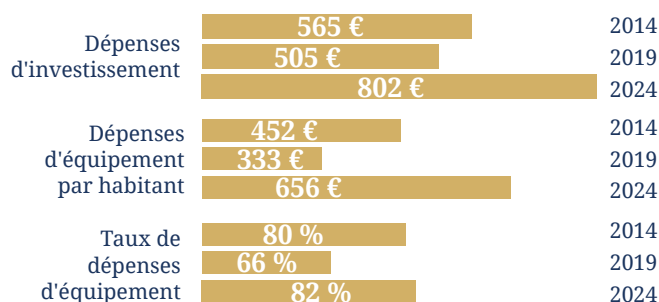
Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances (DGFIP, comptes de gestion : charges)

Les dépenses d'investissement de Montpellier sont particulièrement dynamiques. Elles s'élèvent à 245 M€ en 2024 dont 82 % de dépenses d'équipement. La dépense d'investissement par habitant est supérieure en 2024 par rapport à 2019 et à 2014. En 2024, le niveau de dépenses d'équipement par habitant (656 €) est nettement supérieur à la moyenne des villes de la même strate démographique (384 €). En élargissant la dépense d'équipement à la moyenne sur les cinq dernières années, le résultat reste le même, avec des dépenses d'équipement par habitant en baisse de 2014 à 2019 puis en hausse

en 2024. Les dépenses d'équipement 2020-2024 de Montpellier (413 € en moyenne par an et par habitant) sont supérieures à la moyenne des douze grandes villes étudiées (340 €).

Contactée, la ville de Montpellier indique que ce niveau élevé d'investissements provient du dynamisme démographique ainsi que du report de plusieurs projets (extension de la principale station d'assainissement, nouvelle ligne de tramway).

Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement de la ville



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses sont orientées notamment vers l'enseignement et l'aménagement. En 2024, les principales fonctions en part des dépenses de fonctionnement sont l'enseignement (24 %), sept points au-dessus de la moyenne des villes étudiées, puis la santé et l'action sociale (14 %), en ligne avec la moyenne. En investissement, Montpellier se distingue par une forte allocation à l'aménagement, un peu plus de deux fois la moyenne.

Contactée, la ville indique que le poids en retrait de la fonction Culture, vie sociale et sports par rapport à la moyenne des villes étudiées découle de l'exercice poussé de cette compétence par la métropole.

	Fonctionnement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées	Investissement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées
Services généraux	81,6	23 %	28 %	10,7	5 %	17 %
Sécurité	14,6	4 %	5 %	4,5	2 %	3 %
Enseignement	86,2	24 %	17 %	34	15 %	20 %
Culture, vie sociale, sports	40,6	11 %	18 %	12,8	6 %	19 %
Santé et action sociale	49,9	14 %	15 %	4,5	2 %	5 %
Aménagement des territoires et habitat	17,6	5 %	5 %	128	56 %	23 %
Action économique	6	2 %	1 %	0,1	0 %	1 %
Environnement	1,9	1 %	2 %	0,7	0 %	1 %
Transports	8,6	2 %	2 %	0	0 %	3 %

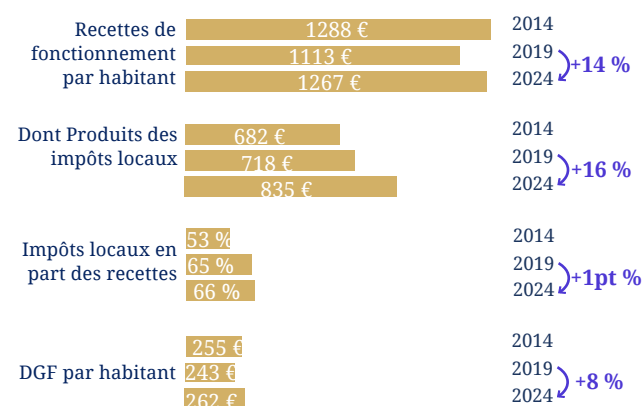
Source : annexe A1 du compte administratif 2024 (hors opérations non ventilables)

2. Une stabilité des taux d'imposition

Les recettes de fonctionnement de la ville de Montpellier s'élèvent, en 2024, à 387 M€. Elles se composent à 66 % d'impôts locaux (255 M€). La part de la fiscalité dans les recettes de Montpellier est supérieure à la moyenne de la strate (53 %).

Entre 2019 et 2024, la hausse des recettes de fonctionnement (+14 %) est principalement portée par la croissance des produits de la fiscalité locale (+16 %), la dotation globale de fonctionnement n'augmentant que de 8 %.

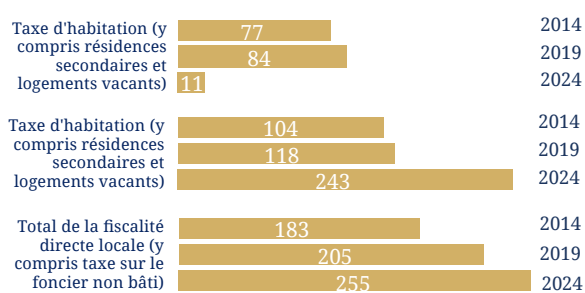
Principales recettes de fonctionnement par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La hausse des recettes fiscales est portée notamment par la revalorisation de l'assiette de taxe foncière. Première recette de fonctionnement de la ville de Montpellier, le produit de la fiscalité directe locale s'élevait à 255 M€ en 2024, en hausse de 16 %, par habitant par rapport à 2019.

Produit de la fiscalité directe locale 2014-2024 (en M€)



Source : DGFIP

L'accroissement des bases physiques, lié à l'augmentation de la population, contribue à l'augmentation des recettes de la fiscalité locale. Le nombre de ménages a ainsi augmenté de 14 % entre 2014 et 2024. Par ailleurs, les bases fiscales sont réévaluées chaque année en fonction de l'inflation. Les valeurs locatives ont été revalorisées forfaitairement de 1,7 % en 2025, après des hausses de 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023. Les

bases imposables de Montpellier sont inférieures à celles des villes de sa strate, ce qui peut s'expliquer notamment par la situation économique de sa population, avec un revenu fiscal de référence moyen parmi les plus bas des communes de 200 000 habitants (13 848 €/habitant/an) et l'absence de grands sites économiques ou industriels.

Évolution des taux de la fiscalité directe locale (en %)

Taxes	Bases imposables	
	Ville	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	113 €	140 €
Taxe sur le foncier bâti	1438 €	1617 €

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Le taux de taxe foncière a augmenté depuis 2019, mais pour des raisons techniques : en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les 21,45 points de part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties ont été transférés en 2021 aux communes, ce qui explique la hausse entre 2020 et 2021. Montpellier a un taux supérieur de plus de 10 points à celui de sa strate démographique en 2024, contre 8 points en 2019.

Évolution des taux de la fiscalité directe locale (en %)

	Taux voté 2024	Taux moyen de la strate 2024	Taux voté 2019	Taux moyen de la strate 2019
Taxe d'habitation	22,49 %	27,57 %	22,49 %	22,13 %
Foncier bâti	52,63 %	41,48 %	31,18 %	23,61 %
Foncier non bâti	112,71 %	37,68 %	112,71 %	37,59 %

Source : <https://www.impots.gouv.fr/cdl/zf1/communegfp/flux.ex>

Le taux de taxe foncière à Montpellier est plus élevé que dans les 11 autres villes étudiées (52,63 % contre 40,51 % en moyenne). L'écart avec la moyenne a doublé entre 2019 et 2024 - du fait d'un transfert de la fraction de taux départemental le plus élevé de l'échantillon.

3.

Un endettement par habitant très faible en 2014 mais en forte hausse entre 2019 et 2024, qui dépasse désormais celui des villes de plus de 100 000 habitants

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la Ville s'élevait à 409 M€, en hausse de 69 % en dette par habitant (1339 € en 2024) par rapport à 2014. Ce niveau de dette était nettement inférieur à celui des villes de la strate démographique en 2014 (1176 €) mais est devenu supérieur à la moyenne de 2024 (1097 €). La structure de la dette de la Ville peut être analysée en fonction des risques établis par la charte Gissler. 100 % de l'encours est classé au niveau de risque le plus faible (A1).

Évolution de la dette par habitant 2014-2024

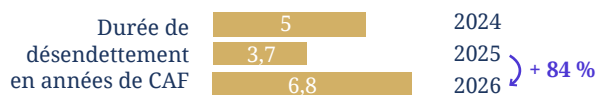


Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Depuis 2014, la capacité de désendettement de la ville se dégrade, passant de 5 à 6,8 ans. Elle reste néanmoins acceptable, se situant juste au-dessus de la moyenne des 12 grandes villes comparables (6,2 ans hors Paris). Les perspec-

tives 2025 appellent cependant l'attention avec une prévision de durée de désendettement de 9,3 ans. Cette prévision est à interpréter prudemment compte tenu des incertitudes et délais d'adoption de la LF 2026, dont certaines dispositions concernent les relations financières entre l'Etat et les collectivités.

Durée de désendettement de la ville (en années)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

4.

Une progression assez modérée de la dette au niveau de l'intercommunalité, mais une durée de désendettement qui reste élevée

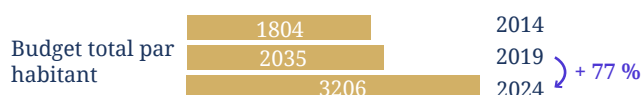
La ville de Montpellier est la ville centre de Montpellier Méditerranée Métropole. Celle-ci est composée de 31 communes et compte 513 734 habitants en 2025. La croissance démographique a été significative entre 2014 et 2024 : 18 % d'habitants en plus.

Conformément à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales, la métropole exerce de plein droit des compétences dans les domaines suivants : développement et aménagement économique, social et culturel ; aménagement de l'espace métropolitain (urbanisme, PLU, aménagement numérique, voirie, mobilité, etc.) politique locale de l'habitat ; politique de la ville ; gestion des services d'intérêt collectif (as-

sainissement, fourrière, service d'incendie et de secours, etc.) ; protection et mise en valeur de l'environnement (gestion des déchets ménagers, transition énergétique, lutte contre la pollution de l'air, etc.). En plus de ces compétences obligatoires énumérées dans le CGCT, la métropole exerce des compétences déléguées par les communes. La métropole de Montpellier se distingue par son niveau d'intégration élevé, avec un périmètre d'intervention élargi à de nombreux équipements (piscines, médiathèques, musées, opéra) ainsi qu'à des périmètres de compétences restés en tout ou partie municipaux sur d'autres métropoles (éclairage public, espaces publics de façade à façade).

D'un montant de 3 206 € en 2024, le budget total par habitant est en hausse de 77 % par rapport à 2014, notamment du fait d'un transfert de compétences en provenance de ses communes membres en 2016 et de ce niveau élevé d'intégration intercommunal. De plus, la métropole a engagé un cycle d'investissement très important entre 2021 et 2025, après une période d'investissement assez bas et stable entre 2013 et 2020.

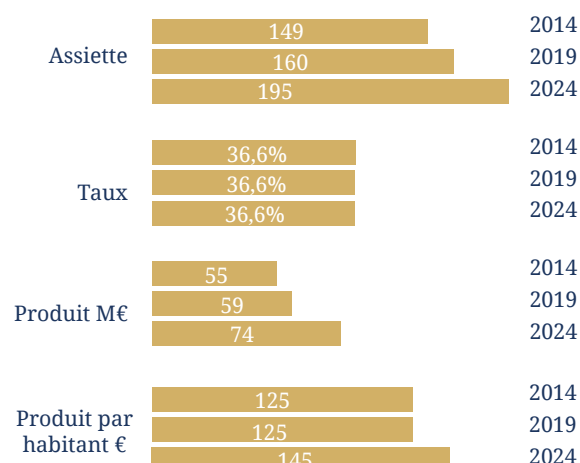
Budget par habitant de la métropole (en M€)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances (DGFIP, comptes de gestion)

Le produit de la cotisation foncière des entreprises croît de 35 % entre 2014 et 2024, mais l'essentiel de la hausse est porté par l'accroissement de l'assiette (+31 %). Le taux n'augmente pas entre 2014 et 2024.

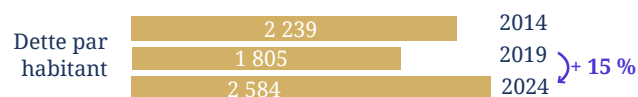
Évolution des taux de la contribution foncière des entreprises 2014-2024 (en %)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'encours de la dette a crû de façon relativement modérée entre 2014 et 2024 (+15 %) compte tenu des transferts de compétences et d'équipements sur la période, à un niveau important d'intégration intercommunal et à un rattrapage d'investissement entre 2020 et 2025 après une période de plus faibles dépenses entre 2013 et 2020.

Dette par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La capacité de désendettement de la métropole en 2024 (12,9 ans) se situe à un niveau relativement élevé, qui dépasse le niveau prudentiel de 12 ans fixé par la LPFP 2018-2022. La prévision pour 2025 se situe à un niveau encore supérieur, 14,9 ans. Cette prévision est à interpréter pru-

demment compte tenu des incertitudes et délais d'adoption de la LF 2026, dont certaines dispositions concernent les relations financières entre l'Etat et les collectivités.

Durée de désendettement

Années de CAF	12,9	2024
nécessaires pour se désendetter	14,9	2025

Source : Métropole, rapport sur le budget primitif 2025

Tableau de calcul de l'indicateur

Indicateur	Valeur Ville en 2014	Note/10 en 2014	Valeur ville en 2019	Note/10 en 2019	Valeur Ville en 2024	Note/10 en 2024
Dette/CAF (en années)	5,4	7,7	3,7	9,2	6,8	6,5
Taux d'épargne de gestion	14 %	6,6	18 %	10	19 %	10
Dépenses d'équipement par habitant moyenne sur les 5 dernières années comparée à la moyenne des villes analysées	454 €	6	246 €	3,6	413 €	8,6
Taux de rigidité de la dépense comparé à la moyenne des villes analysées	50 %	6,1	55 %	1,3	55 %	2,1
Pression fiscale (produit de la fiscalité locale par habitant) comparé à la moyenne des villes analysées	682 €	4,5	718 €	4,9	835 €	6,1
Part des dépenses transition écologique (% budget investissement)	Non disponible		Non disponible		60 %	7,2
Dépendance aux dotations (% recettes)	22 %	1,4	22 %	0	28 %	0,6
Note globale pondérée	6,3		6,8		7	

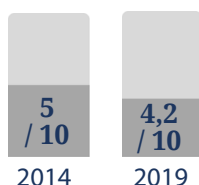
Tableau récapitulatif

Population					
Population de la ville	307 101 (2024)				
Population de la métropole	455 000 (2024)				
	Prévisionnel (Budget)	Réalisé (comptes)			
	2025 (M€)	Montant brut 2024 (M€)	Montant par habitant 2024 (€)	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2014 - 2019	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2020 - 2024
Dépenses de la ville					
Budget total	647	630	2 063 €	-3 %	9 %
Dépenses de fonctionnement	390	374	1 222 €	-3 %	9 %
Dont charges de personnel	217	201	657 €	-1 %	2 %
"Top 3" par fonction en 2024	1. Enseignement, formation (86M€) 2. Services généraux (82M€) 3. Santé action sociale (50M€)				
Dépenses d'investissement	257	245	802 €	-2 %	28 %
Dont dépenses d'équipement	169	201	656 €	-5 %	37 %
"Top 3" par fonction en 2024	1. Aménagement (126 M€) 2. Enseignement, formation (34M€) 3. Culture, sport, jeunesse (13 M€)				
Recettes de la ville					
Produits des impôts locaux	279	255	835	1 %	4 %
DGF	80	80	262	-1 %	2 %
Épargne brute et "solde" (capacité ou besoin de financement)					
Épargne brute (CAF)	44	60	197	4 %	0 %
Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en moyenne annuelle pour les évolutions)		-11	-39 €	-41 %	-3 %
Dettes et capacité de remboursement					
Encours de la dette	409	409	1339	-4 %	21 %
Dettes/capacité d'auto-financement (en années)	9,3	6,8		-6 %	20 %
Finances de la Métropole					
Budget total	1823	1647	3206	3 %	14 %
Dettes	1260	1328	2584	-4 %	10 %

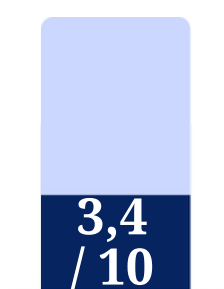
Source : DGFIP *comptes individuels des collectivités charges, produits, emplois et ressources ; pour la ventilation par fonction le compte administratif 2024 + pour 2025, le budget primitif*

Paris

Une dégradation continue, qui place la capitale dans une situation de fragilité importante



Note de santé financière



sur les **12**
plus grandes villes
françaises



Paris se distingue nettement - et négativement - dans l'analyse des douze plus grandes villes : la ville termine dernière en 2024 avec une note de 3,4/10 (contre 5,6/10 pour la moyenne des villes étudiées) et une dégradation continue depuis dix ans. Le signal le plus préoccupant est la durée de désendettement, qui atteint 38,3 ans en 2024, très au-delà des repères prudents. Paris était déjà au-dessus des standards en 2019 (13,1 ans) ; la trajectoire s'est ensuite encore fortement détériorée. La ville ne parvient plus à financer ses investissements autrement que par un recours massif à l'emprunt.

Un niveau d'investissement très élevé, financé massivement par l'endettement

Paris maintient un niveau d'investissement très élevé (environ 1,6 Md€ par an en moyenne sur 2021–2024), avec des dépenses d'équipement hors norme (718 € par habitant sur 2020–2024, plus de deux fois la moyenne des 11 autres grandes villes de France). Les priorités d'investissement sont nettes : aménagement et habitat (dont logement social) autour de 45 % des dépenses d'équipement, puis transports/voirie (environ 13 %) et culture/jeunesse/sports (autour de 12 %).

Cependant, l'épargne brute est trop faible et instable pour absorber durablement ce niveau d'effort, surtout dans un contexte défavorable sur certaines recettes (comme les droits de mutation, liés au marché immobilier). L'encours de dette atteint 10,6 Md€ en 2024, soit 4 939 € par habitant. L'endettement par habitant est quatre fois supérieur à celui des communes comparables. Il a augmenté de 54 % depuis 2019 et de 170 % depuis 2014.

Cette hausse de l'endettement accroît mécaniquement la charge d'intérêts et surtout le "mur" de remboursement à venir, ce qui tend encore la trajectoire future. Le remboursement des emprunts (300 M€ par an) ne devrait décroître durablement qu'à partir de 2045, alors que cette année d'inflexion s'établissait à 2035 au début du mandat.

Des dépenses de fonctionnement dynamiques, dans un cadre de recettes contraint

La capitale connaît une progression continue de ses dépenses de fonctionnement : après + 36 % entre 2014 et 2019, elles augmentent encore de 20 % entre 2019 et 2024. Cette dynamique est portée notamment par les charges de personnel et les dépenses sociales, dans un environnement inflationniste. Le profil parisien est toutefois atypique : la part "sociale" pèse bien plus qu'ailleurs du fait du statut de commune-département, ce qui rend les comparaisons directes plus délicates.

La Cour a toutefois rappelé l'existence de marges sur certaines dépenses comme la masse salariale, les subventions ainsi que les dépenses ne concourant pas directement à la délivrance de services à la population comme le conseil et la communication.

Un levier fiscal déjà sollicité

Dans son rapport de juillet 2025, la Chambre régionale des Comptes rappelle que la ville de Paris a déjà utilisé nombre de marges de manœuvre dont elle disposait en matière de recettes, notamment l'utilisation (contestée) des loyers capitalisés⁵³ en produits de fonctionnement, la réforme de la tarification du stationnement, la hausse des redevances versées par les concessionnaires et, surtout, le levier fiscal - avec la hausse la plus importante de notre échantillon

⁵³ Les loyers capitalisés sont un mécanisme comptable et financier utilisé par la ville de Paris pour anticiper et sécuriser des recettes futures liées à la location de son patrimoine immobilier auprès de bailleurs sociaux. Concrètement, il s'agit d'un mode de financement qui permet à la ville de racheter des logements en utilisant son droit de préemption, de les convertir en logements sociaux et de demander aux bailleurs qui vont les exploiter de lui verser l'intégralité des loyers qu'il va percevoir dans la durée en une fois. Depuis 2022, la ville a limité son recours à ce mécanisme, notamment après les critiques de la Chambre régionale des comptes et de la Cour des comptes, qui ont pointé son caractère artificiel et son impact sur la transparence budgétaire.

en matière de taxe foncière (+ 52 %, cinq fois supérieure à la moyenne des hausses dans les 11 autres grandes villes). Si le taux de taxe foncière reste inférieur à la moyenne des grandes villes (Paris est structurellement à un niveau bas, du fait de ses bases fiscales très riches), le potentiel de nouvelles augmentations apparaît donc davantage limité qu'en 2020.

Métropole du Grand Paris : un acteur budgétaire marginal

À l'inverse de la ville de Paris, la Métropole du Grand Paris reste un niveau institutionnel à faible capacité budgétaire (305 M€ en 2024). Elle n'est pas, à ce stade, le lieu où se "joue" l'équation financière parisienne.

Le calcul de notre note de santé financière intègre explicitement les spécificités institutionnelles de la Ville de Paris. Depuis le 1^{er} janvier 2019, Paris est en effet une collectivité territoriale à statut unique, dénommée Ville de Paris, qui exerce les compétences de la commune et du département, et assume également des compétences spécifiques de nature intercommunale. Ce statut particulier a été pleinement pris en compte dès la conception de la note de santé financière, avec pour objectif de neutraliser tout biais potentiel lié à l'exercice cumulatif de compétences communales et départementales. Les indicateurs centraux de solvabilité

et d'épargne reposent sur des normes absolues de finances locales et permettent de mesurer la soutenabilité de la trajectoire budgétaire indépendamment des compétences exercées. Pour les indicateurs sensibles aux effets de structure (taux de rigidité, dépendance aux dotations, dépenses d'équipement), des bornes relatives fondées sur les déciles, assorties d'une marge de 20 %, ont été retenues afin d'éviter qu'un périmètre institutionnel singulier ne déforme l'échelle de notation. Ces choix garantissent une comparaison fiable, homogène et méthodologiquement robuste entre les collectivités analysées.

1.

Une dynamique des dépenses significative, portée par l'augmentation continue des dépenses de fonctionnement et le maintien d'un niveau d'investissement ambitieux

Le budget de la capitale représente ainsi plus de 10 Md € en 2024, contre 7,6 Md € en 2014, soit une augmentation de 35 %. L'étendue des compétences exercées, auxquelles s'ajoutent le poids démographique de ses habitants et l'attractivité de son territoire, explique que la ville dispose d'un budget largement supérieur à celui

de toutes les autres collectivités territoriales.

En détail, le budget par habitant a augmenté de 5,5 % par an en moyenne entre 2014 et 2019, et de 3,3 % par an entre 2020 et 2024. Cette situation s'explique à la fois par :

- des dépenses de fonctionnement en augmentation constante, avec une hausse des charges de personnel et des dépenses sociales, dans un contexte inflationniste ;
- une politique d'investissements ambitieuse (1,6 Md€ par an en moyenne entre 2021 et 2024), notamment pour créer des logements sociaux et poursuivre des actions en faveur de la transition écologique.

Évolution des dépenses par habitant

Budget total	3 342 €	2014
par habitant	4 116 €	2019
	4 761 €	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances (total des charges et emplois)

Les dépenses de fonctionnement et de personnel sont extrêmement dynamiques. Les dépenses de fonctionnement, après une hausse de 36 % entre 2014 et 2019, continuent d'augmenter entre 2019 et 2024 (+ 20 %). Cette hausse est plus forte qu'au niveau national pour les villes de la même strate démographique (+15 %). Si la part des dépenses de personnel par habitant dans les dépenses de fonctionnement à Paris reste inférieure à la moyenne des douze villes étudiées du fait de son statut particulier (35 % contre 53 %), elle est également en constante augmentation (+ 4 % par an en moyenne entre 2020 et 2024).

Dans son rapport publié en juillet 2025, la Chambre régionale des Comptes recommande à la Ville de Paris de désormais s'attacher à "*maîtriser la dynamique des dépenses de gestion pour restaurer un niveau d'épargne de gestion suffisant*".

Contactée, la ville de Paris indique que l'année 2024 constitue un exercice particulier au regard de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques et que les dépenses de gestion enregistreraient un recul de 0,7 % en 2025.

Par ailleurs, la Ville a un taux de rigidité - calculé en rapportant le poids des dépenses de personnel et charges financières dans les recettes de fonctionnement - largement inférieur à la moyenne des douze villes étudiées (28 % contre 51 %). Cela s'explique notamment par la diversi-

fication des dépenses qu'elle porte en tant que commune et département - les dépenses de santé et action sociale représentent plus de 30 % du budget de fonctionnement, contre environ 10 % pour les autres villes analysées. La dynamique des achats (+ 23 %) est aussi importante que celle des charges générales sur la période 2019-2024, en raison notamment de la hausse de l'inflation en 2021-2023.

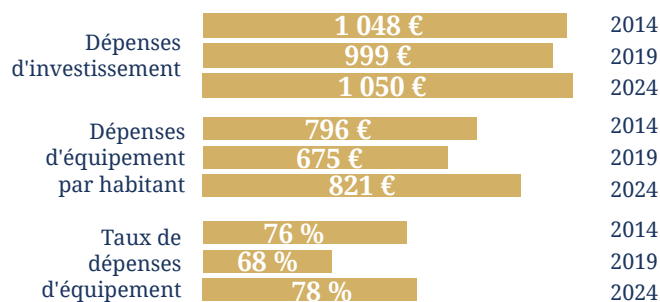
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement de la Ville de Paris

Dépenses de fonctionnement	2 294 €	2014
par habitant	3 117 €	2019
	3 711 €	2024
Dépenses de personnel par habitant	869 €	2014
	1 093 €	2019
	1 291 €	2024
Taux de dépenses de personnel	38 %	2014
	35 %	2019
	35 %	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses d'investissement sont dynamiques et largement supérieures à la moyenne des villes étudiées. Elles s'élèvent à 2,3 Md€ en 2024, dont 78 % en dépenses d'équipement. Ces dernières ont augmenté de 8 % par an en moyenne sur la période 2020 - 2024. Du fait de sa politique d'investissements ambitieuse (1,6 Md€ par an en moyenne entre 2021 et 2024), notamment pour créer des logements sociaux et poursuivre son action en faveur de la transition écologique, les dépenses d'équipement 2020-2024 de la Ville de Paris sont largement supérieures à de la moyenne des douze villes étudiées (718 € en moyenne par an et par habitant contre 340 €).

Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La ventilation des dépenses de fonctionnement et d'investissement sont en lien avec les priorités de la municipalité. Les dépenses de fonctionnement représentent, en 2024, 8 Md€, dont 11 % sont des dépenses de personnel (services généraux) non reventilées par politique publique. Les autres principales fonctions en part des dépenses de fonctionnement sont la santé et l'action sociale (25 %), l'enseignement (10 %), l'environnement (10 %), les transports (9 %) et la culture, jeunesse et sport (9 %). Cette décompo-

sition reflète les politiques menées par la Ville de Paris, avec ses compétences communales et départementales, ainsi qu'une priorité particulière accordée aux dépenses en faveur de l'environnement.

Contactée, la ville de Paris indique que la dynamique des dépenses sociales et de la masse salariale procèdent principalement de déterminants exogènes à l'action municipale : augmentation du nombre de bénéficiaires de dispositifs nationaux obligatoires (RSA, APA, PCH), progression marquée des dépenses d'aide sociale à l'enfance dont le niveau est structurellement élevé à Paris.

Les dépenses d'investissement représentent, en 2024, 2,3 Md€, dont 1,8 Md€ pour les dépenses d'équipement. Parmi celles-ci, les principaux postes sont l'aménagement des territoires et habitat (44 %), qui inclut notamment le logement social, les transports (13 %), y compris la voirie, et le poste culture, jeunesse et sport (11 %). La ville de Paris poursuit ainsi une politique d'investissements ambitieuse (1,6 Md€ par an en moyenne entre 2021 et 2024).

	Fonctionnement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées	Investissement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées
Services généraux	940	12 %	28 %	177	10 %	17 %
Sécurité	480	6 %	5 %	25	1 %	3 %
Enseignement	835	10 %	17 %		6 %	20 %
Culture, vie sociale, sports	690	9 %	18 %	203	12 %	19 %
Santé et action sociale	2500	31 %	15 %	74	4 %	5 %
Aménagement des territoires et habitat	300	4 %	5 %	791	45 %	23 %
Action économique	203	3 %	1 %	16	1 %	1 %
Environnement	804	10 %	2 %	113	6 %	1 %
Transports	727	9 %	2 %	235	13 %	3 %

Source : compte administratif 2024

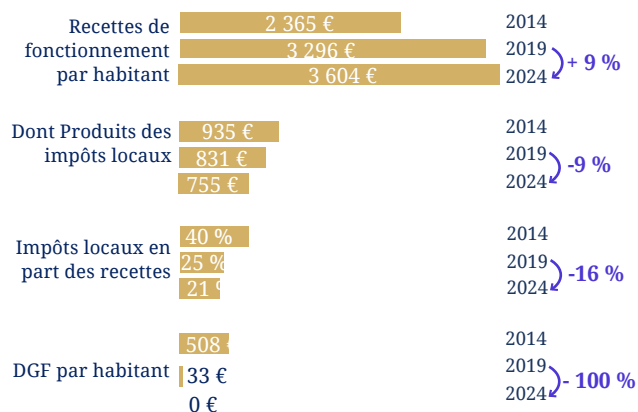
2. Une pression fiscale supérieure à la moyenne des villes étudiées et une augmentation discrétionnaire du taux de TFPB nettement supérieure aux autres grandes villes entre 2019 et 2024

Les recettes de fonctionnement de la Ville de Paris s'élèvent, en 2024, à 7,7 Md€. Elles se composent à 21 % d'impôts locaux, soit 30 points de moins que la moyenne de la strate (51 %). En

ajoutant tous les impôts et taxes confondus, ainsi que la fiscalité reversée, la fiscalité totale représente 79 % des recettes de fonctionnement de la ville de Paris, contre 67 % dans la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants.

Tous les impôts et taxes confondus augmentent de 40 % entre 2019 et 2024, tirés notamment par les DMTO. La hausse des recettes de fonctionnement (+ 9 %) entre 2019 et 2024 est principalement portée par la croissance des produits de la fiscalité. Les transferts de l'État comprennent une fraction de TVA (environ 1 Md € / an) en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Principales recettes de fonctionnement par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Deux éléments majeurs expliquent la hausse des recettes fiscales de Paris entre 2019 et 2024, avec un point de bascule en 2023 : la hausse des taux et l'accroissement des bases. En premier lieu, en 2023, la Ville de Paris a relevé son taux de taxe foncière de 13,5 % à 20,5 %, soit une hausse de 52 %. Cette décision a été justifiée par la nécessité de compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de financer les investissements publics, notamment dans un contexte de perte totale de la DGF. Le taux de

Les recettes fiscales sont en hausse. Première recette de fonctionnement de la Ville de Paris, le produit de la fiscalité directe locale s'élevait à 2,1 Md€ en 2024, en augmentation de 13 % par rapport à 2019.

Produit de la fiscalité directe locale (en M€)

Taxes	2014	2014	2024
Taxe d'habitation (y compris résidences secondaires et logements vacants)	723	827	314
Taxe foncière sur les propriétés bâties (y compris compensation de la réforme de la taxe d'habitation)	605	1 047	1 806
Total de la fiscalité directe locale (y compris taxe sur le foncier non bâti)	1 330	1 875	2 115

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

taxe foncière demeure inférieur aux taux moyens des villes analysées (41 % en 2024), mais son évolution entre 2019 et 2024 est la plus élevée des villes étudiées, et plus de cinq fois supérieure à la hausse moyenne (+ 52 % contre + 9,2 %).

En second lieu, les bases fiscales sont réévaluées chaque année en fonction de l'inflation. Les valeurs locatives ont été revalorisées forfaitairement de 1,7 % en 2025, après des hausses de 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023.

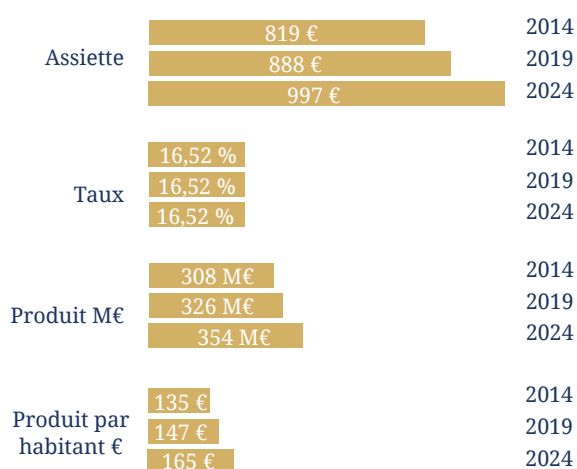
Évolution des taux de la fiscalité directe locale 2019-2024 (en %)

	Taux voté 2024	Taux moyen de la strate 2024	Taux voté 2019	Taux moyen de la strate 2019
Taxe d'habitation	20,32 %	27,57 %	13,38 %	22,13 %
Foncier bâti	20,5 %	41,48 %	13,5 %	23,61 %
Foncier non bâti	25,31 %	37,68 %	16,67 %	37,59 %

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

À noter que la Ville de Paris collecte également la cotisation foncière des entreprises (CFE). Le produit de la CFE croît de 15 % entre 2014 et 2024. L'essentiel de la hausse est porté par l'accroissement de l'assiette entre 2014 et 2024 (+ 22 %).

Évolution de la contribution foncière des entreprises



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

3.

Un endettement par habitant en hausse continue et largement supérieur à la moyenne

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la Ville de Paris s'élevait à 10,6 Md€, en hausse de 54 % par rapport à 2019. La dette par habitant en 2024 (4 939 €) est près de 4 fois supérieure à celle des villes de plus de 100 000 habitants (1 097 €). Sur la période 2014-2024, la dette par habitant a progressé de 170 %. Entre 2019 et 2024, elle augmente encore fortement (+ 59 %).

Contactée, la Ville de Paris indique que, rapporté à un patrimoine municipal en forte progression

et valorisé en interne à 47 Md€, l'encours de dette financière apparaît soutenable et correspond à des investissements structurants ayant renforcé durablement les actifs de la Ville.

Évolution de la dette par habitant

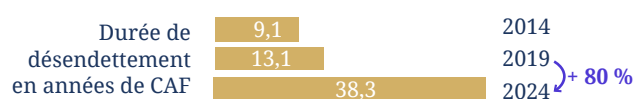


Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'augmentation continue de l'endettement de la Ville pèse sur ses finances, avec les charges d'intérêt et l'accroissement de la charge d'amortissement annuelle de la dette. Sur ce point, dans son rapport de juillet 2025, la Chambre régionale des Comptes indique que cette évolution a pour effet de "repousser à 2045 l'échéance à partir de laquelle le remboursement des emprunts décroît durablement, alors qu'en 2020, lors du précédent contrôle de la chambre, cette année d'inflexion s'établissait dès 2035".

Sur la période 2019 – 2024, la durée de désendettement de la ville s'accroît de 190 %, jusqu'à 38 ans en 2024. Cette durée est bien au-delà du plafond de référence introduit par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (12 ans). Cette capacité de désendettement est préoccupante.

Capacité de désendettement de la ville de Paris 2014-2024 (en années)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Cette situation s'explique par des facteurs conjoncturels mais aussi par des choix politiques :

- la diminution de l'épargne brute de gestion en raison, d'une part, de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, avec la hausse des charges de personnel et celle des dépenses sociales, dans un contexte inflationniste, et, d'autre part, des recettes en baisse tendancielle, avec notamment les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), perçus par la ville de Paris en tant que département, qui ont pâti du ralentissement du marché immobilier ;
- l'augmentation des dépenses d'investissement et des dépenses d'équipement, dont la décomposition permet de mesurer la traduction budgétaire des priorités politiques de la ville, telles l'aménagement des territoires et de l'habitat (45 % des dépenses d'équipement), qui inclut notamment le logement social ; les transports (13 %), y compris la voirie ; puis le poste culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (12 %).

Selon la Cour des comptes, *"des mesures de redressement sont nécessaires"*. Celles-ci peuvent se traduire par la compression de certaines dépenses dans la masse salariale, les subventions et les dépenses ne concourant pas directement à la délivrance de services à la population comme le conseil et la communication.

Contactée, la Ville de Paris indique que, en fondant ses conclusions sur les comptes 2024, l'étude ne refléterait pas la situation financière actuelle. L'année 2024 revêt un caractère exceptionnel à double titre. D'une part, elle correspond au point culminant de la crise des finances départementales liée à l'effondrement des re-

cettes immobilières (DMTO). D'autre part, elle a été marquée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, événement mondial ayant généré des dépenses ponctuelles et non reconductibles en matière d'organisation, de sécurité, de logistique et de mobilisation des services municipaux.

La Ville de Paris indique également que, selon ses budgets primitifs (BP) 2025 et 2026, construits dans un contexte d'incertitudes entourant la loi de finances au moment de leurs adoptions, sa trajectoire financière s'améliorerait avec une diminution de la durée de désendettement (estimée à 16 ans en 2025 et 12 ans en 2026 selon les BP) et une augmentation de son épargne brute, proche de 800 M€, retrouvant un niveau comparable à celui de 2023.

L'Institut Montaigne rappelle que ces valeurs se fondent sur des données prévisionnelles, lesquelles pourraient ne pas être vérifiées en exécution. Par ailleurs, le calcul des durées de désendettement ne repose pas sur la même méthode que celle adoptée par la DGFIP et la Chambre régionale des comptes. Par ailleurs, le statut institutionnel particulier de la Ville de Paris - qui cumule des compétences de commune et de département - n'explique pas sa durée de désendettement : celle-ci n'est que de 4,7 ans pour les communes et 6,7 ans pour les départements en moyenne.

4. Point sur la situation de l'intercommunalité

La Ville de Paris est au cœur de la Métropole atypique du Grand Paris, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité

propre à statut particulier, qui existe dans son périmètre de compétences depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle regroupe la Ville de Paris, l'ensemble des communes des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ainsi que sept communes de la grande couronne. Elle est composée de 130 communes et la ville de Paris et compte 7 151 537 habitants en 2024. La croissance démographique a été modeste entre 2016 et 2024 : 2 % d'habitants en plus.

Conformément à l'article L 5219-1 du code général des collectivités territoriales, *"La métropole du Grand Paris est constituée en vue de la définition et de la mise en œuvre d'actions métropolitaines afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, de réduire les inégalités entre les territoires qui la composent, de développer un modèle urbain, social et économique durable, moyens d'une meilleure attractivité et compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national"*. La Métropole exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, les compétences énumérées par la loi dans quatre domaines : aménagement de l'espace métropolitain (dont l'aménagement numérique) ; politique locale de l'habitat (notamment l'amélioration du parc immobilier bâti, la réhabilitation et la résorption de l'habitat insalubre) ; développement et aménagement économique, social et culturel (notamment la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ainsi que la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de grands équipements culturels et sportifs de dimension internationale ou nationale) ; protection et mise en valeur de l'environnement, politique du cadre de vie (notamment la lutte contre la pollution de l'air, la lutte contre les nuisances sonores, le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie).

En réalité, la Métropole du Grand Paris n'a pas de capacité budgétaire significative. Si le budget par habitant est en hausse de 366 % par rapport à 2019, le budget total ne représente encore que 305 M€ en 2024.

Budget par habitant de la métropole du Grand Paris (en €)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'encours de la dette de la Métropole du Grand Paris n'est pas significatif pour notre étude.

Dette par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Tableau de calcul de l'indicateur

Indicateur	Valeur Ville en 2014	Note / 10 en 2014	Valeur ville en 2019	Note / 10 en 2019	Valeur Ville en 2024	Note / 10 en 2024
Dettes/CAF (en années)	9,1	4,4	13,1	1	38,3	0
Taux d'épargne de gestion	10 %	3,5	9 %	2,4	6 %	0
Dépenses d'équipement par habitant moyenne sur les 5 dernières années comparée à la moyenne des villes analysées	796 €	10	578 €	10	718 €	10
Taux de rigidité de la dépense comparé à la moyenne des villes analysées	39 %	10	35 %	10	38 %	10
Pression fiscale (produit de la fiscalité locale par habitant) comparé à la moyenne des villes analysées	935 €	0	831 €	2	755 €	7,6
Part des dépenses transition écologique (% budget investissement)	Non disponible		Non disponible		32 %	2,4
Dépendance aux dotations (% recettes)	21 %	2	1 %	10	3 %	10
Note globale pondérée	5		4,2		3,4	

Tableau récapitulatif

Population					
Population de la ville	2 149 216 (2024)				
Population de la métropole	7 152 537 (2024)				
	Prévisionnel (Budget)	Réalisé (comptes)			
	2025 (M€)	Montant brut 2024 (M€)	Montant par habitant 2024 (€)	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2014 - 2019	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2020 - 2024
Dépenses de la ville					
Budget total	11 290	10 234	4 761	5,5 %	3,3 %
Dépenses de fonctionnement	9 268	7 976	3 711	7,7 %	3,6 %
Dont charges de personnel	2 885	2 775	1 291	4,7 %	4 %
"Top 3" par fonction en 2024	1. Santé et action sociale : 2 Md€ 2. Services généraux : 908 M€ 3. Enseignement : 835 M€				
Dépenses d'investissement	2 022	2 257	1 050	2,4 %	2,7 %
Dont dépenses d'équipement	1 714	1 764	821	-0,1 %	7,8 %
"Top 3" par fonction en 2024	1. Aménagement des territoires et habitat : 791 M€ 2. Transports : 235 M€ 3. Culture, jeunesse, sport : 203 M€				
Recettes de la ville					
Produits des impôts locaux ⁵⁴	2 191	1 623	755	-1,7 %	-0,4 %
DGF	0	0	0	-26,7 %	-35 %
Épargne brute et "solde" (capacité ou besoin de financement)					
Épargne brute (CAF)	571	276	129	11,8 %	10 %
Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en moyenne annuelle pour les évolutions)					
Dette et capacité de remboursement					
Encours de la dette	9 357	10 614	4 939	2 %	9 %
Dette/capacité d'auto-financement (en années)	16,4	38,3		12 %	58 %
Finances de la Métropole					
Budget total	320	306	42	9 %	22,6 %
Dette	34	34	5	0	65 %

Source : DGFIP (*comptes individuels des collectivités* : charges, produits, emplois et ressources) + OFGL pour la capacité/besoin de financement ; pour la ventilation par fonction le compte administratif 2024 + pour 2025, le budget primitif)

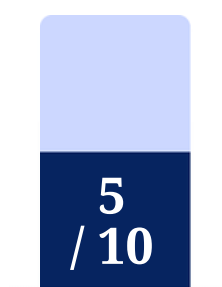
⁵⁴ Les périmètres des impôts locaux ne sont pas similaires entre les données du BP 2025 et celles de la DGFIP.

Nantes

Une situation encore "tenable",
mais une trajectoire qui se dégrade



Note de santé financière



sur les **12**
plus grandes villes
françaises



En 2024, Nantes recule dans notre classement et se situe désormais à la 8^e place sur 12 avec une note de 5/10. La baisse est marquée par rapport à 2019. La situation n'est pas alarmante à ce stade au regard des seuils prudents, mais la dynamique est clairement défavorable : plusieurs indicateurs se dégradent, ce qui réduit les marges de manœuvre pour la prochaine mandature.

Une dynamique d'investissement réelle, mais qui reste sous la moyenne et est financée de plus en plus par la dette

Si l'investissement progresse, Nantes reste un cran en dessous des autres grandes villes : 298 € de dépenses d'équipement par habitant en

2024, contre 340 € en moyenne sur l'échantillon. Cette situation pourrait provoquer un "rattrapage" ultérieur, mais avec un risque connu : si l'épargne ne remonte pas, ce rattrapage pourrait se traduire par davantage d'endettement - ce que suggère déjà l'évolution 2019-2024. La capacité de désendettement est passée de 3,8 ans

en 2019 à 6,8 ans en 2024 (et 7,7 ans en 2025 selon le budget primitif de la Ville - lequel a certes été construit dans un contexte d'incertitudes entourant la loi de finances au moment de son adoption). Autrement dit, la Ville s'éloigne de son point bas de 2019 et se rapproche progressivement de la zone où l'endettement devient un sujet politique et budgétaire structurant. Cette dégradation est d'autant plus notable que la moyenne des villes analysées (hors Paris) est de 6,2 ans : Nantes est désormais au-dessus.

Dépenses : un fonctionnement en hausse, avec des rigidités encore "pilotables"

Les dépenses de fonctionnement progressent de 18 % entre 2019 et 2024, à un rythme légèrement supérieur à la référence nationale pour les villes comparables. Point plutôt favorable : la part des dépenses de personnel reste stable (environ 50 %) et le taux de rigidité (49 %) demeure légèrement inférieur à la moyenne des villes analysées. Nantes conserve donc, techniquement, des leviers d'ajustement, même si le budget 2025 prolonge une ligne volontariste

sur le plan des dépenses.

Une hausse de fiscalité déjà significative

Depuis 2019, Nantes a nettement accru l'effort fiscal demandé aux contribuables : la pression fiscale par habitant atteint 872 € en 2024, au-dessus de la moyenne de l'échantillon. La Ville a en particulier augmenté le taux de taxe foncière : une fois retraité le transfert de part départementale, la hausse discrétionnaire est d'environ + 14 %, très supérieure à la moyenne des villes analysées. Le paradoxe est donc clair : la fiscalité a monté, mais la trajectoire financière s'est tout de même dégradée, signe que la hausse de recettes n'a pas suffi à compenser la dynamique de dépenses et d'investissement.

Une hausse également nette de l'endettement pour Nantes Métropole

Nantes Métropole voit également sa dette progresser (+ 34 % depuis 2019), même si sa capacité de désendettement reste favorable (environ 5 ans en 2024).

1. Une dynamique des dépenses portée notamment par l'investissement, qui demeure toutefois inférieur à la moyenne des villes analysées

Le budget de la ville a baissé entre 2014 et 2019 du fait du transfert de certaines compétences à la Nantes Métropole en 2016. Entre 2019 et

2024, à périmètre globalement constant, le budget par habitant augmente en moyenne de 3 % par an, tiré notamment par les dépenses d'équipement.

Évolution des dépenses par habitant de la commune de Nantes

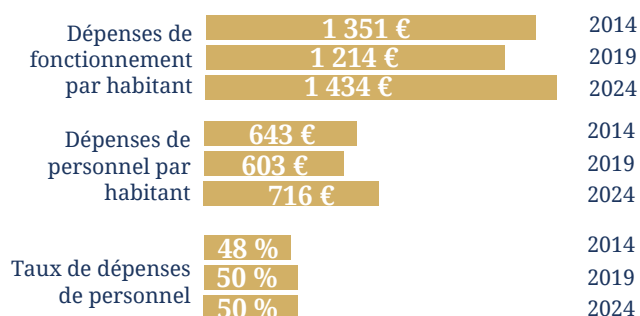
	1 834 €	2014
Budget total	1 563 €	2019
par habitant	1 830 €	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances (total des charges et emplois)

Les dépenses de fonctionnement sont dynamiques, mais l'évolution des charges de personnel est maîtrisée. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté régulièrement. Sur la période 2019-2024, une hausse de 18 % est constatée - soit davantage qu'au niveau national pour les villes de la même strate démographique (+15%). La part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement est stable entre 2019 et 2024 (50 %) et inférieure à la moyenne des douze villes étudiées (53 %).

De même, la ville a un taux de rigidité de son budget de fonctionnement - calculé en rapportant le poids des dépenses de personnel et charges financières dans les recettes de fonctionnement - inférieur à la moyenne des douze villes étudiées (49 % contre 51 %). La dynamique des achats (+30 %), quant à elle, est plus importante que celle des charges générales sur la période 2019-2024, en raison notamment de la hausse de l'inflation en 2021-2023.

Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement de la Ville de Paris

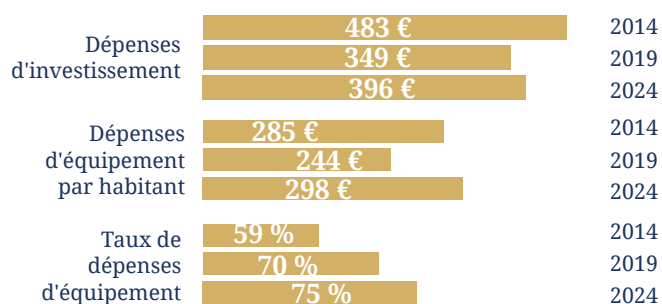


Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses d'investissement sont particulièrement dynamiques mais inférieures à la moyenne de douze villes étudiées. Les dépenses d'investissement de la Ville de Nantes s'élèvent à 130 M€ en 2024, dont 75 % (100 M€), en dépenses

d'équipement. Ces dernières ont augmenté de 5 % par an en moyenne sur la période 2020 – 2024. Malgré cette dynamique, les dépenses d'équipement par habitant à Nantes (298 €) sont en-deçà de la moyenne des villes de la même strate (384 €). De même, la moyenne des dépenses d'équipement 2020-2024 de Nantes (310 € en moyenne par an et par habitant) est inférieure à la moyenne des douze villes étudiées (340 €). Dès lors, la note relative à notre indicateur "Dépenses d'équipement par habitant moyenne 2020-2024 comparé à la moyenne des villes étudiées" est en-deçà à la moyenne des autres communes analysées (4,6/10 contre 4,9/10). Si l'augmentation des dépenses d'investissement semble logique pour "rattraper" les autres villes, l'enjeu est, pour Nantes, de dégager suffisamment d'épargne brute pour ne pas avoir un recours trop important à l'endettement.

Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont orientées notamment vers l'enseignement, la culture, la jeunesse et les sports. Les dépenses de fonctionnement représentent, en 2024, 471 M€, dont 25 % sont des dépenses de personnel (services généraux) non reventilées par politique publique. Les principales fonctions en part des dépenses de fonctionnement sont la

culture, jeunesse et sport (21 %), l'enseignement (20 %) et la santé et action sociale (18 %). Les dépenses d'investissement représentent, en 2024, 130 M€, dont 100 M€ pour les dépenses d'équipe-

ment. Parmi celles-ci, les principaux postes sont à nouveau l'enseignement (38 %) et la culture, jeunesse et sport (26 %).

	Fonctionnement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées	Investissement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées
Services généraux	116	25 %	28 %	18	18 %	17 %
Sécurité	18	4 %	5 %	1	1 %	3 %
Enseignement	97	21 %	17 %	38	38 %	20 %
Culture, vie sociale, sports	101	21 %	18 %	26	26 %	19 %
Santé et action sociale	85	18 %	15 %	5	5 %	5 %
Aménagement des territoires et habitat	30	6 %	5 %	6	6 %	23 %
Action économique	0,9	0 %	1 %	0,05	0 %	1 %
Environnement	0,5	0 %	2 %	0,1	0 %	1 %
Transports	0	2 %	2 %	0	0 %	3 %

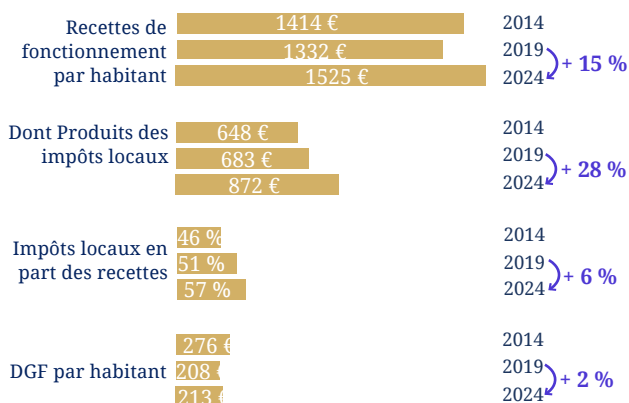
2.

Une pression fiscale totale dans la moyenne des villes étudiées et une augmentation du taux de TFPB bien supérieure aux autres grandes villes entre 2019 et 2024

Les recettes de fonctionnement de la ville de Nantes s'élèvent, en 2024, à 500 M€. Elles se

composent à 57 % d'impôts locaux - 6 points de plus que la moyenne de la strate (51 %). Si on ajoute tous les impôts et taxes confondus, ainsi que la fiscalité reversée, la fiscalité représente 70 % des recettes de fonctionnement de la ville de Nantes, contre 67 % dans la moyenne de la strate. La hausse des recettes de fonctionnement (+ 15 %) entre 2019 et 2024 est principalement portée par la croissance des produits de la fiscalité, ainsi que, de façon plus marginale, par l'augmentation des dotations de l'État sur la période.

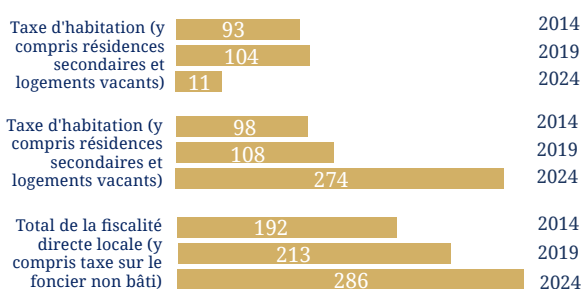
Principales recettes de fonctionnement par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Première recette de fonctionnement de la Ville de Nantes, le produit de la fiscalité directe locale s'élevait à 286 M€ en 2024, en augmentation de 34 % par rapport à 2019.

Produit de la fiscalité directe locale (en M€)



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Deux éléments expliquent cette forte hausse : l'accroissement des bases et la hausse des taux. En premier lieu, l'accroissement des bases phy-

siques, lié à l'augmentation de la population de Nantes, contribue à l'augmentation des recettes de la fiscalité locale. Le nombre de ménages résidant à Nantes a ainsi augmenté de 4,3 % entre 2019 et 2024. Par ailleurs, les bases fiscales sont réévaluées chaque année en fonction de l'inflation. Les valeurs locatives ont été revalorisées forfaitairement de 1,7 % en 2025, après des hausses de 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023. Les bases imposables de Nantes sont toutefois inférieures à celles des villes de sa strate

Bases imposables à Nantes et dans les communes de la même strate 2024 (en € par habitant)

Taxes	Bases imposables	
	Ville	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	101 €	140 €
Taxe sur le foncier bâti	1 419 €	1617 €

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

En second lieu, le taux de TFPB a augmenté depuis 2019. Tout d'abord pour des raisons techniques : en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée en 2021 aux communes, ce qui explique la hausse de 15,1 points du taux entre 2020 et 2021. Ainsi, la véritable hausse du taux – une fois le retraitement du transfert de part départementale pris en compte – est en réalité de 14 % depuis 2019, soit supérieure à la moyenne des grandes villes analysées (9,2 %).

Le taux de TFPB demeure aujourd'hui supérieur aux taux moyens des villes de la même strate (+100 000 habitants), ainsi qu'aux taux moyens

des villes analysées (46,34 % pour Nantes, contre 40,5 % en 2024 pour la moyenne des villes).

Évolution des taux de la fiscalité directe locale (en %)

	Taux voté 2024	Taux moyen de la strate 2024	Taux voté 2019	Taux moyen de la strate 2019
Taxe d'habitation	24,04 %	27,57 %	24,04 %	22,13 %
Foncier bâti	46,34 %	41,48 %	27,51 %	23,61 %
Foncier non bâti	62,48 %	37,68 %	62,48 %	37,59 %

Source : <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex>

Du fait de cette augmentation continue des recettes fiscales, la "pression fiscale" - produit de la fiscalité locale par habitant -, demeure plus importante à Nantes (872 € par habitant en 2024, contre 843 € pour la moyenne des communes étudiées) que dans les autres villes étudiées, ce qui explique sa note légèrement inférieure sur cet item (5,5/10 en 2024, contre 5,9 pour la moyenne des villes de notre étude).

Contactée, la Ville de Nantes indique, à propos de la pression fiscale, avoir voté une majoration de 60 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) en vue d'inciter à la mise en location des locaux inoccupés ou transformés en meublés de tourisme. Le produit de la THRS est de 3 millions d'euros en 2024, sur les 286 millions d'euros de fiscalité directe locale.

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la Ville de Nantes s'élevait à 322 M€, en hausse de 73 % par rapport à 2019. Malgré cette hausse importante, la dette par habitant en 2024 (982 €) reste inférieure à celle des villes de la même strate démographique (1 097 €). Néanmoins, sur la période 2014-2024, la dette par habitant a progressé de 21 %. Si la baisse de la dette entre 2014 et 2019 est en partie liée aux transferts de compétence entre la ville et Nantes Métropole, la dette des biens transférés étant également concernée par le transfert, la considérable augmentation entre 2019 et 2024 (+ 66 %) est liée à des choix politiques.

Évolution de la dette par habitant



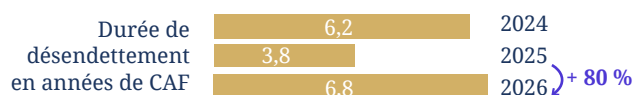
Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

3.

Un endettement par habitant en hausse, mais encore inférieur à celui des villes de plus de 100 000 habitants

La capacité de désendettement est en hausse et sa tendance est préoccupante. Si sur la période 2019 – 2024, la durée de désendettement de la ville s'accroît de 80 %, elle reste maîtrisée (6,8 ans), bien en deçà du plafond de référence introduit par la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 (12 ans). Cette capacité de désendettement est néanmoins supérieure à la moyenne des 12 villes étudiées (6,2 ans) et elle a augmenté de 13,5 % par an en moyenne entre 2020 et 2024. La trajectoire financière de la ville est à appréhender en tenant compte de l'évolution de cet indicateur : selon le budget primitif 2025, la capacité de désendettement de Nantes serait de 7,7 ans - même si le BP 2025 a été voté dans un contexte d'incertitudes entourant la loi de finances au moment de son adoption.

Capacité de désendettement de la ville de Nantes (en années)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

4.

Point sur la situation de l'intercommunalité

La Ville de Nantes est au cœur de Nantes Métropole, qui a succédé à la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2015. Nantes Métropole est composée de 24 communes et compte 689 424 habitants en 2024. La croissance démographique a été forte entre 2014 et 2024 : 13 % d'habitants en plus.

Conformément à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales, la métropole exerce de plein droit des compétences dans les domaines suivants : développement et aménagement économique, social et culturel ; aménagement de l'espace métropolitain (urbanisme, PLU, aménagement numérique, voirie, mobilité, etc.) ; politique locale de l'habitat ; politique de la ville ; gestion des services d'intérêt collectif (assainissement, fourrière, service d'incendie et de secours, etc.) ; protection et mise en valeur de l'environnement (gestion des déchets ménagers, transition énergétique, lutte contre la pollution de l'air, etc.). En plus de ces compétences obligatoires énumérées dans le CGCT, la métropole exerce des compétences déléguées par les communes.

Le budget de Nantes Métropole représente 1,7 Md € en 2024. Le budget par habitant est en hausse de 41 % par rapport à 2014, notamment du fait d'un transfert de compétences en provenance de ses communes membres en 2015.

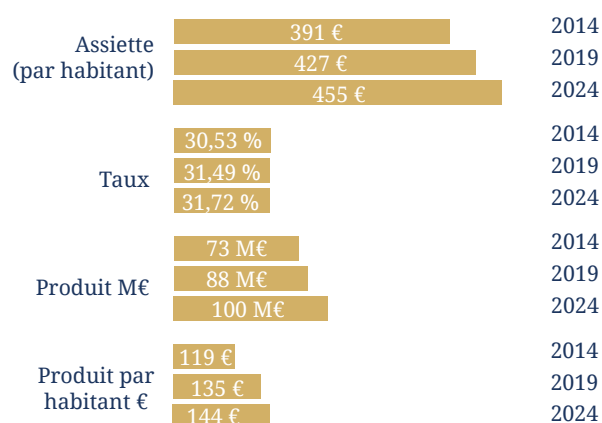
Budget par habitant de Nantes Métropole (en €)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Le produit de la cotisation foncière des entreprises croît de 37 % entre 2014 et 2024. L'essentiel de la hausse est porté par l'accroissement de l'assiette (+ 16 %), combiné à la hausse des taux entre 2014 et 2024 (+ 4 %).

Évolution de la contribution foncière des entreprises



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'encours de la dette a légèrement diminué entre 2014 et 2019, malgré les transferts de

compétences en provenance des communes membres - la dette des équipements transférée est également reprise par la métropole. Depuis 2019, la dette augmente fortement (+ 43 % pour la dette par habitant sur la période).

Dette par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Néanmoins, malgré cette dynamique, la capacité de désendettement de Nantes Métropole en 2024 (5 ans) est bien inférieure au plafond de référence introduit par la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 (12 ans).

Tableau de calcul de l'indicateur

Indicateur	Valeur Ville en 2014	Note / 10 en 2014	Valeur ville en 2019	Note / 10 en 2019	Valeur Ville en 2024	Note / 10 en 2024
Dette/CAF (en années)	6,2	7	3,8	9,1	6,8	6,5
Taux d'épargne de gestion	10 %	3,7	12 %	5,4	11 %	4,2
Dépenses d'équipement par habitant moyenne sur les 5 dernières années comparée à la moyenne des villes analysées	285 €	2,3	182 €	0,6	310 €	4,6
Taux de rigidité de la dépense comparé à la moyenne des villes analysées	47 %	8,4	46 %	6	49 %	5,3
Pression fiscale (produit de la fiscalité locale par habitant) comparé à la moyenne des villes analysées	648 €	5,4	683 €	5,8	872	5,5
Part des dépenses transition écologique (% budget investissement)	Non disponible		Non disponible		25 %	1,3
Dépendance aux dotations (% recettes)	20 %	4	16 %	4	22 %	4
Note globale pondérée	5,5		6,1		5	

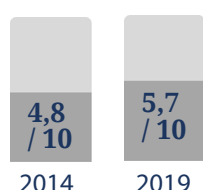
Tableau récapitulatif

Population					
Population de la ville	328 144 (2024)				
Population de la métropole	689 424 (2024)				
	Prévisionnel (Budget)	Réalisé (comptes)			
	2025 (M€)	Montant brut 2024 (M€)	Montant par habitant 2024 (€)	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2014 - 2019	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2020 - 2024
Dépenses de la ville					
Budget total	652	600	1 830	-2,9 %	3,1 %
Dépenses de fonctionnement	491	471	1 434	-2 %	3,8 %
Dont charges de personnel	251	235	716	-1,3 %	3,6 %
"Top 3" par fonction en 2024	1. Services généraux : 115 M€ 2. Culture, jeunesse, sport : 101 M€ 3. Enseignement : 97 M€				
Dépenses d'investissement	161	129	396	-4,6 %	1,2 %
Dont dépenses d'équipement	129	98	298	0,5 %	4,9 %
"Top 3" par fonction en 2024	1. Enseignement : 38 M€ 2. Culture, jeunesse, sport : 26 M€ 3. Services généraux : 18 M€				
Recettes de la ville					
Produits des impôts locaux ⁵⁴	294	286	872	1,1 %	5,7 %
DGF	70	70	213	-5,4 %	0,5 %
Épargne brute et "solde" (capacité ou besoin de financement)					
Épargne brute (CAF)	42	48	145	5 %	-0,4 %
Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en moyenne annuelle pour les évolutions)		-24,7	-75	-120 %	22 %
Dettes et capacité de remboursement					
Encours de la dette	322	322	982	-5,9 %	11,2 %
Dette/capacité d'auto-financement (en années)	7,7	6,8		-7,8 %	-0,4 %
Finances de la Métropole					
Budget total	1 819	1 800	2 503	3,3 %	2 %
Dette	1 190	1 200	1 743	0 %	5,4 %

Source : DGFIP (*comptes individuels des collectivités : charges, produits, emplois et ressources*) + OFGL pour la capacité/besoin de financement ; pour la ventilation par fonction le compte administratif 2024 + pour 2025, le budget primitif

Marseille

Des efforts de redressement, insuffisants pour restaurer des marges de manoeuvre dans une situation durablement dégradée



Note de santé financière



sur les **12**
plus grandes villes
françaises



En 2024, Marseille demeure en bas du classement des grandes villes (10^e place sur 12) avec une note globale de 4,7/10, inférieure à la moyenne. Après une amélioration relative en 2019, la situation se dégrade de nouveau sur la période récente, traduisant un redressement incomplet et fragile.

Une stratégie de redressement, qui nécessite d'être confirmée à l'avenir

Marseille investit, mais une part significative sert encore à porter le poids financier du passé via le remboursement de la dette. Résultat : les dépenses d'équipement progressent, mais restent

sous la moyenne : 297 € par habitant en 2024, et 241 € par an en moyenne 2020–2024 (contre 340 € pour l'échantillon). Le point positif est que la situation s'améliore : la part des équipements dans l'investissement monte (de 49 % en 2019 à 57 % en 2024), signe d'un début de rééquilibrage.

Une forte dynamique des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 27 % entre 2019 et 2024, soit bien plus que la référence nationale pour les villes comparables. La part des dépenses de personnel reste stable à 55 %, mais à un niveau supérieur à la moyenne. Le taux de rigidité (54 %) dépasse aussi la moyenne (51 %). En clair : la marge d'ajustement en fonctionnement est contrainte, et la maîtrise des ressources humaines reste un enjeu central.

Fiscalité : une hausse marquée, malgré un levier déjà très sollicité

Marseille a fortement augmenté la fiscalité depuis 2019, en particulier la taxe foncière : la hausse est de 23 % une fois neutralisé l'effet technique du transfert de la part départementale. En 2024, le taux de taxe foncière (44,5 %) est au-dessus de la moyenne des villes analysées (40,5 %). La pression fiscale atteint 897 € par habi-

tant, élevée dans l'échantillon. Cela signifie que le levier fiscal est déjà entamé, alors même que la ville doit encore consolider son redressement.

Dette : un vrai désendettement, mais un niveau encore lourd

Point notable : la dette diminue depuis 2019 (-18 %), et la dette par habitant baisse également. Elle reste toutefois élevée : 1 487 € par habitant en 2024 (contre 1 097 € pour les villes comparables). Marseille est donc dans une logique de "désendettement sous contrainte" : les efforts sont visibles, mais le stock demeure pesant.

Côté intercommunalité : une situation plus d'avantage dans la norme

La Métropole Aix-Marseille-Provence apparaît moins atypique : sa dette par habitant est globalement stable et la capacité de désendettement, à 6,9 ans en 2024, est loin du seuil d'alerte de 12 ans.

1. Une dynamique significative des dépenses, portée notamment par l'investissement et des dépenses financières structurellement élevées.

Le budget de la ville a baissé entre 2014 et 2019 du fait du transfert de certaines compétences à la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2016. Entre 2019 et 2024, à périmètre globalement

constant, le budget par habitant augmente en moyenne de 6 % par an, tiré tant par les dépenses de fonctionnement que celles d'investissement.

Évolution des dépenses par habitant de la commune de Marseille

Budget total	1 801 €	2014
par habitant	1 657 €	2019
	2 071 €	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances (total des charges et emplois)

Les dépenses de fonctionnement et les charges de personnel sont dynamiques. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté régulièrement : + 27 % sur la période 2019-2024, une augmentation plus forte qu'au niveau national pour les villes de la même strate démographique (+15 %). Si la part des dépenses de personnel par habitant dans les dépenses de fonctionnement à Marseille est stable entre 2019 et 2024, à 55 %, elle reste supérieure à la moyenne des douze villes étudiées (53 %).

La ville a aussi un taux de rigidité de son budget de fonctionnement supérieur à la moyenne des douze villes étudiées (54 % contre 51 %), ce qui explique sa mauvaise note concernant cet indicateur (2,3/10). La gestion des ressources humaines demeure ainsi un enjeu pour la ville de Marseille. La dynamique des achats est également deux fois supérieure à celle des charges générales sur la période 2019-2024, à + 54 %, portée en partie seulement par la hausse de l'inflation en 2021-2023.

Contactée, la Ville de Marseille indique que le dynamisme des dépenses de fonctionnement visait à pallier une sous-administration constatée en début de mandat, et ayant impliqué le recrutement de policiers municipaux et d'agents dans les écoles.

Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	1 224 €	2014
	1 224 €	2019
par habitant	1 553 €	2024
Dépenses de personnel par habitant	676 €	2014
	678 €	2019
	857 €	2024
Taux de dépenses de personnel	55 %	2014
	55 %	2019
	55 %	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses d'équipement sont particulièrement dynamiques mais inférieures à la moyenne de villes étudiées, du fait des dépenses financières structurellement élevées. Les dépenses d'investissement de la Ville de Marseille s'élèvent à 455 M€ en 2024 (+ 9 % par an en moyenne sur 2020 – 2024), dont 57 % de dépenses d'équipement (+ 7 %). Malgré cette dynamique, les dépenses d'équipement par habitant à Marseille sont largement en-deçà de la moyenne des villes de la même strate (297 € contre 384 €). De même, la moyenne des dépenses d'équipement 2020-2024 de Marseille (241 € en moyenne par an et par habitant) sont largement inférieures à la moyenne des douze villes étudiées (340 €).

Néanmoins, les dépenses d'équipement augmentent et leur part dans les dépenses d'investissement progresse. Cette dynamique est liée au ralentissement du remboursement du capital de la dette - même si, en 2024, le remboursement d'emprunts et dettes assimilées par habitant à Marseille (176 €) demeure encore largement supérieur à la moyenne de la strate (112 €)⁵⁵. Contactée, la ville de Marseille indique que la charge de la dette est passée de 215 M€ à 189 M€ entre 2019 et 2024.

Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement de la ville

Dépenses d'investissement	557 €	2014
	433 €	2019
	518 €	2024
Dépenses d'équipement par habitant	241 €	2014
	213 €	2019
	297 €	2024
Taux de dépenses d'équipement	43 %	2014
	49 %	2019
	75 %	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

⁵⁵ La ville de Marseille consacrait, en 2021, autant de moyens par habitant à faire face à ses dépenses financières qu'à financer des équipements (200 € pour chaque).

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont orientées notamment vers l'enseignement, la sécurité, la culture, la jeunesse et les sports. Les dépenses de fonctionnement représentent, en 2024, 1 365 M€ dont 28 % sont des dépenses de personnel (services généraux) non reventilées par politique publique. Les principales fonctions sont l'enseignement (21 %), la sécurité (14 %) et la culture, jeunesse et sport (12 %).

Les dépenses d'investissement de la ville de Marseille représentent, en 2024, 456 M€, dont 261 M€ de dépenses d'équipement. Parmi celles-ci, les principaux postes de dépenses d'équipement sont à nouveau l'enseignement (26 %), l'aménagement des territoires et habitat (21 %), et la culture, jeunesse et sport (15 %).

	Fonctionnement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées	Investissement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées
Services généraux	387	28 %	28 %	26	10 %	17 %
Sécurité	188	14 %	5 %	32	12 %	3 %
Enseignement	283	21 %	17 %	69	26 %	20 %
Culture, vie sociale, sports	159	12 %	18 %	38	15 %	19 %
Santé et action sociale	141	10 %	15 %	17	7 %	5 %
Aménagement des territoires et habitat	31	2 %	5 %	56	21 %	23 %
Action économique	24	2 %	1 %	6	2 %	1 %
Environnement	32	2 %	2 %	7	3 %	1 %
Transports	4	0 %	2 %	0,01	0 %	3 %

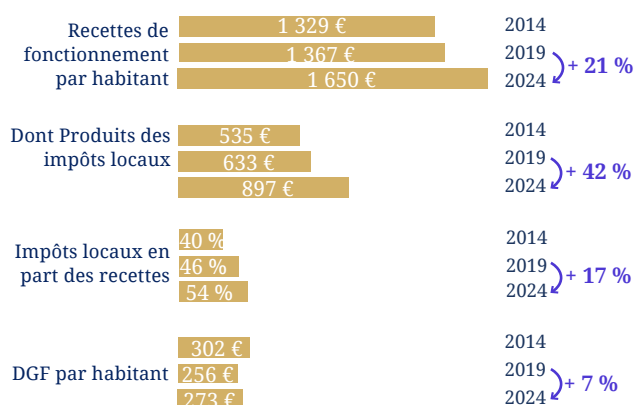
2.

Une pression fiscale totale supérieure à la moyenne des villes étudiées et une augmentation discrétionnaire du taux de TFPB bien plus importante que celles des autres villes entre 2019 et 2024

Les recettes de fonctionnement de la Ville de Marseille s'élèvent, en 2024, à 1 433 M€. Elles se composent à 54 % d'impôts locaux (3 points de moins que la moyenne de la strate, de 51 %). Si on ajoute tous les impôts et taxes confondus, ainsi que la fiscalité reversée, la fiscalité totale représente 70 % des recettes de fonctionnement de la Ville de Marseille, contre 67 % dans la moyenne de la strate. Dès lors, la hausse considérable des recettes de fonctionnement (+ 21

%) entre 2019 et 2024 est principalement portée par la croissance des produits de la fiscalité, ainsi que, de façon plus modeste, par l'augmentation légère des dotations de l'État sur la période.

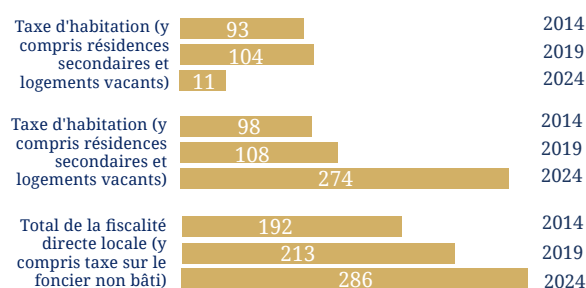
Principales recettes de fonctionnement par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Première recette de fonctionnement de la Ville de Marseille, le produit de la fiscalité directe locale s'élevait à 765 M€ en 2024, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2019.

Produit de la fiscalité directe locale 2014-2024 (en M€)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Deux éléments expliquent la forte hausse des recettes fiscales de Marseille : l'accroissement des bases et la hausse des taux. En premier lieu, l'accroissement des bases physiques, lié à l'augmen-

tation de la population de Marseille, contribue à l'augmentation des recettes de la fiscalité locale. Le nombre de ménages résidant à Marseille a ainsi augmenté de 1 % entre 2019 et 2024. Par ailleurs, les bases fiscales sont réévaluées chaque année en fonction de l'inflation. Les valeurs locatives ont été revalorisées forfaitairement de 1,7 % en 2025, après des hausses de 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023. Néanmoins, les bases imposables de Marseille sont bien inférieures à celles des villes de sa strate.

Bases imposables à Marseille et dans les communes de la même strate 2024 (en € par habitant)

Taxes	Bases imposables	
	Ville	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	86 €	140 €
Taxe sur le foncier bâti	1 283 €	1617 €

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

En second lieu, les taux de taxe foncière ont augmenté depuis 2019. Tout d'abord pour des raisons techniques : en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée en 2021 aux communes, ce qui explique la hausse de 15,05 points du taux entre 2020 et 2021. La véritable hausse du taux – une fois le retraitement du transfert de part départementale pris en compte – est en réalité de 23 %, soit bien plus que la moyenne des villes analysées (9,2 %).

Le taux de TFPB demeure aujourd'hui supérieur aux taux moyens des villes de la même strate (+ 100 000 habitants), ainsi qu'aux taux moyens des villes analysées (44,54 % pour Marseille, contre 40,5 % en 2024 pour la moyenne des communes étudiées).

Évolution des taux de la fiscalité directe locale (en %)

	Taux voté 2024	Taux moyen de la strate 2024	Taux voté 2019	Taux moyen de la strate 2019
Taxe d'habitation	28,56 %	27,57 %	28,56 %	22,13 %
Foncier bâti	44,54 %	41,48 %	24,02 %	23,61 %
Foncier non bâti	24,99 %	37,68 %	24,99 %	37,59 %

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

3.

Un endettement par habitant en baisse, mais largement supérieur à celui des villes de plus de 100 000 habitants

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la Ville de Marseille s'élevait à 1 307 M€, en diminution de 18 % par rapport à 2019. Malgré cette baisse significative, la dette par habitant en 2024 (1 487 €) demeure bien supérieure (+ 35 %) à celle des villes de la même strate démographique (1 097 €). Néanmoins, sur la période 2014–2024, la dette par habitant a diminué de 31 %. Si la baisse de la dette entre 2014 et 2019 est en partie liée aux transferts de compétence entre la ville et la Métropole Aix-Marseille-Provence, la dette des biens transférés étant également concernée par le transfert, la baisse entre 2019 et 2024 résulte d'une volonté politique. Contactée, la Ville de Marseille insiste sur le fait d'avoir procédé à un désendettement sans précédent face à un héritage particulièrement lourd, lequel continue de peser fortement sur les finances de la ville.

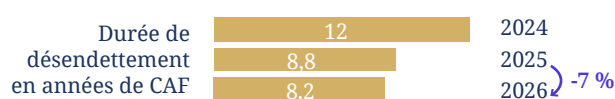
Évolution de la dette par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La capacité de désendettement est en baisse mais reste supérieure aux autres villes analysées. Si sur la période 2014 – 2024 ou 2019 – 2024, la durée de désendettement de la ville diminue fortement, elle demeure importante (8,2 ans), quoiqu'en deçà du plafond de référence introduit par la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 (12 ans). Cette capacité de désendettement est également largement supérieure à la moyenne des 12 communes étudiées (6,2 ans, hors Paris). La ville de Marseille pourrait donc rencontrer des difficultés à intégrer l'impact éventuel des mesures de contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

Capacité de désendettement de la ville de Marseille 2014-2024 (en années)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

4. Point sur la situation de l'intercommunalité

La ville de Marseille est au cœur de la métropole la plus étendue de France. Au 1er janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a succédé à la communauté urbaine Marseille Métropole. Elle est composée de 92 communes, réparties sur trois départements, et compte 1 933 030 habitants en 2024.

Conformément à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales, la métropole exerce de plein droit des compétences dans les domaines suivants : développement et aménagement économique, social et culturel ; aménagement de l'espace métropolitain (urbanisme, PLU, aménagement numérique, voirie, mobilité, etc.) ; politique locale de l'habitat ; politique de la ville ; gestion des services d'intérêt collectif (assainissement, fourrière, service d'incendie et de secours, etc.) ; protection et mise en valeur de l'environnement (gestion des déchets ménagers, transition énergétique, lutte contre la pollution de l'air, etc.). En plus de ces compétences obligatoires énumérées dans le CGCT, la métropole exerce des compétences déléguées par les communes et le département des Bouches-du-Rhône.

Le budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 2 Md € en 2024. Le budget par habitant est en hausse de 10 % par rapport à 2014, notamment du fait d'un transfert de compétences en provenance de ses communes membres en 2016.

Budget par habitant de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (en €)

	1 424	2014
Budget total par habitant	1 798	2019
	1 975	2024

+ 10 %

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Le produit de la cotisation foncière des entreprises croît de 213 % entre 2014 et 2024. L'essentiel de la hausse est porté par l'accroissement de l'assiette (+ 66 %), la hausse des taux entre 2014 et 2024 étant limitée (3 %).

Évolution de la contribution foncière des entreprises

Assiette (par habitant)	265 €	2014
	443 €	2019
	440 €	2024
Taux	32,63 %	2014
	31,02 %	2019
	33,44 %	2024
Produit M€	91 M€	2014
	260 M€	2019
	285 M€	2024
Produit par habitant €	86 €	2014
	137 €	2019
	147 €	2024

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'encours de la dette par habitant est stable entre 2014 et 2024. Depuis 2019, la dette a augmenté légèrement mais est dans une dynamique récente à la baisse (- 5 % depuis 2022). Pour rappel, l'avis financier publié en 2022 par la chambre régionale des comptes (CRC) Provence-Alpes-Côte d'Azur, lequel classait la Métropole au 18ème rang sur 20 en termes de capacité de désendettement, écrivait que "la soutenabilité de long terme de la dette exige une amélioration de la capacité de désendettement de la Métropole, aujourd'hui insuffisante pour couvrir des investissements à venir d'envergure".

Dette par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

En outre, la capacité de désendettement de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2024 (6,9 ans) est près de deux fois inférieure au plafond de référence introduit par la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 (12 ans).

Tableau de calcul de l'indicateur

Indicateur	Valeur Ville en 2014	Note / 10 en 2014	Valeur ville en 2019	Note / 10 en 2019	Valeur Ville en 2024	Note / 10 en 2024
Dette/CAF (en années)	11,9	2	8,8	4,7	8,2	5,2
Taux d'épargne de gestion	21 %	10	23 %	10	14 %	6,3
Dépenses d'équipement par habitant moyenne sur les 5 dernières années comparée à la moyenne des villes analysées	241 €	1,4	210,60 €	1,9	241 €	1,9
Taux de rigidité de la dépense comparé à la moyenne des villes analysées	56 %	1,4	53 %	2,2	54 %	2,3
Pression fiscale (produit de la fiscalité locale par habitant) comparé à la moyenne des villes analysées	535 €	8,2	633 €	7	897 €	5,1
Part des dépenses transition écologique (% budget investissement)	Non disponible		Non disponible		32 %	2,5
Dépendance aux dotations (% recettes)	23 %	0,7	19 %	1,4	21 %	4
Note globale pondérée	4,8		5,7		4,7	

Tableau récapitulatif

Population					
Population de la ville	879 238 (2024)				
Population de la métropole	1 933 030 (2024)				
	Prévisionnel (Budget)	Réalisé (comptes)			
	2025 (M€)	Montant brut 2024 (M€)	Montant par habitant 2024 (€)	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2014 - 2019	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2020 - 2024
Dépenses de la ville					
Budget total	1 996	1 821	2 071	-1,5 %	6 %
Dépenses de fonctionnement	1 484	1 365	1 553	0,2 %	6 %
Dont charges de personnel	796	753	857	0,1 %	6 %
"Top 3" par fonction en 2024 (hors opérations non ventilables)	1. Services généraux : 388 M€ 2. Enseignement : 283 M€ 3. Sécurité : 159 M€				
Dépenses d'investissement	512	456	518	-3,4 %	7 %
Dont dépenses d'équipement	338	261	297	-2 %	7 %
"Top 3" par fonction en 2024 (hors opérations non ventilables)	1. Enseignement : 69 M€ 2. Aménagement des territoires et habitat : 56 M€ 3. Culture, jeunesse, sport : 38 M€				
Recettes de la ville					
Produits des impôts locaux ⁵⁴	854	789	897	3,4 %	9 %
DGF	242	240	273	-3,2 %	1 %
Épargne brute et "solde" (capacité ou besoin de financement)					
Épargne brute (CAF)	222	160	181	3,2 %	6 %
Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en moyenne annuelle pour les évolutions)		-44	-50		-611 %
Dettes et capacité de remboursement					
Encours de la dette	1 305	1 307	1 487	-3,4 %	-4 %
Dettes/capacité d'auto-financement (en années)	5,9	8,2		-5,3 %	-4 %
Finances de la Métropole					
Budget total	BP 25 non publié	3 818	1 975	5,1 %	4 %
Dettes		2 936	1 519	0 %	-1 %

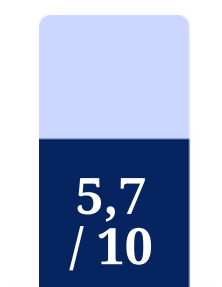
Source : DGFiP (*comptes individuels des collectivités : charges, produits, emplois et ressources*) + OFGL pour la capacité/besoin de financement ; pour la ventilation par fonction le compte administratif 2024 + pour 2025, le budget primitif

Nice

Une situation qui reste sous contrainte,
mais une réelle amélioration ces
dernières années



Note de santé financière



sur les **12**
plus grandes villes
françaises



La situation financière de la ville de Nice s'est nettement améliorée après les points bas marqués de 2014 et 2019. En 2024, la ville se situe désormais dans le milieu de notre classement, avec une note globale de 5,7/10, légèrement supérieure à la moyenne des 12 plus grandes villes (5,6/10). Cette progression traduit un redressement réel, bien qu'encore à confirmer.

Une dette en recul, mais une trajectoire qui demeure à confirmer

La durée de désendettement passe de 11 à 6,8 ans entre 2019 et 2024 - un niveau inférieur au seuil prudentiel. Cette évolution marque une

inflexion significative de la trajectoire d'endettement. Toutefois, cette amélioration reste à confirmer. Entre 2020 et 2023, la durée de désendettement est restée supérieure à 12 ans, et le budget primitif 2025 prévoit une remontée à 7,9 ans.

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais une épargne encore insuffisante

Les dépenses de fonctionnement de la ville progressent modérément sur la période récente, à un rythme nettement inférieur à celui observé dans les autres villes. La maîtrise des charges de personnel, dont la part reste inférieure à la moyenne, traduit un effort réel de pilotage des dépenses. Pour autant, la progression des recettes n'est pas assez rapide pour suivre le rythme des dépenses : la ville ne dégagerait pas encore suffisamment de marges pour rembourser sa dette et financer ses projets en même temps. Sa capacité à investir sans s'endetter davantage est donc encore limitée.

Un effort d'investissement en hausse, tout en restant en retrait par rapport aux autres villes

Après une chute marquée en 2019-2020, les dépenses d'investissement et d'équipement connaissent une reprise soutenue depuis 2020 - traduisant une volonté de rattrapage. Néanmoins, sur l'ensemble du cycle 2020-2024, les dépenses d'équipement par habitant demeurent nettement inférieures à la moyenne des villes

analysées. Le rattrapage reste donc partiel et s'appuie encore, pour partie, sur le recours à l'emprunt et sur des cessions d'actifs, ce qui limite la soutenabilité de l'effort à moyen terme.

Une pression fiscale élevée, devenue le principal levier d'ajustement

Le redressement financier de Nice repose largement sur le levier fiscal. Entre 2019 et 2024, les produits de fiscalité locale augmentent fortement, sous l'effet combiné de la hausse des taux et de bases fiscales particulièrement élevées, liées à l'attractivité du territoire. Cette stratégie a permis de soutenir les recettes de fonctionnement et d'amortir les déséquilibres budgétaires, mais réduit désormais les marges de manœuvre futures - dans un contexte où de nouveaux ajustements pourraient être demandés à l'échelle nationale.

Une situation intercommunale sous tension
À l'échelle de la Métropole Nice Côte d'Azur, la situation financière demeure contrainte. Si l'encours de dette est stabilisé depuis 2019, la capacité de désendettement reste proche du seuil prudentiel, limitant la capacité de la métropole à absorber de nouveaux chocs ou à soutenir un effort d'investissement accru.

1.

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une augmentation de celles d'investissement

Le budget par habitant de la ville de Nice a augmenté de 3,3 % par an en moyenne entre 2014 et 2019 puis de 4,8 % par an en moyenne entre 2020 et 2024, après une nette diminution de 16 % en 2020. Cette évolution s'illustre, en fonctionnement, par une maîtrise des charges de personnel et, en investissement, par une augmentation des dépenses d'équipement.

Évolution des dépenses par habitant

	1 940 €	2014
Budget total par habitant	2 255 €	2019
	2 272 €	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses de fonctionnement sont en légère augmentation, mais l'évolution des charges de personnel est maîtrisée. Les dépenses de fonctionnement représentent 593 M€ en 2024. Elles ont augmenté régulièrement depuis 2014. Sur la période 2019-2024, une hausse de 4 % est constatée - bien moins qu'au niveau national pour les villes de la même strate démographique (+15 %). La part des dépenses de personnel par habitant dans les dépenses de fonctionnement est stable entre 2019 et 2024 et inférieure à la moyenne des douze villes étudiées (50 % contre 53 %). Cette évolution indique une attention particulière accordée à la maîtrise des charges de personnel à Nice.

La ville a un taux de rigidité de son budget de fonctionnement inférieur à la moyenne des douze villes étudiées (49 % contre 51 %). La dynamique des achats (+ 15 %) est par ailleurs plus importante que celle des charges générales sur la période 2019-2024, en raison notamment de la hausse de l'inflation en 2021-2023.

Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par habitant	1 562 €	2014
	1 624 €	2019
	1 690 €	2024
Dépenses de personnel par habitant	756 €	2014
	828 €	2019
	849 €	2024
Taux de dépenses de personnel	48 %	2014
	51 %	2019
	50 %	2024

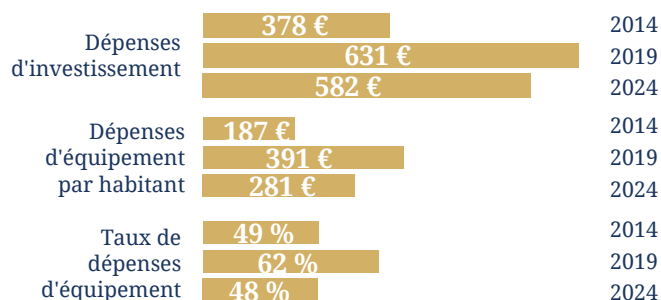
Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses d'investissement sont particulièrement dynamiques, mais demeurent inférieures à la moyenne des villes étudiées. Les dépenses d'investissement de la Ville de Nice s'élèvent à 204 M€ en 2024, dont 49 % en dépenses d'équipement. Ces dernières ont augmenté de 14 % par an en moyenne sur la période 2020 – 2024, après une diminution importante entre 2019 et 2020 (-57 %). Malgré cette dynamique, les dépenses d'équipement par habitant à Nice sont en deçà de la moyenne des villes de la même strate (281 € contre 384 €). De même, la moyenne des dépenses d'équipement 2020-2024 de Nice (231 € en moyenne par an et par habitant) est largement inférieure à la moyenne des douze villes étudiées (340 €). Dès lors, la note relative à l'indicateur "Dépenses d'équipement par habitant moyenne 2020-2024 comparé à la moyenne des villes étudiées" est largement en-deçà de la moyenne des villes analysées (1,5/10, contre 4,9/10).

Contactée, la Ville de Nice indique qu'en tenant compte du degré d'intégration intercommunal du territoire, avec la Métropole Nice Côte d'Azur ainsi que les régies personnalisées (établissements publics industriels et commerciaux dépendant de la Métropole notamment), le niveau d'investissement par habitant à Nice serait dans la moyenne. Ces décisions d'investissement ne dépendent toutefois pas directement de la ville de Nice.

Si l'augmentation des dépenses d'investissement semble logique pour « rattraper » les autres grandes villes, l'enjeu est de dégager suffisamment d'épargne brute pour ne pas avoir un recours trop important à l'endettement. C'est l'esprit de Nice, qui s'attache désormais à tenter de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, notamment à travers les charges de personnel.

Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses de fonctionnement sont orientées notamment vers l'enseignement, la culture, la jeunesse et les sports. Elles représentent, en 2024, 593 M€. Les principales fonctions en part des charges à caractère général sont la culture, jeunesse et sport (36 %) et l'enseignement (18 %)⁵⁶.

Ventilation par fonction des charges à caractère général 2024 (en %)

Fonction	Budget en M€	Part des dépenses de fonctionnement
Culture, jeunesse, sport	49	36 %
Services généraux	25	18 %
Enseignement	24	18 %

Source : Rapport de présentation du compte financier unique 2024, les charges à caractère général.

Les dépenses d'équipement sont orientées notamment vers le verdissement de la ville et la

prévention de la sécurité. Les principaux postes sont le verdissement de la ville (30 %), la prévention de la sécurité (30 %) et la politique de solidarité et de cohésion sociale (8 %)⁵⁷.

Ventilation par fonction des emplois d'investissement 2024 (dépenses d'équipement seulement) (en %)

Fonction	Budget en M€	Part des dépenses de fonctionnement
Verdissement de la ville	30	30 %
Prévention de la sécurité	30	30 %
Politique de solidarité et de cohésion sociale	8	8 %

Source : Rapport de présentation du compte financier unique 2024, dépenses d'investissement.

2.

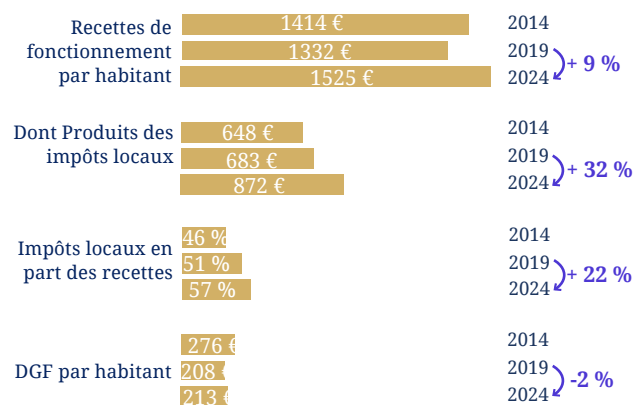
Une pression fiscale bien supérieure à la moyenne des villes étudiées et une augmentation discrétionnaire du taux de TFPB plus importante que pour les autres grandes villes entre 2019 et 2024

Une part de la fiscalité directe locale dans les recettes en nette augmentation, qui fait de Nice la ville à la pression fiscale la plus élevée (avec Bordeaux) de notre analyse.

⁵⁶ Dans le rapport de présentation du Compte financier unique 2024 – seul document disponible en ligne à propos du CFU 2024 –, une décomposition des dépenses de fonctionnement, selon le référentiel M57, est abordée uniquement suivant les charges à caractère général (137 M€ selon le document). Dès lors, les données utilisées dans notre analyse et notre tableau récapitulatif se fondent sur les seules informations disponibles dans le rapport de présentation du CFU 2024.

⁵⁷ Le rapport de présentation du CFU 2024 ne présente pas les dépenses par fonction, mais par politiques publiques.

Principales recettes de fonctionnement par habitant



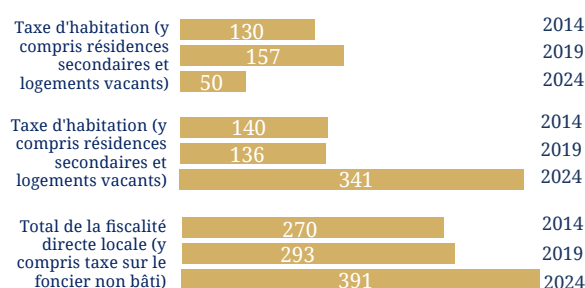
Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les recettes de fonctionnement de la ville de Nice s'élèvent, en 2024, à 650 M€. Elles se composent à 61 % d'impôts locaux - 10 points de plus que la moyenne de la strate (51 %). Si on ajoute les autres impôts et taxes, ainsi que la fiscalité reversée, la fiscalité totale représente 71 % des recettes de fonctionnement de la ville de Nice, contre 67 % dans la moyenne de la strate.

Contactée, la Ville de Nice indique qu'une partie de ses recettes de fiscalité locale découle d'un transfert de l'État lié au "coefficient correcteur", créé dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et qui représente environ 20 % du montant pris en référence pour apprécier le degré de pression fiscale. L'Institut Montaigne souligne que, conformément aux règles comptables en vigueur, ces montants sont inscrits en recettes fiscales et doivent donc être intégrés dans l'indicateur de pression fiscale. Corrélativement, ils ne sont pas comptabilisés parmi les dotations de l'État, ce qui améliore mécaniquement la note de la ville sur l'indicateur de dépendance aux transferts.

La hausse des recettes de fonctionnement (+ 9 %) entre 2019 et 2024 est principalement portée par la croissance des produits de la fiscalité. Première recette de fonctionnement de la ville de Nice, le produit de la fiscalité directe locale s'élevait à 391 M€ en 2024, en augmentation de 41 % par rapport à 2019.

Produit de la fiscalité directe locale 2014-2024 (en M€)



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Deux éléments majeurs expliquent la hausse des recettes fiscales de Nice entre 2019 et 2024 : l'accroissement des bases et la hausse des taux. En premier lieu, l'accroissement des bases physiques, lié à l'augmentation de la population à Nice, contribue à l'augmentation des recettes de la fiscalité locale. Le nombre de ménages résidant à Nice a ainsi augmenté de 1,5 % entre 2019 et 2024. Par ailleurs, les bases fiscales sont réévaluées chaque année en fonction de l'inflation. Les valeurs locatives ont été revalorisées forfaitairement de 1,7 % en 2025, après des hausses de 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023. Les valeurs locatives cadastrales à Nice, du fait de son attractivité, sont parmi les plus élevées de France et dopent mécaniquement les recettes fiscales, notamment des taxes foncières. Les bases imposables de Nice sont nettement supérieures à celles des villes de sa strate.

Bases imposables à Nice et dans les communes de la même strate 2024 (en € par habitant)

Taxes	Bases imposables	
	Ville	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	375 €	140 €
Taxe sur le foncier bâti	2 118 €	1617 €

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

En second lieu, les taux de taxe foncière ont augmenté depuis 2019. Tout d'abord pour des raisons techniques : en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les rési-

dences principales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée en 2021 aux communes, ce qui explique la hausse de 10,6 points du taux entre 2020 et 2021. La véritable hausse du taux – une fois le retraitement du transfert de part départementale pris en compte – est en réalité de 18 %, soit bien supérieure à la moyenne des villes analysées (9,2 %).

Toutefois, le taux de taxe foncière demeure inférieur aux taux moyens des villes de la même strate (+ 100 000 habitants), ainsi qu'aux taux moyens des villes analysées (35,3 % pour Nice, contre 40,5 % en 2024 pour la moyenne des villes étudiées).

Évolution des taux de la fiscalité directe locale (en %)

	Taux voté 2024	Taux moyen de la strate 2024	Taux voté 2019	Taux moyen de la strate 2019
Taxe d'habitation	25,15 %	27,57 %	21,10 %	22,13 %
Foncier bâti	35,30 %	41,48 %	21 %	23,61 %
Foncier non bâti	38,48 %	37,68 %	35,69 %	37,59 %

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

3.

Un endettement par habitant en hausse et toujours supérieur à celui des villes de plus de 100 000 habitants

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la Ville de Nice s'élevait à 545 M€, en hausse de 8 % par rapport à 2019. La dette par habitant en 2024 (1 553 €) demeure supérieure à celle des villes de la même strate démographique (1 097 €).

Évolution de la dette par habitant 2014-2024

Dette par habitant	1 457 €	2014
	1 458 €	2019
	1 553 €	2024

+ 7 %

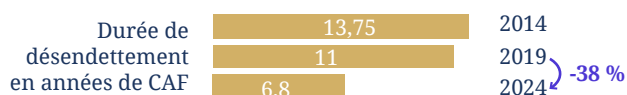
Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La capacité de désendettement s'améliore mais demeure fragile. Sur la période 2019 – 2024, la durée de désendettement de la ville diminue de 40 % et apparaît maîtrisée (6,8 ans) en 2024, c'est-à-dire bien en-deçà du plafond de référence intro-

duit par la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 (12 ans). L'amélioration de cet indicateur demeure toutefois à confirmer. D'une part, la capacité de désendettement de Nice est supérieure à la moyenne des 12 villes étudiées (6,2 ans). D'autre part, elle nécessite d'être consolidée en 2025 et les années suivantes, car, sur la période 2020 – 2024, 2024 est la seule année où la durée de désendettement de la ville est inférieure à 12 ans. Le budget primitif 2025 prévoyait de remonter à 9 ans.

Contactée, la ville de Nice indique que la capacité de désendettement est de 7,9 ans en fin d'exercice 2025, qu'elle est de 8,7 ans dans le budget primitif 2026 et projetée à 7,3 ans en exécution en 2026⁵⁸. La Ville indique que ce niveau résulte, comme en 2025, d'une construction volontairement prudente du budget, intégrant par anticipation des mesures de redressement finalement écartées dans le cadre de la loi de finances. Néanmoins, pour les données 2025 et 2026, l'Institut Montaigne rappelle que les données exécutées peuvent s'écarter des données prévisionnelles. C'est pourquoi l'ensemble des variables prises en compte dans la construction de l'indicateur se fondent ici sur des données exécutées.

Capacité de désendettement de la ville de Nice 2014-2024 (en années)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

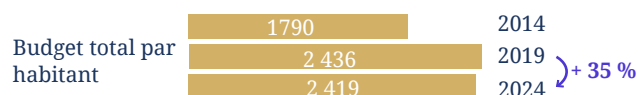
4. Point sur la situation de l'intercommunalité

La ville de Nice est au cœur de la Métropole Nice Côte d'Azur. Au 31 décembre 2011, la Métropole Nice Côte d'Azur a succédé à la communauté urbaine. Première métropole créée en France, à la suite de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, elle est composée de 51 communes et compte 565 867 habitants en 2024. La croissance démographique a été modérée entre 2014 et 2024 : 4 % d'habitants en plus. Conformément à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales, la métropole exerce de plein droit des compétences dans les domaines suivants : développement et aménagement économique, social et culturel ; aménagement de l'espace métropolitain (urbanisme, PLU, aménagement numérique, voirie, mobilité, etc.) ; politique locale de l'habitat ; politique de la ville ; gestion des services d'intérêt collectif (assainissement, fourrière, service d'incendie et de secours, etc.) ; protection et mise en valeur de l'environnement (gestion des déchets ménagers, transition énergétique, lutte contre la pollution de l'air, etc.) En plus de ces compétences obligatoires énumérées dans le CGCT, la métropole exerce des compétences déléguées par les communes.

Le budget de la Métropole Nice Côte d'Azur représente 1,4 Md € en 2024. Le budget par habitant est en hausse de 35 % par rapport à 2014, notamment du fait d'un transfert de compétences en provenance de ses communes membres au début des années 2010.

⁵⁸ En se fondant sur des taux d'exécution de 99 % sur la section de fonctionnement.

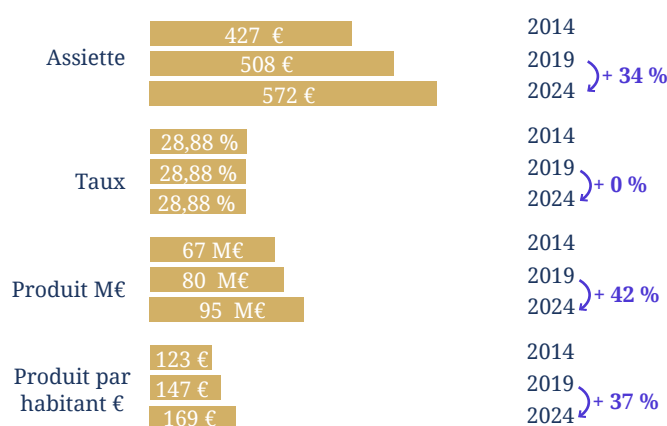
Budget par habitant de la Métropole Nice Côte d'Azur (en M€)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Le produit de la cotisation foncière des entreprises croît de 42 % entre 2014 et 2024. L'essentiel de la hausse est porté par l'accroissement de l'assiette (+ 34 %), combiné à la hausse des taux entre 2014 et 2024 (+ 2 %).

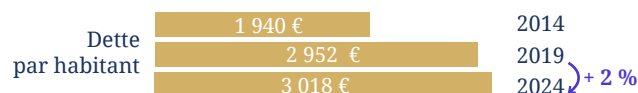
Évolution de la contribution foncière des entreprises



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'encours de la dette a fortement augmenté entre 2014 et 2019, du fait notamment des transferts de compétences en provenance des communes membres - la dette des équipements transférée est également reprise par la métropole. Depuis 2019, la dette est stable.

Dette par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Néanmoins, malgré cette dynamique, la capacité de désendettement de la Métropole Nice Côte d'Azur en 2024 (11,6 ans) demeure tendue, car très proche du plafond de référence introduit par la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 (12 ans). L'encours de la dette représente 1,7 Md€ en 2024, soit 300 M€ de plus que le budget total de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Tableau de calcul de l'indicateur

Indicateur	Valeur Ville en 2014	Note / 10 en 2014	Valeur ville en 2019	Note / 10 en 2019	Valeur Ville en 2024	Note / 10 en 2024
Dette/CAF (en années)	13,7	0,4	11	2,9	6,8	6,5
Taux d'épargne de gestion	12 %	5	10 %	3,3	15 %	7,4
Dépenses d'équipement par habitant moyenne sur les 5 dernières années comparée à la moyenne des villes analysées	187 €	0,2	265 €	4,5	231 €	1,5
Taux de rigidité de la dépense comparé à la moyenne des villes analysées	49 %	6,4	51 %	3,4	49 %	5,4
Pression fiscale (produit de la fiscalité locale par habitant) comparé à la moyenne des villes analysées	784 €	1,9	855 €	1,4	1 125	1
Part des dépenses transition écologique (% budget investissement)	Non disponible		Non disponible		72 %	8,8
Dépendance aux dotations (% recettes)	18 %	6	12 %	6,8	16 %	6,7
Note globale pondérée	3,1		3,3		5,7	

Tableau récapitulatif

Population					
Population de la ville	351 011 (2024)				
Population de la métropole	565 867 (2024)				
	Prévisionnel (Budget)	Réalisé (comptes)			
		Montant brut 2024 (M€)	Montant par habitant 2024 (€)	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2014 - 2019	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2020 - 2024
	2025 (M€)				
Dépenses de la ville					
Budget total		797	2 272	3,3 %	4,8 %
Dépenses de fonctionnement	599	593	1 690	1 %	3,6 %
Dont charges de personnel	308	300	849	1,8 %	0,4 %
"Top 3" par fonction en 2024 ⁵⁹ (hors opérations non ventilables)	1. Culture, jeunesse, sport : 49 M€ 2. Services généraux : 25 M 3. Enseignement : 24 M€				
Dépenses d'investissement	185	204	582	12 %	9,3 %
Dont dépenses d'équipement	124	100	281	19 %	14 %
"Top 3" par politiques publiques ⁶⁰ en 2024 (hors opérations non ventilables)	1. Verdissement de la ville : 30 M€ 2. Prévention de la sécurité : 30 M€ 3. Services généraux : 8 M€				
Recettes de la ville					
Produits des impôts locaux	400	395	1 125	-15 %	8 %
DGF	71	72	204	-6 %	0 %
Épargne brute et "solde" (capacité ou besoin de financement)					
Épargne brute (CAF)	62	81	229	5 %	80 %
Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en moyenne annuelle pour les évolutions)		15	43	-365 %	-76 %
Dettes et capacité de remboursement					
Encours de la dette	556	545	1 553	0 %	2 %
Dettes/capacité d'auto-financement (en années)	9	6,8		-4 %	30 %
Finances de la Métropole					
Budget total	1 300	1 369	2 419	6,6 %	-0,4 %
Dettes	1 695	1 707	3 018	9 %	-0,8 %

Source : DGFIP (comptes individuels des collectivités : charges, produits, emplois et ressources) + OFGL pour la capacité/besoin de financement ; pour la ventilation par fonction le compte administratif 2024 + pour 2025, le budget primitif

⁵⁹ Dans le rapport de présentation du Compte financier unique 2024 – seul document disponible en ligne à propos du CFU 2024 -, une décomposition des dépenses de fonctionnement, selon le référentiel M57, est abordée uniquement suivant les charges à caractère général (137 M€ selon le document).

⁶⁰ Le rapport de présentation du CFU 2024 ne présente pas les dépenses par fonction, mais par politiques publiques

Rennes

Une situation financière en dégradation continue depuis une décennie



Note de santé financière



sur les **12**
plus grandes villes
françaises



En 2024, la situation financière de Rennes apparaît moins favorable qu'en 2019 et surtout qu'en 2014. La ville est au 9^e rang sur 12 dans notre comparaison, avec une note de 5/10, sous la moyenne (5,6/10). Rennes n'est pas en décrochage immédiat, mais elle n'a plus la position de solidité qui faisait sa singularité il y a dix ans, où elle aurait occupé la première place du classement.

Un investissement qui tient... mais de plus en plus tiré par le poids de la dette

Rennes conserve un niveau d'investissement global stable depuis 2019. Mais la composition évolue de manière préoccupante : les dépenses d'équipement, c'est-à-dire les investissements "utiles"(bâtiments, infrastructures, rénovations),

reculent, tandis que le remboursement du capital de la dette augmente fortement. Autrement dit, une part croissante de l'effort d'investissement sert à honorer la dette passée plutôt qu'à financer des projets nouveaux. C'est typiquement le signe d'une trajectoire qui se tend : la Ville continue d'investir, mais avec une contrainte financière qui se referme. En 2024,

Rennes mettrait 7,9 ans à rembourser sa dette en mobilisant ses marges annuelles, contre 3,6 ans en 2014 et 5,4 ans en 2019. Surtout, le budget primitif 2025 anticipe une aggravation très nette à 10,8 ans, c'est-à-dire proche du seuil d'alerte - lequel a certes été construit dans un contexte d'incertitudes entourant la loi de finances au moment de son adoption. Ce n'est donc pas la photographie de 2024 qui inquiète : c'est la pente. La situation de Rennes reste tenable en 2024, mais elle devient beaucoup plus contraignante si la trajectoire se prolonge. Avec une dette en hausse et des marges de fonctionnement qui s'érodent, la Ville pourrait aborder 2026-2032 en étant contrainte de devoir mobiliser davantage la fiscalité ou freiner certains projets d'investissement.

Des dépenses du quotidien en forte hausse, qui grignotent les marges

La principale explication tient à la dynamique des dépenses de fonctionnement. À périmètre comparable, le budget par habitant augmente depuis 2019, tiré d'abord par les dépenses courantes, en hausse d'environ 20 % sur le mandat. Les dépenses de personnel restent relativement stables en part, mais à un niveau élevé : elles pèsent plus de la moitié des dépenses

de fonctionnement, au-dessus de la moyenne des douze villes étudiées. Concrètement, cela signifie que la Ville dispose de moins de marges pour ajuster en cas de choc : une part croissante du budget est "pré-engagée".

Une fiscalité en hausse, sans hausse discrétionnaire de la taxe foncière

La hausse des recettes depuis 2019 est d'abord portée par la fiscalité (+23 %). Mais un point est important pour la compréhension : le taux de taxe foncière n'a pas augmenté "par choix" sur la période, une fois neutralisé le transfert technique lié à la suppression de la taxe d'habitation. Rennes n'a donc pas actionné le levier de la taxe foncière comme variable d'ajustement. En revanche, la progression des recettes fiscales reflète la croissance des bases et les revalorisations nationales, sans suffire à compenser l'accélération des dépenses.

Une métropole sur une trajectoire correcte

Enfin, Rennes Métropole porte une dette par habitant élevée et en hausse, même si sa capacité de désendettement demeure, à ce stade, maîtrisée.

1. Une dynamique significative des dépenses, portée notamment par les dépenses de fonctionnement

Le budget de la ville a baissé entre 2014 et 2019 du fait du transfert de certaines compétences à Rennes Métropole en 2015. Entre 2019 et 2024, à périmètre globalement constant, le budget par habitant augmente en moyenne de 3 % par an, tiré principalement par les dépenses de fonctionnement.

Évolution des dépenses par habitant

	2 053 €	2014
Budget total par habitant	1 674 €	2019
	1 934 €	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances (total des charges et emplois)

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation, même si l'évolution des charges de personnel est maîtrisée. Les dépenses de fonctionnement représentent 341 M€ en 2024. Elles sont stables entre 2014 et 2019. Sur la période 2019-2024, elles augmentent de 20 %. L'augmentation des dépenses de fonctionnement sur la période 2019-2024 est plus importante qu'au niveau national pour les villes de la même strate démographique (+ 15 %). La part des dépenses de personnel par habitant dans les dépenses de fonctionnement à Rennes diminue légèrement entre 2019 et 2024, de 57 % à 55 %, et est supérieure à la moyenne des douze communes étudiées (53 %).

La ville a un taux de rigidité - calculé en rapportant le poids des dépenses de personnel et charges financières dans les recettes de fonctionnement - de son budget de fonctionnement (54 %) supérieur à la moyenne des douze villes étudiées (51 %), ce qui explique sa mauvaise note concernant cet indicateur (2,3/10). La gestion des ressources humaines constitue ainsi désormais un enjeu important pour la ville de Rennes.

Contactée, la Ville de Rennes indique que le niveau des charges de personnel résulte d'abord d'un choix de gestion des services publics municipaux qui dépend du taux d'externalisation choisi pour certaines missions. Cela ne modifie toutefois pas l'appréciation portée par cet indicateur, qui évalue l'ampleur des marges de manœuvre dont dispose une collectivité à court et moyen termes.

La dynamique des achats (+ 31 %) est par ailleurs plus importante que celle des charges générales sur la période 2019-2024, en raison notamment de la hausse de l'inflation en 2021-2023.

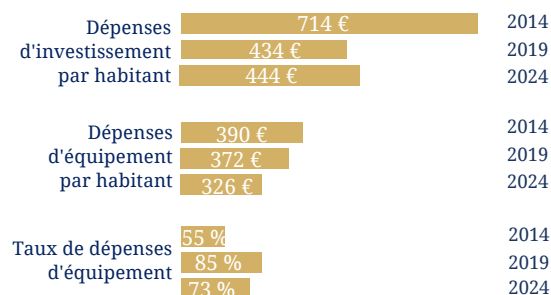
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par habitant	1 339 €	2014
	1 240 €	2019
	1 490 €	2024
Dépenses de personnel par habitant	749 €	2014
	710 €	2019
	824 €	2024
Taux de dépenses de personnel	56 %	2014
	57 %	2019
	55 %	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses d'investissement sont stables mais les dépenses d'équipement sont en diminution et désormais inférieures à la moyenne des villes analysées. Les dépenses d'investissement de la Ville de Rennes s'élèvent à 102 M€ en 2024, soit le même montant qu'en 2019. Elles sont composées à 73 % (75 M€) de dépenses d'équipement. Ces dernières ont diminué de 3 % par an en moyenne sur la période 2020 – 2024. La stabilité des dépenses d'investissement entre 2019 et 2024 s'explique par l'augmentation du remboursement d'emprunts (+ 180 % sur la période). Les dépenses d'équipement 2020-2024 de Rennes (354 € en moyenne par an et par habitant) sont supérieures à la moyenne des douze villes étudiées (340 €), ce qui explique la note de 6,3/10 concernant cet indicateur dans notre analyse. Les dépenses d'équipement par habitant à Rennes (326 €) se situent toutefois en 2024 en-deçà de la moyenne des douze villes étudiées. Ce constat est préoccupant car, en tendance, ce sont désormais les charges financières qui tirent les dépenses d'investissement et non plus celles d'équipement, en diminution.

Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement de la ville



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses sont orientées notamment vers la culture, la jeunesse et les sports, l'enseignement et l'aménagement. Les dépenses de fonctionnement représentent, en 2024, 341 M€, dont 30 % sont des services généraux non reventilées par politique publique dans le compte financier unique 2024 de la Ville. Les principales fonctions en part des dépenses de fonctionnement sont la culture, jeunesse et sport (24 %), la santé et action sociale (14 %) et l'enseignement (11 %). Parmi les dépenses d'équipement, les principaux postes sont l'aménagement des territoires et habitat (32 %), la Culture, jeunesse, sport (19 %) et l'enseignement (13 %).

	Fonctionnement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées	Investissement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées
Services généraux	102	30 %	28 %	12	16 %	17 %
Sécurité	7	2 %	5 %	1	1 %	3 %
Enseignement	39	11 %	17 %	10	13 %	20 %
Culture, vie sociale, sports	82	24 %	18 %	14	19 %	19 %
Santé et action sociale	49	14 %	15 %	2	3 %	5 %
Aménagement des territoires et habitat	22	6 %	5 %	24	32 %	23 %
Action économique	3	1 %	1 %	0	0 %	1 %
Environnement	8	1 %	2 %	2	3 %	1 %
Transports	4	1 %	2 %	1	1 %	3 %

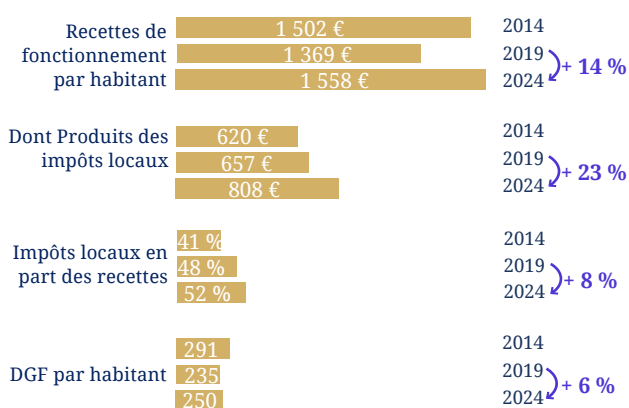
Source : Compte financier unique 2024

2.

Une pression fiscale dans la moyenne des villes analysées, avec une évolution discrétionnaire nulle du taux de TFPB entre 2019 et 2024

Les recettes de fonctionnement de la ville de Rennes s'élèvent, en 2024, à 357 M€. Elles se composent à 52 % d'impôts locaux (185 M€). La part des impôts locaux dans les recettes de Rennes est semblable à la moyenne de la strate (51 %). Si on ajoute tous les impôts et taxes confondus, ainsi que la fiscalité reversée par les groupements à fiscalité propre, la fiscalité totale représente 63 % des recettes de fonctionnement de la ville de Rennes, soit en deçà de la moyenne de la strate (67 %). La hausse des recettes de fonctionnement (+ 14 %) entre 2019 et 2024 est principalement portée par la croissance des produits de la fiscalité (+ 23 %).

Principales recettes de fonctionnement par habitant

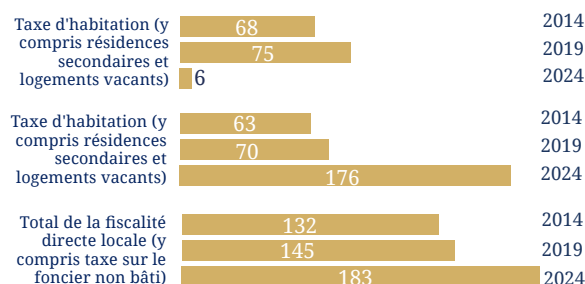


Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Première recette de fonctionnement de la ville de Rennes, le produit de la fiscalité directe locale

s'élève à 183 M€ en 2024, en augmentation de 26 % par rapport à 2019.

Produit de la fiscalité directe locale (en M€)



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Deux éléments majeurs expliquent la hausse des recettes fiscales de Rennes entre 2019 et 2024 : l'accroissement des bases et la hausse des taux. En premier lieu, l'accroissement des bases physiques, lié à l'augmentation de la population à Rennes, contribue à l'augmentation des recettes de la fiscalité locale. Le nombre de ménages résidant à Rennes a ainsi augmenté de 3,1 % entre 2019 et 2024. Par ailleurs, les bases fiscales sont réévaluées chaque année en fonction de l'inflation. Les valeurs locatives ont été revalorisées forfaitairement de 1,7 % en 2025, après des hausses de 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023. Toutefois, les bases imposables de Rennes sont nettement inférieures à celles des villes de sa strate.

Bases imposables à Rennes et dans les communes de la même strate 2024 (en € par habitant)

Taxes	Bases imposables	
	Ville	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	99 €	140 €
Taxe sur le foncier bâti	1 379 €	1617 €

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

En second lieu, les taux de taxe foncière ont augmenté depuis 2019. Tout d'abord pour des raisons techniques : en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée en 2021 aux communes, ce qui explique la hausse de 19,9 points du taux entre 2020 et 2021. L'évolution véritable du taux – une fois le retraitement du transfert de part départementale pris en compte – est en réalité nulle, soit bien inférieure à la moyenne des villes analysées (9,2 %).

Dès lors, si le taux de TFPB demeure aujourd'hui supérieur aux taux moyens des villes de la même strate (+100 000 habitants), ainsi qu'aux taux moyens des villes analysées (45,66 % pour Rennes, contre 40,5 % en 2024 pour la moyenne des villes étudiées), son taux retraité du transfert de la part départementale est légèrement inférieur à la moyenne des villes analysées en 2024 (25,8 % contre 26 %).

Évolution des taux de la fiscalité directe locale (en %)

	Taux voté 2024	Taux moyen de la strate 2024	Taux voté 2019	Taux moyen de la strate 2019
Taxe d'habitation	21,99 %	27,57 %	21,99 %	22,13 %
Foncier bâti	45,66 %	41,48 %	25,76 %	23,61 %
Foncier non bâti	39,33 %	37,68 %	39,33 %	37,59 %

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

3.

Un endettement par habitant en hausse et désormais supérieur à celui des villes de plus de 100 000 habitants

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la Ville de Rennes s'élevait à 282 M€, en hausse de 34 % par rapport à 2019. La dette par habitant en 2024 (1 231€) est ainsi supérieure à celle des villes de la même strate démographique (1 097 €), alors qu'elle était bien inférieure en 2019 (945 € par habitant à Rennes en 2019, contre 1 093 € en moyenne de la même strate).

Évolution de la dette par habitant



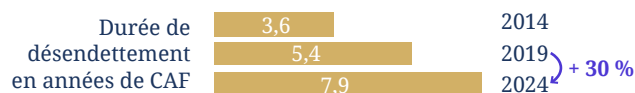
Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La capacité de désendettement est en hausse et se rapproche de la zone d'alerte. Sur la période 2019 – 2024, la durée de désendettement de la ville de Rennes augmente de 50 %, pour atteindre 8 ans en 2024, un niveau encore en deçà du plafond de référence introduit par la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 (12

ans). Néanmoins, la tendance est préoccupante : d'une part, la capacité de désendettement de Rennes en 2024 est désormais supérieure à la moyenne des 12 villes étudiées (6,2 ans) ; d'autre part, sa tendance est à la hausse, avec une évolution annuelle moyenne de + 11 % par an entre 2020 et 2024.

Par ailleurs, le budget primitif 2025 - lequel a certes été construit dans un contexte d'incertitudes entourant la loi de finances au moment de son adoption - anticipe une aggravation de la capacité de désendettement à 10,8 ans. Contactée, la Ville de Rennes indique toutefois que l'estimation pour 2025 serait finalement de 8,7 ans. Dans les deux cas, l'évolution à la hausse de cet indicateur se poursuivrait donc.

Capacité de désendettement de la ville de Rennes (en années)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

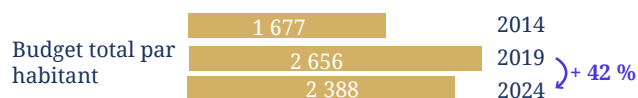
4. Point sur la situation de l'intercommunalité

La ville de Rennes est au cœur de Rennes Métropole. Au 1er janvier 2015, Rennes Métropole a succédé à la communauté d'agglomération. Elle est composée de 43 communes et compte 476 936 habitants en 2024. La croissance démographique a été forte entre 2014 et 2024 : 12 % d'habitants en plus.

Conformément à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales, la métropole exerce de plein droit des compétences dans les domaines suivants : développement et aménagement économique, social et culturel ; aménagement de l'espace métropolitain (urbanisme, PLU, aménagement numérique, voirie, mobilité, etc.) ; politique locale de l'habitat ; politique de la ville ; gestion des services d'intérêt collectif (assainissement, fourrière, service d'incendie et de secours, etc.) ; protection et mise en valeur de l'environnement (gestion des déchets ménagers, transition énergétique, lutte contre la pollution de l'air, etc.) En plus de ces compétences obligatoires énumérées dans le CGCT, la métropole exerce des compétences déléguées par les communes.

Le budget de Rennes Métropole représente 1,1 Md € en 2024. Si le budget par habitant a fortement augmenté entre 2014 et 2019 (+ 60 %), du fait de transferts de compétences et de moyens de communes membres, il a diminué depuis (- 10 % entre 2019 et 2024).

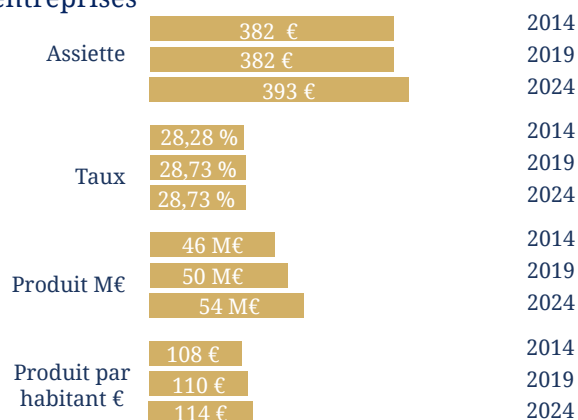
Budget par habitant de la Rennes Métropole (en M€)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Le produit de la cotisation foncière des entreprises croît de 17 % entre 2014 et 2024. L'essentiel de la hausse est porté par l'accroissement de l'assiette (+ 3 %), combiné à la hausse des taux entre 2014 et 2024 (+ 3 %).

Évolution de la contribution foncière des entreprises



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'encours de la dette a très fortement augmenté entre 2014 et 2019 (+ 500 %), du fait notamment des transferts de compétences en provenance

des communes membres - la dette des équipements transférée est également reprise par la métropole. Depuis 2019, cette tendance se poursuit : + 28 % entre 2019 et 2024.

Dette par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Néanmoins, malgré cette dynamique, la capacité de désendettement de Rennes Métropole en 2024 (7 ans) demeure maîtrisée, bien en-deçà du plafond de référence introduit par la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 (12 ans).

Tableau de calcul de l'indicateur

Indicateur	Valeur Ville en 2014	Note / 10 en 2014	Valeur ville en 2019	Note / 10 en 2019	Valeur Ville en 2024	Note / 10 en 2024
Dette/CAF (en années)	3,6	9,3	5,4	7,7	7,9	5,5
Taux d'épargne de gestion	16 %	8,1	13 %	6,1	11 %	4,6
Dépenses d'équipement par habitant moyenne sur les 5 dernières années comparée à la moyenne des villes analysées	390 €	4,6	284 €	5,4	354 €	6,3
Taux de rigidité de la dépense comparé à la moyenne des villes analysées	51 %	5,1	53 %	2,4	54 %	2,3
Pression fiscale (produit de la fiscalité locale par habitant) comparé à la moyenne des villes analysées	620 €	6,1	657 €	6,4	828	6,6
Part des dépenses transition écologique (% budget investissement)	Non disponible		Non disponible		51 %	5,5
Dépendance aux dotations (% recettes)	19 %	4,2	17 %	2,7	23 %	2,9
Note globale pondérée	7,3		5,8		5	

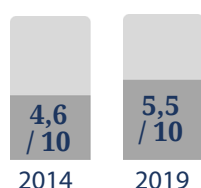
Tableau récapitulatif

Population					
Population de la ville	229 178 (2024)				
Population de la métropole	476 936 (2024)				
	Prévisionnel (Budget)	Réalisé (comptes)			
	2025 (M€)	Montant brut 2024 (M€)	Montant par habitant 2024 (€)	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2014 - 2019	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2020 - 2024
Dépenses de la ville					
Budget total	470	443	1 934	-3,8 %	3,3 %
Dépenses de fonctionnement	329	341	1 490	-1,5 %	4,7 %
Dont charges de personnel	195	189	824	-1,1 %	3,3 %
"Top 3" par fonction en 2024 (hors opérations non ventilables)	1. Services généraux : 102 M€ 2. Culture, jeunesse, sport : 82 M€ 3. Santé et action sociale : 49 M€				
Dépenses d'investissement	141	102	444	-6,5 %	-0,6 %
Dont dépenses d'équipement	96	75	326	1,8 %	-2,7 %
"Top 3" par politiques publiques en 2024 (hors opérations non ventilables)	1. Aménagement des territoires et habitat : 24 M€ 2. Culture, jeunesse, sport : 14 M€ 3. Enseignement : 10 M€				
Recettes de la ville					
Produits des impôts locaux	188	185	808	1,2 %	4,8 %
DGF	58	57	250	-4,1 %	1,1 %
Épargne brute et "solde" (capacité ou besoin de financement)					
Épargne brute (CAF)	26	36	155	-3,5 %	4,8 %
Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en moyenne annuelle pour les évolutions)		-7,6	-33	61 %	-9 %
Dettes et capacité de remboursement					
Encours de la dette	282	282	1 231	3,8 %	4,1 %
Dettes/capacité d'auto- financement (en années)	10,8	7,9		9,3 %	11 %
Finances de la Métropole					
Budget total	1 094	1 139	2 388	10,4 %	2,3 %
Dettes	1 050	1 042	2 185	53 %	6,3 %

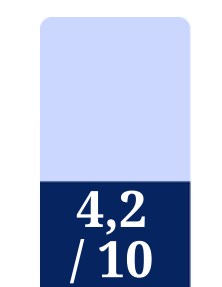
Source : DGFIP (comptes individuels des collectivités : charges, produits, emplois et ressources) + OFGL pour la capacité/besoin de financement ; pour la ventilation par fonction le compte financier unique 2024 + pour 2025, le budget primitif

Strasbourg

Une trajectoire désormais sous tension
du fait d'un endettement en forte
accélération



Note de santé financière



sur les **12**
plus grandes villes
françaises



En 2024, la situation financière de Strasbourg apparaît moins favorable qu'en 2019. La ville se situe en-dessous de la moyenne des douze grandes villes analysées, avec une note de 4,2/10 (contre 5,6/10 en moyenne) et un classement de 11^e sur 12. Si Strasbourg n'est pas encore en situation d'alerte, elle a clairement quitté la zone de confort avec un dernier mandat marqué par une accélération rapide de l'endettement, qui place sa trajectoire proche de la zone d'alerte.

**Une trajectoire tirée par l'investissement,
mais un financement de plus en plus
contraint par des marges limitées**

L'investissement progresse et les dépenses d'équipement demeurent élevées, à un niveau

supérieur à la moyenne des villes analysées. Cette dynamique ne s'est toutefois pas accompagnée d'un renforcement équivalent de l'épargne brute. En conséquence, l'effort d'investissement est financé de plus en plus largement par le recours à l'endettement, ce

qui tend mécaniquement la trajectoire financière de la ville. Le chiffre qui résume cette évolution est celui de la durée de désendettement : en 2024, Strasbourg mettrait 10 ans à rembourser sa dette en mobilisant ses marges annuelles, contre 5 ans en 2019. Le budget 2025 anticipe un niveau proche de 12 ans, c'est-à-dire au contact de la zone d'alerte - lequel budget 2025 a certes été construit dans un contexte d'incertitudes entourant la loi de finances au moment de son adoption. La ville aborde donc la période 2026-2032 avec une contrainte claire : stabiliser la dette sans casser l'investissement. Si la trajectoire de désendettement continue de se tendre, les arbitrages se resserreront : soit ralentir certains projets, soit dégager davantage de marges sur les dépenses du quotidien, soit, à terme, mobiliser davantage la fiscalité.

Des dépenses du quotidien plutôt maîtrisées, sans hausse notable des effectifs

Les dépenses de fonctionnement augmentent, mais sans rupture spectaculaire : elles progressent à un rythme modéré, et la part des dépenses de personnel reste stable et plutôt contenue par rapport aux autres villes analysées (autour de la moitié du fonctionnement). Strasbourg conserve

ainsi un niveau de "rigidité" légèrement inférieur à la moyenne, ce qui signifie qu'elle dispose encore de marges de pilotage. Le problème n'est donc pas un dérapage immédiat du fonctionnement ; c'est le fait que, dans le même temps, l'endettement affiche une forte hausse.

Une fiscalité en hausse, mais un levier moins "saturé" que dans d'autres villes

Les recettes de fonctionnement progressent, principalement grâce à la fiscalité locale (+21 %). La taxe foncière augmente avec une hausse "discrétionnaire" du taux de taxe foncière d'environ +8 % sur la période. Le taux demeure inférieur à la moyenne des villes analysées. Strasbourg conserve donc une pression fiscale par habitant relativement contenue dans l'échantillon, ce qui laisse, en théorie, un levier fiscal plus disponible que dans les villes où l'impôt est déjà proche d'un plafond.

Un endettement de l'Eurométropole de Strasbourg plutôt maîtrisé

Du côté intercommunal, la dette progresse également, mais la capacité de désendettement reste maîtrisée (autour de 6 ans).

1.

Une dynamique significative des dépenses, portée notamment par l'investissement

Le budget par habitant de la ville de Strasbourg a augmenté de 0,3 % par an en moyenne entre

2014 et 2019, puis de 5 % par an en moyenne entre 2020 et 2024. Il est notamment tiré par les dépenses de personnel et les dépenses sociales, ainsi que par les dépenses d'investissement avec des projets ambitieux, notamment en faveur de la transition écologique, dans un contexte inflationniste.

Évolution des dépenses par habitant

Budget total	1 816 €	2014
par habitant	1 819 €	2019
	2 144 €	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances (total des charges et emplois)

Les dépenses de fonctionnement sont en légère augmentation, avec une évolution des charges de personnel maîtrisée. Les dépenses de fonctionnement représentent 448 M€ en 2024. Stables entre 2014 et 2019, elles augmentent de 8 % sur la période 2019-2024 - bien moins qu'au niveau national pour les villes de la même strate démographique (+15 %). Contactée, la ville de Strasbourg indique que les dépenses de fonctionnement par habitant ont augmenté de 4 % entre 2014 et 2019 et de 13 % entre 2019 et 2024, pour atteindre 1521 € par habitant.

La part des dépenses de personnel par habitant dans les dépenses de fonctionnement à Strasbourg est stable entre 2019 et 2024 et inférieure à la moyenne des douze villes étudiées (49 % contre 53 %).

La ville a un taux de rigidité de son budget de fonctionnement légèrement inférieur à la moyenne des douze villes étudiées (50 % contre 51 %). Elle dispose donc de marges discrétionnaires pour faire évoluer ses dépenses, même si le budget primitif 2025 traduit justement cette volonté de poursuivre une politique volontariste, tirée par des dépenses d'investissement en augmentation. Les dépenses de fonctionnement ont été tirées par la dynamique des achats (+ 24 % entre 2019 et 2024), en raison notamment de la hausse de l'inflation en 2021-2023.

Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	1 289 €	2014
par habitant	1 346 €	2019
	1 521 €	2024
Dépenses de personnel par habitant	704 €	2014
	705 €	2019
	748 €	2024
Taux de dépenses de personnel	55 %	2014
	52 %	2019
	49 %	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses d'investissement sont particulièrement dynamiques, correspondant à la moyenne des villes étudiées. Les dépenses d'investissement de la Ville de Strasbourg s'élèvent à 183 M€ en 2024, dont 61 %, en dépenses d'équipement. Ces dernières ont augmenté de 5 % par an en moyenne sur la période 2020 – 2024, hausse néanmoins moins importante que les dépenses d'investissement sur la période (+ 10 % par an en moyenne). Les dépenses d'équipement par habitant en 2024 à Strasbourg (383 €) se situent à la moyenne des villes de la même strate (384 €). La moyenne des dépenses d'équipement 2020-2024 (367 € en moyenne par an et par habitant) est supérieure à celle des douze villes étudiées (340 €).

Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement de la ville

Dépenses d'investissement par habitant	527 €	2014
	473 €	2019
	623 €	2024
Dépenses d'équipement par habitant	427 €	2014
	378 €	2019
	383 €	2024
Taux de dépenses d'équipement	81 %	2014
	80 %	2019
	61 % ⁶¹	2024

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

⁶¹Contactée, la ville de Strasbourg indique que la baisse du taux de dépenses d'équipement est liée à la hausse des dotations d'amortissement du fait d'un changement dans le mode de calcul. Par conséquent, la ville alloue davantage de ressources à ses amortissements qu'auparavant.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont orientées notamment vers l'enseignement, la culture, la jeunesse et les sports. Les dépenses de fonctionnement représentent, en 2024, 448 M€, dont 59 % sont des services généraux. Les principales fonctions sont, comme la plupart des villes étudiées, la culture, jeunesse et sport (14 %), la santé et action sociale (6 %) et l'enseignement (5 %).

Les dépenses d'investissement représentent, en 2024, 183 M€, dont 113 M€ pour les dépenses d'équipement. Parmi celles-ci, les principaux postes sont à nouveau l'enseignement (24 %), la culture, jeunesse et sport (19 %) et l'aménagement des territoires et habitat (15 %)

	Fonctionnement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées	Investissement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées
Services généraux	264	59 %	28 %	31	27 %	17 %
Sécurité	1	0 %	5 %	0,6	1 %	3 %
Enseignement	24	5 %	17 %	27	24 %	20 %
Culture, vie sociale, sports	65	15 %	18 %	21	19 %	19 %
Santé et action sociale	25	6 %	15 %	7	6 %	5 %
Aménagement des territoires et habitat	13	3 %	5 %	18	16 %	23 %
Action économique	2	0 %	1 %	3	3 %	1 %
Environnement	1	0 %	2 %	0,2	0 %	1 %
Transports	1	0 %	2 %	5	4 %	3 %

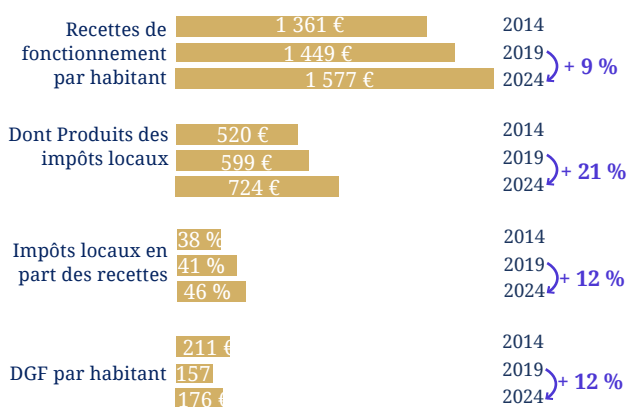
2.

Une pression fiscale dans la moyenne des villes analysées, avec une augmentation discrétionnaire du taux de taxe foncière plus importante que pour les autres villes entre 2019 et 2024

Les recettes de fonctionnement de la ville de Strasbourg s'élèvent, en 2024, à 464 M€, dont 46 % d'impôts locaux (5 points de moins que la moyenne de la strate). Si on ajoute tous les impôts et taxes confondus, ainsi que la fiscalité reversée, la fiscalité totale représente 66 % des recettes de fonctionnement de la ville de Strasbourg, soit légèrement moins que la moyenne de la strate (67 %).

La hausse des recettes de fonctionnement (+ 9 %) entre 2019 et 2024 est principalement portée par la croissance des produits de la fiscalité.

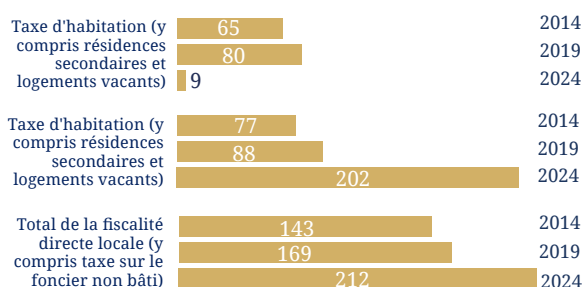
Principales recettes de fonctionnement par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Première recette de fonctionnement de la ville de Strasbourg, le produit de la fiscalité directe locale s'élevait à 212 M€ en 2024, en augmentation de 26 % par rapport à 2019.

Produit de la fiscalité directe locale (en M€)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Deux éléments majeurs expliquent la hausse des recettes fiscales de Strasbourg entre 2019 et 2024 : l'accroissement des bases et la hausse des taux. En premier lieu, l'accroissement des bases

physiques, lié à l'augmentation de la population à Strasbourg, contribue à l'augmentation des recettes de la fiscalité locale. Le nombre de ménages résidant à Strasbourg a ainsi augmenté de 3,7 % entre 2019 et 2024. Par ailleurs, les bases fiscales sont réévaluées chaque année en fonction de l'inflation. Les valeurs locatives ont été revalorisées forfaitairement de 1,7 % en 2025, après des hausses de 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023. Toutefois, les bases imposables de Strasbourg sont nettement inférieures à celles des villes de sa strate.

Bases imposables à Strasbourg et dans les communes de la même strate 2024 (en € par habitant)

Taxes	Bases imposables	
	Ville	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	89 €	140 €
Taxe sur le foncier bâti	1 481 €	1617 €

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

En second lieu, les taux de taxe foncière ont augmenté depuis 2019. Tout d'abord pour des raisons techniques : en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée en 2021 aux communes, ce qui explique la hausse de 13,2 points du taux entre 2020 et 2021. L'évolution véritable du taux – une fois le retraitement du transfert de part départementale pris en compte – est en réalité de + 8 %, soit un peu moins que la moyenne des villes analysées (9,2 %). Le taux de TFPB demeure aujourd'hui inférieur aux taux moyens des villes de la même strate (+ 100 000 habitants), ainsi qu'aux taux moyens des villes analysées (37,4 % pour Strasbourg, contre 40,5 % en 2024 pour la moyenne des villes étudiées).

Évolution des taux de la fiscalité directe locale (en %)

	Taux voté 2024	Taux moyen de la strate 2024	Taux voté 2019	Taux moyen de la strate 2019
Taxe d'habitation	25,40 %	27,57 %	25,40 %	22,13 %
Foncier bâti	37,44 %	41,48 %	22,49 %	23,61 %
Foncier non bâti	72,52 %	37,68 %	72,52 %	37,59 %

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Malgré la hausse de fiscalité locale, Strasbourg bénéficie d'une "pression fiscale" inférieure à celle des autres villes étudiées (724 € par habitant en 2024, contre 843 € pour la moyenne des villes étudiées), ce qui justifie sa note (8,1/10) sur cet indicateur.

3.

Un endettement par habitant en hausse, mais encore inférieur à celui des villes de plus de 100 000 habitants

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la Ville de Strasbourg s'élevait à 378 M€, en hausse de 86 % par rapport à 2019. La dette par habitant en 2024 (1 285 €) est supérieure à celle des villes de la même strate démographique (1 097 €), alors qu'elle était bien inférieure en 2019 (716 € par habitant à Strasbourg, en 2019, contre 1 093 € en moyenne de la même strate).

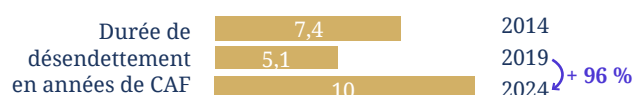
Évolution de la dette par habitant 2014-2024



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La capacité de désendettement est en hausse et représente un point d'alerte. Sur la période 2019 – 2024, la durée de désendettement de la ville de Strasbourg double pour atteindre 10 ans en 2024, un niveau proche du plafond de référence introduit par la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 (12 ans). Le constat est préoccupant : d'une part, la capacité de désendettement de Strasbourg en 2024 est bien supérieure à la moyenne des 12 villes étudiées (5,6 ans en 2024) ; d'autre part, sa tendance est à la hausse, avec une évolution annuelle moyenne de + 21 % par an entre 2020 et 2024, confirmée par le budget primitif 2025, qui prévoit que cette capacité de désendettement se rapproche de 12 ans en 2025 - même si le BP 2025 a été construit dans un contexte d'incertitudes entourant la loi de finances au moment de son adoption.

Capacité de désendettement de la ville de Strasbourg (en années)



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les données relatives à la CAF sont ici celles issues de la DGFIP, ce qui assure une analyse homogène et robuste entre les villes. Contactée, la ville de Strasbourg indique avoir depuis plusieurs années une gestion prudentielle consistant à constituer des provisions en y allouant certaines recettes exceptionnelles, pour en récupérer ensuite le produit de manière progressive en fonction des besoins. C'est notamment de cette façon qu'elle a pu faire face à la crise énergétique. Selon la ville de Strasbourg, un calcul alternatif à celui de la DGFIP, consistant à ajouter à la CAF retenue les reprises de provisions et à retrancher les dotations aux provisions, conduit la capacité de désendettement à s'améliorer pour les exercices 2019 (4,7 ans) et 2024 (8,9 ans). Ce calcul n'est pas celui retenu pour les autres villes et ne permet pas de comparer la ville de Strasbourg à celles-ci. Par ailleurs, il conduit à laisser inchangée la trajectoire observée entre 2019 et 2024, marquée par un quasi-doublement de la durée de désendettement.

4. Point sur la situation de l'intercommunalité

La ville de Strasbourg est au cœur de l'Euro-métropole de Strasbourg. Au 1er janvier 2015, l'Euro-métropole de Strasbourg a succédé à la communauté urbaine. Elle est composée de 33 communes et compte 520 036 habitants en 2024. La croissance démographique a été forte entre 2014 et 2024 : 9 % d'habitants en plus. Conformément à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales, la métropole exerce de plein droit des compétences dans les domaines suivants : développement et aména-

gement économique, social et culturel ; aménagement de l'espace métropolitain (urbanisme, PLU, aménagement numérique, voirie, mobilité, etc.) ; politique locale de l'habitat ; politique de la ville ; gestion des services d'intérêt collectif (assainissement, fourrière, service d'incendie et de secours, etc.) ; protection et mise en valeur de l'environnement (gestion des déchets ménagers, transition énergétique, lutte contre la pollution de l'air, etc.). En plus de ces compétences obligatoires énumérées dans le CGCT, la métropole exerce des compétences déléguées par les communes (développement de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia, diverses actions de soutien, funéraire, etc.).

Le budget de l'Euro-métropole de Strasbourg représente 1,5 Md € en 2024. Si le budget par habitant a été stable entre 2014 et 2019, il a fortement augmenté depuis (+ 34 % entre 2019 et 2024), du fait notamment des transferts de nouvelles compétences et de l'intégration de nouvelles communes.

Budget par habitant de l'Euro-métropole de Strasbourg (en M€)

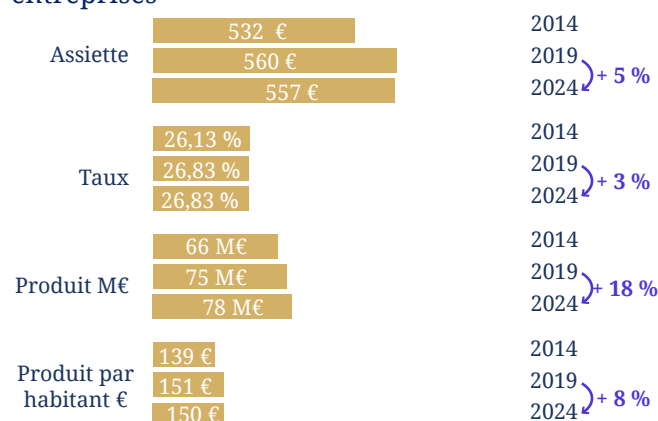
Budget total par habitant	2 290	2014
	2 116	2019
	2 834	2024

+ 24 %

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Le produit de la cotisation foncière des entreprises croît de 18 % entre 2014 et 2024. L'essentiel de la hausse est porté par l'accroissement de l'assiette (+ 5 %), combiné à la hausse des taux entre 2014 et 2024 (+ 3 %).

Évolution de la contribution foncière des entreprises



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'encours de la dette a fortement augmenté entre 2014 et 2019 (+ 20 %), du fait notamment des transferts de compétences en provenance

des communes membres - la dette des équipements transférée est également reprise par la métropole. Depuis 2019, cette tendance se poursuit : + 25 % entre 2019 et 2024.

Dette par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Néanmoins, malgré cette dynamique, la capacité de désendettement de l'Eurométropole de Strasbourg en 2024 (6,4 ans) demeure maîtrisée, bien en-deçà du plafond de référence introduit par la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 (12 ans).

Tableau de calcul de l'indicateur

Indicateur	Valeur Ville en 2014	Note / 10 en 2014	Valeur ville en 2019	Note / 10 en 2019	Valeur Ville en 2024	Note / 10 en 2024
Dette/CAF (en années)	7,4	6	5,1	7,9	10	3,7
Taux d'épargne de gestion	8 %	2	10 %	3,1	9 %	2,8
Dépenses d'équipement par habitant moyenne sur les 5 dernières années comparée à la moyenne des villes analysées	427 €	5,5	286 €	5,5	366 €	6,8
Taux de rigidité de la dépense comparé à la moyenne des villes analysées	53 %	3,7	49 %	4,3	50 %	4,8
Pression fiscale (produit de la fiscalité locale par habitant) comparé à la moyenne des villes analysées	520 €	8,6	599 €	7,9	724	8,1
Part des dépenses transition écologique (% budget investissement)	Non disponible		Non disponible		25 %	1,3
Dépendance aux dotations (% recettes)	16 %	8,2	11 %	8	21 % ⁶²	4,3
Note globale pondérée	4,8		5,7		4,2	

⁶² Contactée, la ville de Strasbourg indique que les dotations intègrent les dotations de l'État mais aussi les participations des autres collectivités territoriales. Par exemple, la ville de Strasbourg perçoit 15,6 M€ de la collectivité européenne d'Alsace au titre de la délégation sociale (la ville emploie, pour le compte du département, des travailleurs sociaux).

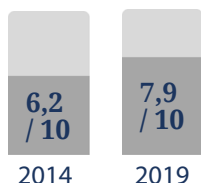
Tableau récapitulatif

Population					
Population de la ville	294 229 (2024)				
Population de la métropole	520 036 (2024)				
	Prévisionnel (Budget)	Réalisé (comptes)			
	2025 (M€)	Montant brut 2024 (M€)	Montant par habitant 2024 (€)	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2014 - 2019	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2020 - 2024
Dépenses de la ville					
Budget total	669	631	2 036	0,3 %	3,8 %
Dépenses de fonctionnement	465	448	1 459	1 %	2,7 %
Dont charges de personnel	226	220	748	0 %	2,6 %
"Top 3" par fonction en 2024 (hors opérations non ventilables)	1. Services généraux : 264 M€ 2. Culture, jeunesse, sport : 64 M€ 3. Santé et action sociale : 25 M€				
Dépenses d'investissement	204	183	577	1,5 %	7,5 %
Dont dépenses d'équipement	142	113	383	1,7 %	4,8 %
"Top 3" par politiques publiques en 2024 (hors opérations non ventilables)	1. Services généraux : 31 M€ 2. Enseignement : 27 M€ 3. Culture, jeunesse, sport : 21 M€				
Recettes de la ville					
Produits des impôts locaux	237	213	724	3 %	4,2 %
DGF	52	52	176	-5,5 %	2,4 %
Épargne brute et "solde" (capacité ou besoin de financement)					
Épargne brute (CAF)	31	38	128	6 %	0,2 %
Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en moyenne annuelle pour les évolutions)		-48	-164	-7,6 %	61 %
Dettes et capacité de remboursement					
Encours de la dette	377	380	1 285	-2 %	11 %
Dettes/capacité d'auto- financement (en années)	12	10		-6,4 %	21 %
Finances de la Métropole					
Budget total	1 354	1 474	2 834	-1,2 %	9,4 %
Dettes	776	800	1 536	3,6 %	6,2 %

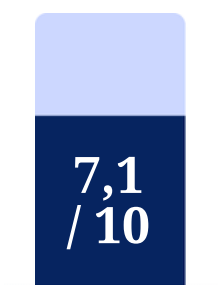
Source : DGFIP (comptes individuels des collectivités : charges, produits, emplois et ressources) + OFGL pour la capacité/besoin de financement ; pour la ventilation par fonction le compte financier unique 2024 + pour 2025, le budget primitif

Toulon

Une trajectoire moins exceptionnelle qu'en 2019, mais qui reste solide et donne des marges de manoeuvre pour la prochaine mandature



Note de santé financière



sur les **12**
plus grandes villes
françaises



En 2024, la situation financière de Toulon demeure parmi les plus favorables des grandes villes, même si elle apparaît légèrement moins exceptionnelle qu'en 2019. La Ville se classe toujours au 1^{er} rang des douze villes analysées, avec une note de 7,1/10. Ce résultat tient à un couple rare : une dette très faible et des marges de fonctionnement élevées, qui donnent à Toulon et au futur maire une capacité de résistance et de pilotage supérieure à la plupart des grandes villes.

Un niveau d'endettement exceptionnellement faible

Le chiffre le plus éloquent demeure la durée de désendettement : en 2024, Toulon mettrait environ 1,4 an à rembourser sa dette en y

consacrant ses marges annuelles. C'est un niveau très inférieur à la moyenne des villes comparables. Cette situation financière donne à Toulon une vraie capacité à tenir des engagements sans hausse d'impôts immédiate ni fuite en avant de la dette. Le sujet pour

la prochaine mandature n'est donc pas la solvabilité, mais l'arbitrage entre deux logiques : préserver une gestion très prudente, ou accélérer l'investissement en acceptant une remontée graduelle de la dette (qui resterait, au vu du niveau actuel, largement soutenable). Il faut noter que la ville a bénéficié de concours exceptionnels importants de la part de l'Etat et de ses opérateurs, notamment dans le cadre de la rénovation urbaine du centre-ville, ce qui a pu contribuer à cette situation financière favorable.

Un équilibre fondé sur des dépenses contenues, mais aussi un investissement relativement modéré

La trajectoire toulonnaise repose sur une stratégie lisible : maîtriser les dépenses du quotidien et investir prudemment, en couvrant l'essentiel des équipements par l'autofinancement. Entre 2019 et 2024, le budget par habitant diminue, et l'évolution des dépenses de fonctionnement reste contenue malgré l'inflation. Le revers est que l'investissement municipal demeure sensiblement inférieur à celui des villes comparables : les dépenses d'équipement par habitant restent nettement sous la moyenne. Ce choix explique la faible dette, mais pose une question simple pour le prochain mandat : jusqu'où la ville peut-elle rester prudente sans retarder certains rattrapages d'équipement ?

Des marges élevées, mais un point dur : un fonctionnement très "rigide"

Toulon présente néanmoins un point de fragilité structurelle : la Ville supporte un niveau de rigidité budgétaire élevé, principalement lié au poids des dépenses de personnel. Cela ne met

pas en danger l'équilibre immédiat, mais réduit la flexibilité en cas de retournement (baisse de recettes, hausse de coûts, normes nouvelles). En clair, Toulon a de très bonnes marges aujourd'hui, mais elles reposent sur une mécanique où une partie importante des dépenses est difficile à ajuster rapidement.

Une fiscalité remarquablement stable : un atout politique, mais un levier peu mobilisé

Une autre singularité toulonnaise est la stabilité des taux d'imposition sur longue période. La hausse des recettes fiscales provient surtout de l'évolution des bases (démographie, revalorisations) et non d'augmentations discrétionnaires du taux. Cela se traduit par une pression fiscale faible au regard des autres grandes villes et par des taux globalement inférieurs à ceux des villes comparables. Pour le prochain exécutif, c'est un atout majeur : Toulon n'arrive pas "au bout" du levier fiscal. C'est aussi un choix de modèle : la Ville a jusqu'ici privilégié la stabilité de l'impôt plutôt qu'un investissement plus soutenu.

Point de vigilance : une métropole plus endettée et une trajectoire qui se tend

Si la Ville est très peu endettée, la dette de la métropole augmente et la capacité de désendettement est déjà relativement élevée (8,6 ans en 2024), avec une projection qui dépasserait 12 ans à l'horizon 2027. Cela ne crée pas un risque immédiat, mais cela signifie que, sur le prochain mandat, une partie des marges de manœuvre du territoire pourrait être contrainte au niveau métropolitain - même si la Ville, elle, conserve une position très favorable.

1.

Une dynamique des dépenses 2020-2024 relativement maîtrisée malgré le contexte inflationniste, notamment pour les dépenses de personnel

Le budget de la ville a baissé entre 2014 et 2019 du fait du transfert de certaines compétences à la métropole en 2016. Entre 2019 et 2024, à périmètre globalement constant, le budget par habitant baisse de 4 %.

Évolution des dépenses par habitant

Budget total par habitant	1 880 €	2014
	1 610 €	2019
	1 542 €	2024

Source : DGFIP, comptes de gestion : charges et emplois

Les dépenses de fonctionnement sont globalement maîtrisées. Sur la période 2019-2024, elles augmentent de 9 % - contre 15 % au niveau national pour les villes de la même strate démographique. La part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement augmente de 2014 à 2019 puis baisse légèrement - mais reste à un niveau élevé (63%). La dépense de personnel par habitant à Toulon est proche de la moyenne des douze grandes villes étudiées. Néanmoins la ville a un taux de rigidité de son budget de fonctionnement supérieur à la moyenne des douze grandes villes étudiées (55 % contre 51 %).

Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par habitant	1 363 €	2014
	1 024 €	2019
	1 119 €	2024
Dépenses de personnel par habitant	785 €	2014
	675 €	2019
	700 €	2024
Taux de dépenses de personnel	58 %	2014
	66 %	2019
	63 %	2024

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La progression des dépenses d'équipement par habitant a nettement ralenti entre 2014-2019 et 2020-2024. Les dépenses d'investissement de la Ville de Toulon s'élèvent à 62 M€ en 2024, dont 69 % de dépenses d'équipement. La dépense d'investissement par habitant est moindre en 2024 par rapport à 2019 et à 2014. En 2024, le niveau de dépenses d'équipement par habitant (234 €) est nettement inférieur à la moyenne des villes de la même strate démographique (384 €). En élargissant la dépense d'équipement à la moyenne sur les cinq dernières années, le résultat reste le même, avec des dépenses d'équipement par habitant plutôt faibles de 2014 à 2024. Les dépenses d'équipement 2020-2024 de Toulon (229 € en moyenne par an et par habitant) sont inférieures à la moyenne des douze villes étudiées (340 €).

Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement (en M€)

Dépenses d'investissement par habitant	472 €	2014
	542 €	2019
	341 €	2024
Dépenses d'équipement par habitant	265 €	2014
	433 €	2019
	234 €	2024
Taux de dépenses d'équipement	56 %	2014
	80 %	2019
	69 %	2024

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont orientées notamment vers l'enseignement. En 2024, les principales fonctions en part des dépenses de fonctionnement sont l'en-

seignement (27 %), avec 10 points de plus que la moyenne des villes étudiées, la culture, jeunesse et sport (17 %), en ligne avec la moyenne.

	Fonctionnement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées	Investissement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées
Services généraux	49,4	27 %	28 %	9,5	29 %	17 %
Sécurité	16,5	9 %	5 %	2,6	8 %	3 %
Enseignement	48,8	27 %	17 %	7	21 %	20 %
Culture, vie sociale, sports	30,3	17 %	18 %	6,2	19 %	19 %
Santé et action sociale	20,4	11 %	15 %	1,6	5 %	5 %
Aménagement des territoires et habitat	9,9	5 %	5 %	4,2	13 %	23 %
Action économique	2,6	1 %	1 %	0,3	1 %	1 %
Environnement	1,7	1 %	2 %	0,4	1 %	1 %
Transports	0,8	0 %	2 %	0,9	3 %	3 %

Source : annexe A1 du compte administratif 2024, hors dépenses non reventilables.

2. Une stabilité notable des taux d'imposition

Les recettes de fonctionnement de la ville de Toulon s'élèvent, en 2024, à 219 M€. Elles se composent à 58 % d'impôts locaux (127 M€). La part de la fiscalité dans les recettes de Toulon est proche de la moyenne de la strate (53 %). Entre 2019 et 2024, la hausse des recettes de fonctionnement (+5 %) est principalement portée par la croissance des produits de la fiscalité locale (+26 %), la dotation globale de fonctionnement n'augmentant que de 4 %.

Principales recettes de fonctionnement par habitant

Recettes de fonctionnement par habitant	1 440 € 1 216 € 1 273 €	2014 2019 2024	+ 5 %
Dont Produits des impôts locaux	526 € 551 € 694 €	2014 2019 2024	+ 26 %
Impôts locaux en part des recettes	48 % 64 % 69 %	2014 2019 2024	+ 11 pt
DGF par habitant	284 228 236	2014 2019 2024	+ 4 %

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La hausse des recettes fiscales est portée uniquement par la revalorisation des bases en l'absence de hausse de taux. C'est le cas, après retraitement du transfert de part départementale, de seulement 5 villes sur les 12 de l'échantillon. Première recette de fonctionnement de la ville de Toulon, le produit de la fiscalité directe locale s'élevait à 127 M€ en 2024, en hausse de 26 % par rapport à 2019.

Produit de la fiscalité directe locale 2014-2024 (en M€)

Taxe d'habitation (y compris résidences secondaires et logements vacants)	42	2014
	45	2019
	5	2024
Taxe d'habitation (y compris résidences secondaires et logements vacants)	46	2014
	49	2019
	120	2024
Total de la fiscalité directe locale (y compris taxe sur le foncier non bâti)	87	2014
	95	2019
	127	2024

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

En l'absence de hausse des taux, la hausse des recettes fiscales de Toulon ne s'explique que

Évolution des taux de la fiscalité directe locale 2019-2024 (en %)

	Taux voté 2024	Taux moyen de la strate 2024	Taux voté 2019	Taux moyen de la strate 2019
Taxe d'habitation	19,35 %	27,57 %	19,35 %	22,13 %
Foncier bâti	39,39 %	41,48 %	23,90 %	23,61 %
Foncier non bâti	29,97 %	37,68 %	29,97 %	37,59 %

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Le taux de taxe foncière est stable une fois retraité du transfert de la part départementale de taxe foncière intervenu en 2021 (de 23,9 %) en contrepartie de la suppression de la taxe d'habi-

par l'accroissement des bases. L'accroissement des bases physiques, lié à l'augmentation de la population Toulon, contribue à l'augmentation des recettes de la fiscalité locale. Le nombre de ménages résidant à Toulon a ainsi augmenté de 10 % entre 2014 et 2024. Par ailleurs, les bases fiscales sont réévaluées chaque année en fonction de l'inflation. Les valeurs locatives ont été revalorisées forfaitairement de 1,7 % en 2025, après des hausses de 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023. Les bases imposables de Toulon sont inférieures à celles des villes de sa strate, reflétant un taux de pauvreté significatif (22% en 2023).

Bases imposables à Toulon et dans les communes de la même strate 2024 (en € par habitant)

Taxes	Bases imposables	
	Ville	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	115 €	140 €
Taxe sur le foncier bâti	1299 €	1617 €

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

tation sur les résidences principales. Il a permis à la ville de passer en dessous de la moyenne à partir de 2022 - les autres villes ayant nettement augmenté leur taux entre 2019 et 2024.

3.

Un endettement par habitant très faible et en baisse, nettement inférieur à celui des villes de plus de 100 000 habitants

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la Ville de Toulon s'élevait à 51 M€, en baisse de 37 % en dette par habitant (280 € en 2024) par rapport à 2014. Ce niveau de dette est très nettement inférieur à celui des villes de la strate démographique (1097 €). La structure de la dette de la Ville peut être analysée en fonction des risques établis par la charte Gissler. 100 % de l'encours est classé au niveau de risque le plus faible (A1).

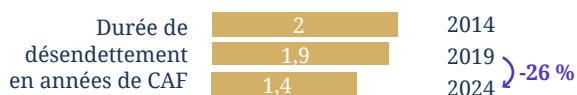
Évolution de la dette par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La capacité de désendettement, déjà favorable en 2014, s'améliore encore. Sur l'ensemble de la période (2014-2024), la capacité de désendettement de la ville passe de 2 à 1,4 ans. Elle est exceptionnellement favorable, produit d'une dette très faible et d'une capacité d'autofinancement significative. Elle se situe très largement en-deçà de la moyenne des 11 grandes villes étudiées (6,2 ans, hors Paris, très atypique).

Durée de désendettement de la ville de Toulon (en années)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

4.

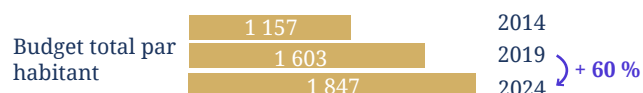
Une intercommunalité dont la dette augmente, atteignant des niveaux dont la soutenabilité pourrait interroger dans les années à venir

La ville de Toulon est la ville centre de la métropole de Toulon Provence Méditerranée. Celle-ci est composée de 12 communes et compte 455 118 habitants en 2025. La croissance démographique a été moyenne entre 2014 et 2024 : 6 % d'habitants en plus.

Conformément à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales, la métropole exerce de plein droit des compétences dans les domaines suivants : développement et aménagement économique, social et culturel ; aménagement de l'espace métropolitain (urbanisme, PLU, aménagement numérique, voirie, mobilité, etc.) ; politique locale de l'habitat ; politique de la ville ; gestion des services d'intérêt collectif (assainissement, fourrière, service d'incendie et de secours, etc.) ; protection et mise en valeur de l'environnement (gestion des déchets ménagers, transition énergétique, lutte contre la pollution de l'air, etc.) En plus de ces compétences obligatoires énumérées dans le CGCT, la métropole exerce des compétences déléguées par les communes.

D'un montant de 837 M€ en 2024, le budget par habitant est en hausse de 60 % par rapport à 2014, notamment du fait d'un transfert de compétences en provenance de ses communes membres en 2016, la hausse est plus modérée entre 2019 et 2024 (+15 %).

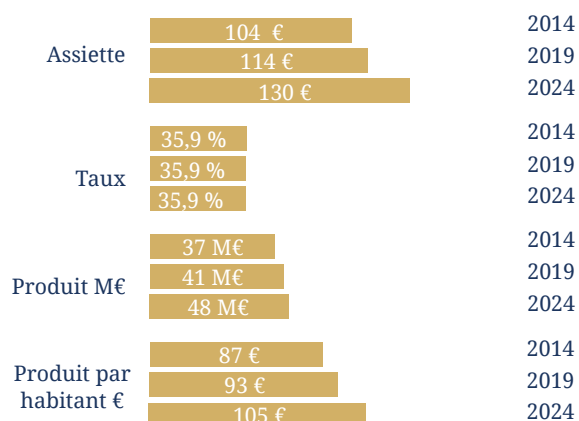
Budget par habitant de la métropole de Toulon (en €)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Le produit de la cotisation foncière des entreprises croît de 30 % entre 2014 et 2024, mais l'essentiel de la hausse est porté par l'accroissement de l'assiette (+25 %). Le taux est stable entre 2014 et 2024.

Évolution des taux de la contribution foncière des entreprises (en %)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'encours de la dette a crû de façon relativement modérée entre 2014 et 2024.

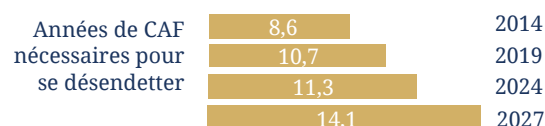
Dette par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

La durée de désendettement de la métropole en 2024 (8,6 ans) se situe à un niveau relativement élevé, sans pour autant poser de risque immédiat de solvabilité. Néanmoins, la projection réalisée par la métropole présente des niveaux de capacité de désendettement qui dépasseraient le seuil d'alerte de 12 ans à l'horizon 2027. Cette prévision est à interpréter prudemment compte tenu des incertitudes et délais d'adoption de la LF 2026, dont certaines dispositions concernent les relations financières entre l'Etat et les collectivités.

Durée de désendettement



Source : Métropole, rapport sur le budget 2025

Tableau de calcul de l'indicateur

Indicateur	Valeur Ville en 2014	Note / 10 en 2014	Valeur ville en 2019	Note / 10 en 2019	Valeur Ville en 2024	Note / 10 en 2024
Dette/CAF (en années)	2,5	10	1,9	10	1,4	10
Taux d'épargne de gestion	13 %	5,6	20 %	10	17 %	8,9
Dépenses d'équipement par habitant moyenne sur les 5 dernières années comparée à la moyenne des villes analysées	265 €	1,9	332,60 €	7,6	229,60 €	1,4
Taux de rigidité de la dépense comparé à la moyenne des villes analysées	55 %	1,7	56 %	7,7	55 %	1,7
Pression fiscale (produit de la fiscalité locale par habitant) comparé à la moyenne des villes analysées	526	8,4	551	9,1	694	8,6
Part des dépenses transition écologique (% budget investissement)	Non disponible		Non disponible		43 %	4,2
Dépendance aux dotations (% recettes)	20 %	3,8	19 %	1,4	27 %	1,3
Note globale pondérée	6,2		7,9		7,1	

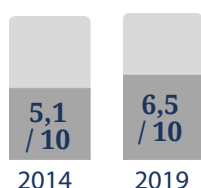
Tableau récapitulatif

Population					
Population de la ville	182 244 (2024)				
Population de la métropole	455 000 (2024)				
	Prévisionnel (Budget)	Réalisé (comptes)			
	2025 (M€)	Montant brut 2024 (M€)	Montant par habitant 2024 (€)	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2014 - 2019	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2020 - 2024
Dépenses de la ville					
Budget total	315	294	1 542 €	-3 %	-1 %
Dépenses de fonctionnement	195	182	1 119 €	-5 %	6 %
Dont charges de personnel	133	127	700 €	-3 %	1 %
"Top 3" par fonction en 2024 (hors opérations non ventilables)	1. Services généraux (49 M€) 2. Enseignement, formation (49 M€) 3. Culture, sport, jeunesse (30 M€)				
Dépenses d'investissement	75	62	341 €	3 %	-4 %
Dont dépenses d'équipement	61	43	234 €	13 %	2 %
"Top 3" par politiques publiques en 2024 (hors opérations non ventilables)	1. Services généraux (10M€) 2. Enseignement, formation (7M€) 3. Culture, sport, jeunesse (6 M€)				
Recettes de la ville					
Produits des impôts locaux	136	127	694	1 %	7 %
DGF	19	19	236	-4 %	1 %
Épargne brute et "solde" (capacité ou besoin de financement)					
Épargne brute (CAF)	12	37	205	8 %	3 %
Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en moyenne annuelle pour les évolutions)		0,7	4 €	49 %	27 %
Dettes et capacité de remboursement					
Encours de la dette	51	51	280	1 %	-8 %
Dettes/capacité d'auto- financement (en années)	4,25	1,4		-5 %	-5 %
Finances de la Métropole					
Budget total	715	837	1 847	8 %	4 %
Dettes	464	464	1 024	0 %	3 %

Source : DGFIP (comptes individuels des collectivités : charges, produits, emplois et ressources) + OFGL pour la capacité/besoin de financement ; pour la ventilation par fonction le compte financier unique 2024 + pour 2025, le budget primitif

Toulouse

Une situation qui reste dans la moyenne,
mais une trajectoire plus contrainte
qu'en 2019



Note de santé financière



sur les **12**
plus grandes villes
françaises



En 2024, la situation financière de Toulouse se situe dans la moyenne des douze villes analysées, avec une note de 5,7/10 (7^e sur 12), légèrement au-dessus de la moyenne de l'échantillon (5,6/10). Cette position traduit une situation saine et sans tension immédiate, mais recouvre aussi une légère baisse de notation et une érosion progressive des marges depuis 2019. Toulouse conserve des capacités d'action réelles, tout en entrant dans une phase où les arbitrages budgétaires pèseront davantage sur la trajectoire du prochain mandat.

Une dette contenue, donnant une réelle marge d'action sur le prochain mandat

En 2024, Toulouse mettrait environ 3,9 ans à rembourser sa dette en y consacrant ses marges annuelles, contre 6,2 ans en moyenne dans les autres villes étudiées (hors Paris). Cet indicateur s'est dégradé par rapport à 2014 et 2019, mais il reste très largement sous contrôle, car il part d'un niveau d'endettement historiquement bas. Autrement dit : la dette progresse, mais son financement ne grignote pas encore les marges de la Ville. Cette situation permettra au prochain maire d'envisager le mandat avec une certaine latitude.

Des dépenses du quotidien maîtrisées, malgré une rigidité supérieure à la moyenne

Entre 2019 et 2024, Toulouse voit ses dépenses de fonctionnement augmenter à un rythme soutenu, mais qui reste inférieur à celui observé dans les villes comparables. La structure du budget montre toutefois un point d'attention : la part des dépenses de personnel est élevée (autour de 57 %) et le taux de rigidité (personnel + charges financières) atteint 56 %, au-dessus de la moyenne des villes analysées (51 %). Ce n'est pas un signal d'alerte immédiat, mais cela signifie que l'ajustement budgétaire serait mécaniquement plus difficile en cas de mise à contribution des collectivités. En contrepoint, le niveau de dépenses de fonctionnement par habitant demeure inférieur à la moyenne des villes étudiées, ce qui confirme que Toulouse conserve des marges en gestion courante.

Un investissement dynamique, mais encore en dessous du standard des villes analysées

L'investissement progresse fortement sur la période récente, avec une structure très orientée vers les dépenses d'équipement. Pour autant, Toulouse investit encore un peu moins que les villes comparables : les dépenses d'équipement par habitant en 2024 sont légèrement sous la moyenne de la strate. Le prochain maire aura donc le choix entre conserver une approche prudente ou rattraper davantage le niveau d'équipement des autres grandes villes.

Une pression fiscale très basse

La lecture de la fiscalité est souvent contre-intuitive et Toulouse en est un bon exemple. Les taux affichent une forte hausse sur la période, mais celle-ci est principalement technique (transfert de la part départementale de taxe foncière lié à la suppression de la taxe d'habitation). Une fois retraitée, la hausse discrétionnaire est nulle : la Ville n'a pas "choisi" d'augmenter ses taux depuis 2019. Surtout, Toulouse se distingue par une pression fiscale très faible au regard des autres villes étudiées : c'est l'une des plus basses du panel. Conséquence directe : la Ville conserve, si elle le juge nécessaire, un levier de recettes que certaines autres villes ont déjà largement consommé.

Une situation elle aussi maîtrisée pour Toulouse Métropole

Toulouse Métropole apparaît globalement bien gérée, avec une capacité de désendettement nettement en dessous des seuils d'alerte. Cela contribue à sécuriser l'environnement financier du territoire, dans la mesure où une partie croissante des politiques publiques structurantes se joue au niveau métropolitain.

1.

Une dynamique significative des dépenses portée par l'investissement, qui demeure toutefois inférieur à la moyenne des villes étudiées

Le budget de la ville a baissé entre 2014 et 2019 du fait du transfert de certaines compétences à la métropole en 2016. Entre 2019 et 2024, à périmètre globalement constant, le budget par habitant augmente en moyenne de 5 % par an, porté principalement par les dépenses d'équipement.

Évolution des dépenses par habitant

Budget total	1 734 €	2014
par habitant	1 564 €	2019
	1 769 €	2024

Source : DGFIP, comptes de gestion : charges et emplois

Les dépenses de fonctionnement sont dynamiques, mais l'évolution des charges de personnel est maîtrisée. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 11 % sur la période 2019-2024 - soit moins qu'au niveau national pour les villes de la même strate démographique (+15 %). Toutefois, si la part des dépenses de personnel par habitant dans les dépenses de fonctionnement à Toulouse est stable entre 2019 et 2024, elle est supérieure à la moyenne des douze villes étudiées (57 % contre 53 %).

La ville a ainsi un taux de rigidité de son budget de fonctionnement - calculé en rapportant le poids des dépenses de personnel et charges financières dans les recettes de fonctionnement - supérieur à la moyenne des douze villes

étudiées (56 % contre 51 %). La dynamique des achats (+ 10 %) est par ailleurs la même que celle des charges générales sur la période 2019-2024, malgré la hausse de l'inflation en 2021-2023. Au total, les dépenses de fonctionnement de la ville de Toulouse, représentent, en 2024, 1 349 € par habitant, contre 1 613 € pour la moyenne des villes analysées.

Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement

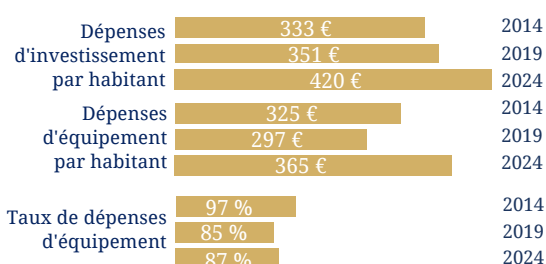
Dépenses de fonctionnement	1 401 €	2014
par habitant	1 213 €	2019
	1 349 €	2024
Dépenses de personnel par habitant	769 €	2014
	667 €	2019
	771 €	2024
Taux de dépenses de personnel	56 %	2014
	56 %	2019
	57 %	2024

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses d'investissement sont particulièrement dynamiques, mais restent inférieures à la moyenne de villes étudiées. Les dépenses d'investissement de la Ville de Toulouse s'élèvent à 214 M€ en 2024, dont 87 % de dépenses d'équipement. Elles ont augmenté de 13 % par an en moyenne sur la période 2020 - 2024. Malgré cette dynamique, les dépenses d'équipement par habitant à Toulouse en 2024 (365 €) sont légèrement en deçà de la moyenne des villes de la même strate (384 €). De même, les dépenses d'équipement 2020-2024 de Toulouse (277 € en moyenne par an et par habitant) sont inférieures à la moyenne des douze villes étudiées (340 €). Dès lors, si Toulouse dispose de marges financières en investissement, sa note relative à l'indicateur "Dépenses d'équipement

par habitant moyenne 2020-2024 comparé à la moyenne des villes" est inférieure à la moyenne des autres villes analysées (3,3/10, contre 4,9/10).

Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Les dépenses sont orientées notamment vers l'enseignement, la culture, la jeunesse et les sports. Les dépenses de fonctionnement représentent, en 2024, 637 M€ dont 23 % sont des dépenses de personnel (services généraux) non ventilées par politique publique. Les principales fonctions en part des dépenses de fonctionnement sont l'enseignement (25 %) et la culture, jeunesse et sport (19 %). Les dépenses d'investissement de la ville de Toulouse représentent, en 2024, 214 M€, dont 186 M€ pour les dépenses d'équipement. Parmi celles-ci, les principaux postes sont, à nouveau et comme dans la plupart des villes analysées, l'enseignement (32 %) et la culture, jeunesse, sport (16 %).

	Fonctionnement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées	Investissement (M€)	en %	Moyenne des 12 grandes villes étudiées
Services généraux	145	21 %	28 %	22	13 %	17 %
Sécurité	36	5 %	5 %	2	0 %	3 %
Enseignement	157	23 %	17 %	59	20 %	20 %
Culture, vie sociale, sports	120	17 %	18 %	23	39 %	19 %
Santé et action sociale	115	17 %	15 %	17	8 %	5 %
Aménagement des territoires et habitat	40	6 %	5 %	17	17 %	23 %
Action économique	1	0 %	1 %	0	0 %	1 %
Environnement	2	0 %	2 %	0	0 %	1 %
Transports	7	1 %	2 %	0	2 %	3 %

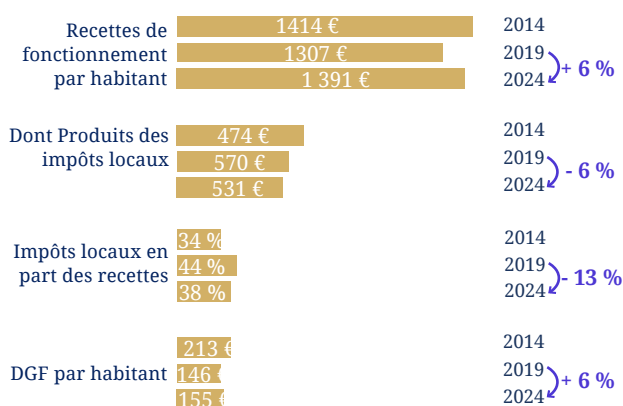
2.

Une pression fiscale légèrement inférieure à la moyenne des villes étudiées et une stabilité du taux de taxe foncière décidé par la commune entre 2019 et 2024

Les recettes de fonctionnement de la ville de Toulouse s'élèvent, en 2024, à 708 M€. Elles se composent à 38 % d'impôts locaux - une part inférieure de 13 points à la moyenne de la strate (51 %). Néanmoins, cette faible part est compensée par la fiscalité reversée, pour 158 M€, soit 22 % des recettes de fonctionnement de la ville de Toulouse. Si on ajoute également tous les impôts et taxes confondus, la fiscalité totale représente 66 % des recettes de fonctionnement de la ville de Toulouse, contre 67 % dans la moyenne de la strate.

La hausse des recettes de fonctionnement (+ 6 %) entre 2019 et 2024 est principalement portée par la croissance des produits de la fiscalité, ainsi que, de façon modeste, par l'augmentation légère des dotations de l'État sur la période.

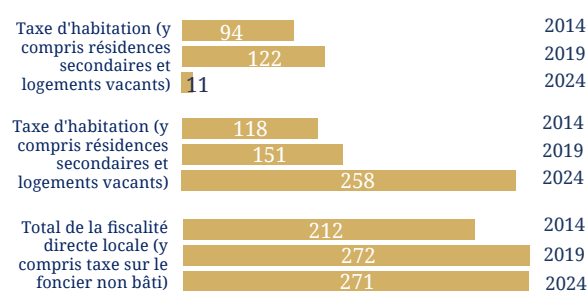
Principales recettes de fonctionnement par habitant



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Première recette de fonctionnement de la ville de Toulouse, le produit de la fiscalité directe locale s'élevait à 271 M€ en 2024, soit le même montant qu'en 2019.

Produit de la fiscalité directe locale 2014-2024 (en M€)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Le total de la fiscalité directe locale en 2024 est équivalent à celui de 2019, du fait d'une évolution des taux de nature à maintenir ces recettes. En particulier, deux éléments expliquent la hausse des recettes fiscales de taxe foncière entre 2019 et 2024 : l'accroissement des bases et la hausse des taux. En premier lieu, l'accroissement des bases physiques, lié à l'augmentation de la population, contribue à l'augmentation des recettes de la fiscalité locale. Le nombre de ménages résidant à Toulouse a ainsi augmenté de 5,5 % entre 2019 et 2024. Par ailleurs, les bases fiscales sont réévaluées chaque année en fonction de l'inflation. Les valeurs locatives ont été revalorisées forfaitairement de 1,7 % en 2025, après des hausses de 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023.

Bases imposables à Toulouse et dans les communes de la même strate 2024 (en € par habitant)

Taxes	Bases imposables	
	Ville	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	105 €	140 €
Taxe sur le foncier bâti	1 637 €	1617 €

Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

En second lieu, les taux de taxe foncière ont augmenté depuis 2019, mais uniquement pour des raisons techniques : en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée en 2021 aux communes, ce qui explique la hausse de 15,1 points du taux entre 2020 et 2021. L'évolution véritable du taux – une fois le retrait-

tement du transfert de part départementale pris en compte – est en réalité nulle, soit bien inférieure à la moyenne des villes analysées (9,2 %). Par ailleurs, le taux de taxe foncière demeure aujourd'hui inférieur aux taux moyens des villes de la même strate (+100 000 habitants), ainsi qu'aux taux moyens des villes analysées (35,35 % contre 40,5 % en 2024).

Évolution des taux de la fiscalité directe locale

	Taux voté 2024	Taux moyen de la strate 2024	Taux voté 2019	Taux moyen de la strate 2019
Taxe d'habitation	18,25 %	27,57 %	18,25 %	22,13 %
Foncier bâti	35,35 %	41,48 %	20,29 %	23,61 %
Foncier non bâti	59,74 %	37,68 %	71,30 %	37,59 %

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

En plus de cette stabilité de la fiscalité locale, Toulouse bénéficie d'une "pression fiscale" - produit de la fiscalité locale par habitant -, bien inférieure à celle des autres villes étudiées (531 € par habitant en 2024, contre 843 €), ce qui justifie sa note excellente (10/10) dans cet indicateur. Ces contrats illustrent le fait que Toulouse dispose, si nécessaire, de marges de manœuvre fiscales importantes à l'avenir.

demeure deux fois inférieure à celle des villes de la même strate démographique (1 097 €). Sur la période plus large 2014–2024, la dette par habitant a progressé de 15 %.

Évolution de la dette par habitant



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

3.

Un endettement par habitant en hausse, mais largement inférieur à celui des villes de plus de 100 000 habitants

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la Ville de Toulouse s'élevait à 276 M€, en hausse de 75 % par rapport à 2019. Malgré cette hausse importante, la dette par habitant en 2024 (536 €)

La capacité de désendettement est en hausse, mais reste maîtrisée. Si sur la période 2019 – 2024, la durée de désendettement de la ville s'accroît de 90 % mais demeure maîtrisée (3,8 ans) et largement en-deçà du plafond de référence introduit par la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 (12 ans). Cette capacité de désendettement est également inférieure à la moyenne des 12 villes étudiées (6,2

ans - moyenne hors Paris). La ville de Toulouse pourrait donc intégrer l'impact éventuel de mesures de contribution des collectivités au redressement des finances publiques ou prévoir, le cas échéant, des investissements de nature à rattraper la moyenne des dépenses d'équipement des autres villes analysées.

Capacité de désendettement de la ville de Toulouse (en années)



Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

4.

Point sur la situation de l'intercommunalité

La ville de Toulouse est au cœur de Toulouse Métropole, troisième métropole de droit commun de France par sa population. Au 1er janvier 2015, la métropole de Toulouse a succédé à la communauté urbaine. Elle est composée de 37 communes et compte 828 373 habitants en 2024. La croissance démographique a été forte entre 2014 et 2024 : 14 % d'habitants en plus.

Conformément à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales, la métropole exerce de plein droit des compétences dans les domaines suivants : développement et aménagement économique, social et culturel ; aménagement de l'espace métropolitain (urbanisme, PLU, aménagement numérique, voirie, mobilité, etc.) ; politique locale de l'habitat ; politique de la ville ; gestion des services d'intérêt collectif (assainissement, fourrière, service d'incendie et de secours, etc.) ; protection et mise en valeur

de l'environnement (gestion des déchets ménagers, transition énergétique, lutte contre la pollution de l'air, etc.) En plus de ces compétences obligatoires énumérées dans le CGCT, la métropole exerce des compétences déléguées par les communes (développement de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia, diverses actions de soutien, funéraire, etc.).

Le budget de Toulouse Métropole représente 1,5 Md € en 2024. Le budget par habitant est en hausse de 36 % par rapport à 2014.

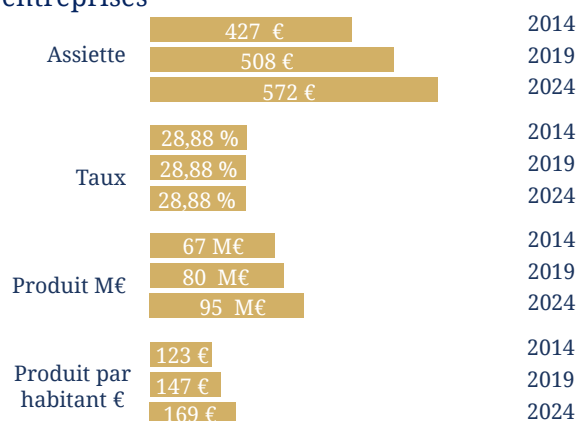
Budget par habitant de Toulouse Métropole (en €)



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Le produit de la cotisation foncière des entreprises croît de 30 % entre 2014 et 2024. L'essentiel de la hausse est porté par la hausse des taux entre 2014 et 2024 (+ 12 %), compte tenu, en plus, de la croissance démographique et économique importantes sur la période (+ 14 %).

Évolution de la contribution foncière des entreprises



Source : Données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

L'encours de la dette a fortement augmenté entre 2014 et 2019, en partie par les transferts de compétences en provenance des communes membres. Depuis 2019, la dette est stabilisée et dans une dynamique récente à la baisse.

En outre, la capacité de désendettement de la Toulouse Métropole en 2024 (5,6 ans) est deux fois inférieure au plafond de référence introduit par la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 (12 ans).

Dette par habitant

Dette par habitant	915 €	2014
	1 461 €	2019
	1 427 €	2024 - 2 %

Source : données comptables du ministère de l'Économie et des Finances

Tableau de calcul de l'indicateur

Indicateur	Valeur Ville en 2014	Note / 10 en 2014	Valeur ville en 2019	Note / 10 en 2019	Valeur Ville en 2024	Note / 10 en 2024
Dette/CAF (en années)	2,1	10	2	10	3,9	9
Taux d'épargne de gestion	4 %	0	11 %	4,1	11 %	3,8
Dépenses d'équipement par habitant moyenne sur les 5 dernières années comparée à la moyenne des villes analysées	325 €	3,2	299 €	6,1	277 €	3,3
Taux de rigidité de la dépense comparé à la moyenne des villes analysées	54 %	2,4	52 %	2,8	56 %	1,4
Pression fiscale (produit de la fiscalité locale par habitant) comparé à la moyenne des villes analysées	474 €	9,7	570 €	8,6	531	10
Part des dépenses transition écologique (% budget investissement)	Non disponible		Non disponible		38 %	3,3
Dépendance aux dotations (% recettes)	15 %	8,6	11 %	7,7	22 %	3,7
Note globale pondérée	5,1		6,5		5,7	

Tableau récapitulatif

Population					
Population de la ville	509 200 (2024)				
Population de la métropole	828 373 (2024)				
	Prévisionnel (Budget)	Réalisé (comptes)			
	2025 (M€)	Montant brut 2024 (M€)	Montant par habitant 2024 (€)	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2014 - 2019	Évolution annuelle moyenne par habitant : 2020 - 2024
Dépenses de la ville					
Budget total	957	900	1 769	-1,6 %	4,7 %
Dépenses de fonctionnement	705	687	1 349	-2,8 %	2,6 %
Dont charges de personnel	406	392	771	-2,4 %	3,1 %
"Top 3" par fonction en 2024 (hors opérations non ventilables)	1. Enseignement : 157 M€ 2. Services généraux : 145 M€ 3. Culture, jeunesse, sport : 120 M€				
Dépenses d'investissement	252	213	420	7,2 %	13,2 %
Dont dépenses d'équipement	220	185	365	3 %	13,6 %
"Top 3" par politiques publiques en 2024 (hors opérations non ventilables)	1. Enseignement : 59 M€ 2. Culture, jeunesse, sport : 23 M€ 3. Services généraux : 22M€				
Recettes de la ville					
Produits des impôts locaux	275	271	1 373	4 %	-1,5 %
DGF	80	79	155	-7 %	1,3 %
Épargne brute et "solde" (capacité ou besoin de financement)					
Épargne brute (CAF)	43	71	139	26,3 %	6,8 %
Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en moyenne annuelle pour les évolutions)		-80	-156	-29 %	-35 %
Dettes et capacité de remboursement					
Encours de la dette	315	273	536	16 %	7,3 %
Dettes/capacité d'auto- financement (en années)	7,3	3,86		2,6 %	5 %
Finances de la Métropole					
Budget total	1 714	1 483	1 790	5,8 %	4 %
Dettes	1 218	1 182	1 427	10 %	-1,4 %

Source : DGFIP (*comptes individuels des collectivités : charges, produits, emplois et ressources*) + OFGL pour la capacité/besoin de financement ; pour la ventilation par fonction le compte financier unique 2024 + pour 2025, le budget primitif

Annexe méthodologique

L'analyse menée par l'Institut Montaigne, qui s'est appuyé sur un panel de spécialistes des finances locales, repose sur l'examen de plusieurs indicateurs croisés de manière à offrir une lecture robuste de la santé financière d'une ville. Chacun apporte un éclairage spécifique et vient compléter les autres, afin d'éviter les diagnostics partiels ou trompeurs fondés sur un seul critère.

Choix des indicateurs

Les indicateurs retenus sont les indicateurs usuels d'analyse des finances locales :

- **Indicateur de solvabilité, calculé en années de capacité d'autofinancement brute⁶⁴ nécessaires pour rembourser la dette.** Il indique la durée théorique de remboursement de l'intégralité de la dette. Une durée trop longue est un élément de fragilité et traduit un endettement trop important au regard des capacités de remboursement. Cet indicateur est notamment utilisé dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (article 29), avec un seuil de vigilance à 10 ans et un seuil d'alerte à 12 ans, et sert aussi de référence pour l'accès aux prêts de l'agence France locale (article D.1611 CGCT).
- **Indicateur d'épargne de gestion, calculé en excédent brut de fonctionnement⁶⁵ rapporté aux produits de fonctionnement.** Le taux d'épargne de gestion reflète l'excédent de la gestion courante à même de supporter les frais financiers, rembourser la dette et financer les investissements. Il donne une information sur la maîtrise des charges de fonctionnement ainsi que sur les marges de manœuvres budgétaires dégagées par le cycle d'exploitation courant de la collectivité. Autrement dit, il mesure la performance de la gestion annuelle, indépendamment des conséquences de choix d'investissements passés qui ont pu être décidés par une équipe municipale antérieure.
- **Indicateur de dépenses d'équipement, calculé par habitant et sur 5 ans pour tenir compte des cycles d'investissement.** Il mesure l'effort de la collectivité pour maintenir ou augmenter les équipements disponibles par habitant. Il permet de compléter l'analyse relative à la dette : une très faible dette et un niveau de solvabilité élevé peuvent en effet traduire un sous-investissement, dont le retard devra être rattrapé ultérieurement. Dans l'analyse, afin d'assurer une homogénéité des comparaisons, cet indicateur ne prend pas en compte les niveaux d'équipements des ensembles intercommunaux, ni des régies personnalisées.

⁶⁴ La capacité d'autofinancement brute correspond à l'excédent des produits de fonctionnement encaissés par rapport aux charges de fonctionnement. C'est un indicateur clef de la capacité de la commune à faire face à ses engagements, à des imprévus et à mener de nouveaux projets.

⁶⁵ L'excédent brut de fonctionnement représente la ressource dégagée par le fonctionnement courant, hors coût du financement de l'investissement (les charges et les produits financiers), du renouvellement des immobilisations (dotations aux amortissements) et des charges et produits exceptionnels.

■ **Indicateur de rigidité de la dépense, calculé en rapportant le poids des dépenses de personnel et des charges financières dans les recettes de fonctionnement⁶⁶.** Il mesure en creux les marges de manœuvre budgétaires restantes une fois considérées les dépenses les plus rigides à la baisse. Un taux de rigidité élevé traduit une gestion très contrainte. Ce taux est par ailleurs difficile à faire baisser, ses déterminants découlant d'engagements de long terme.

■ **Indicateur de pression fiscale, calculé en recettes fiscales par habitant.** Il permet de mesurer le niveau de pression fiscale exercé sur le contribuable par la collectivité au titre des impôts locaux - c'est-à-dire essentiellement la taxe foncière depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

■ **Indicateur d'allocation de la dépense à la transition écologique, calculé en pourcentage du budget total alloué aux investissements "verts"⁶⁷.** Cet indicateur n'est calculé que pour l'année 2024⁶⁸, n'ayant été rendu obligatoire et normé qu'à partir de cette date⁶⁸.

■ **Indicateur de dépendance aux dotations, calculé en rapportant le montant des dotations perçues d'autres acteurs publics, notamment de l'État, aux produits de fonctionnement.** Cet indicateur contribue à l'appréciation de l'autonomie de la collectivité en matière de recettes. Il pourrait se révéler crucial si l'État venait à réduire ses transferts aux communes, dans un contexte de recherche d'économies.

Pondération des indicateurs

Ces sept indicateurs ont été agrégés au sein d'un indicateur synthétique selon une pondération visant à refléter leur rôle respectif dans l'équilibre financier d'une collectivité.

Les indicateurs de solvabilité et d'épargne constituent le cœur de l'analyse et représentent à eux seuls 60 % de la note globale. Ce choix s'explique par leur caractère structurant : la capacité à générer une épargne suffisante et à maîtriser l'endettement conditionne directement la soutenabilité budgétaire, la capacité à absorber des chocs conjoncturels et la marge de manœuvre réelle des exécutifs municipaux sur l'ensemble du mandat. À l'inverse, une situation dégradée sur ces deux dimensions contraint fortement l'action publique locale, quels que soient les choix opérés par ailleurs.

Les autres indicateurs viennent compléter cette première lecture en qualifiant les trajectoires financières et les choix de gestion. Les dépenses d'équipement, pondérées à hauteur de 10 %, permettent d'apprécier le niveau et la continuité de l'effort d'investissement, tout en évitant de survaloriser des politiques d'investissement non soutenables. Le taux de rigidité de la dépense et la pression fiscale, également pondérés à 10 % chacun, renseignent les marges d'ajustement disponibles : un niveau élevé de rigidité ou de pression fiscale limite en effet la capacité de la collectivité à faire évoluer sa trajectoire.

⁶⁶ La maîtrise des charges de fonctionnement, qui fait baisser le taux de rigidité, est donc indirectement prise en compte ici.

⁶⁷ Annexe au compte administratif 2024 : % de dépenses classées favorables sur l'ensemble des dépenses cotées.

⁶⁸ Pour les années 2014 et 2019, la pondération correspondante (5 %) est basculée sur l'indicateur de rigidité de la dépense.

Enfin, les indicateurs de dépendance aux dotations et la part des dépenses consacrées à la transition écologique, pondérés à hauteur de 5 % chacun, apportent un éclairage complémentaire sur le degré d'autonomie des collectivités et sur l'orientation de leur effort d'investissement. Leur pondération limitée traduit le choix de ne pas faire reposer l'appréciation globale sur des facteurs en partie exogènes aux décisions municipales (pour le premier indicateur) ou encore en cours de structuration dans les pratiques budgétaires locales (pour le deuxième), tout en intégrant ces deux dimensions comme des éléments de contexte utiles à la lecture des trajectoires financières.

Calcul de la note

Afin de rapporter l'ensemble de ces indicateurs à une échelle commune, chaque valeur brute a été convertie en une note sur 10 à l'aide d'une interpolation linéaire. Cette approche consiste à positionner chaque ville de manière continue entre une borne basse et une borne haute prédéfinies, en attribuant une note proportionnelle à son écart relatif par rapport à ces bornes. Elle permet ainsi de traduire fidèlement les différences de performance observées, sans recourir à des seuils arbitraires ou à des ruptures artificielles de notation.

Pour les indicateurs de solvabilité (dette / CAF) et de taux d'épargne de gestion, les bornes retenues sont fixes et correspondent à des seuils de référence identifiées en finances locales. En matière de solvabilité, les bornes sont définies de manière à attribuer la note de 8/10 à une capacité de désendettement de 5 ans, considérée

comme saine, et la note de 2/10 au "seuil d'alerte" correspondant à une durée de désendettement de 12 années. Pour l'épargne brute, le seuil de 15 % - communément retenu comme "confortable"⁶⁹ - correspond à une note de 7,5/10.

Pour les autres indicateurs, des bornes relatives ont été utilisées. Ce choix permet à la fois de limiter les biais liés à la présence de valeurs extrêmes propres à certaines villes et de renforcer la comparabilité dans le temps entre celles-ci. En effet, la valeur brute de ces indicateurs dépend en partie de facteurs contextuels ou exogènes aux décisions municipales qui peuvent fortement influencer sur les niveaux observés sans traduire directement les choix de gestion du mandat en cours. Plutôt que des niveaux absolus difficilement comparables d'une période à l'autre, le recours à des bornes relatives permet d'apprécier de manière homogène les écarts de positionnement.

Les bornes relatives sont déterminées à partir du premier et du neuvième décile de la distribution observée, auxquels est appliquée une marge additionnelle équivalente à 20 % de l'écart inter-décile. Cette méthode poursuit trois objectifs.

- Premièrement, elle évite une notation purement relative qui attribuerait systématiquement 0/10 à la ville la moins performante et 10/10 à la plus performante. L'échelle conserve ainsi à la fois une cohérence interne et une capacité de comparaison dans le temps, indépendamment de la seule hiérarchie annuelle.
- Deuxièmement, l'introduction d'une marge de 20 % autour de l'écart inter-décile permet de lisser les variations au centre de la distribution.

⁶⁹Voir par exemple : Gouvernement. (2024). *Conférence financière des territoires : situation 2024 et perspectives*.

De faibles écarts de valeur entre villes ne se traduisent donc pas par des différences disproportionnées de notation, ce qui limite les effets de seuil et renforce la stabilité de l'indicateur.

■ Troisièmement, elle limite l'influence excessive de situations atypiques, tout en maintenant la capacité de l'indicateur à distinguer les trajectoires les plus favorables ou les plus dégradées. Cette précaution est particulièrement importante pour des collectivités présentant des caractéristiques institutionnelles spécifiques. Par exemple, la situation de Paris - qui cumule les compétences d'une commune et d'un département - conduit à des niveaux structurellement décalés sur certains indicateurs (dépendance aux dotations, dépenses d'équipement, rigidité de la dépense). L'usage de bornes relatives fondées sur les déciles évite que ces singularités ne déforment artificiellement l'échelle de notation des autres villes.

Lorsque la valeur observée dépasse la borne supérieure, la note est fixée à 10. Cela ne traduit pas un plafonnement de la performance financière, mais le fait que l'indicateur se situe au-delà du niveau le plus favorable retenu pour l'échelle de lecture. À l'inverse, lorsque la valeur observée est inférieure à la borne basse, la note est fixée à 0. Cela indique que l'indicateur se situe en-deçà du niveau le moins favorable retenu pour l'échelle de lecture, au regard des seuils définis pour l'analyse comparative.

Autres précisions méthodologiques

Conformément aux précédentes opérations "Municipale", l'Institut Montaigne s'appuie exclu-

sivement sur les données comptables officielles issues des comptes de gestion publiés par la DG-FiP. Ces données reposent sur une norme comptable homogène applicable à l'ensemble des collectivités territoriales. À ce titre, les amortissements et provisions sont intégrés aux charges de fonctionnement, selon des règles identiques à celles en vigueur en comptabilité privée. Cette homogénéité garantit la comparabilité des données entre les villes analysées.

L'analyse distingue strictement les données d'exécution - seules retenues pour le calcul des notes - des données prévisionnelles issues des budgets primitifs, qui sont mentionnées à titre d'éclairage mais ne sont pas intégrées à l'indicateur synthétique. Cette distinction méthodologique permet d'éviter toute confusion entre trajectoire financière constatée et hypothèses budgétaires, dans un contexte marqué par des incertitudes liées aux lois de finances nationales.

L'ensemble de ces choix méthodologiques vise à construire un indicateur synthétique robuste et lisible, permettant d'apprécier de manière cohérente la situation financière relative des villes et l'évolution de leurs marges de manœuvre dans le temps. En combinant des indicateurs structurants fondés sur des seuils de référence reconnus avec des indicateurs complémentaires traités selon des bornes relatives, l'indicateur limite les biais liés aux effets de structure et aux situations atypiques, tout en conservant une capacité de discrimination suffisante entre trajectoires. Il offre ainsi une lecture objectivée et stabilisée des grands équilibres financiers locaux, adaptée à une analyse comparative, sans se substituer à une appréciation qualitative des choix politiques, des priorités d'investissement et des spécificités propres à chaque territoire.

Calcul du taux d'évolution discrétionnaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties

L'Institut Montaigne a également procédé au calcul de l'évolution discrétionnaire du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour chacune des communes étudiées. Afin d'isoler les hausses effectivement décidées par les exécutifs municipaux, les taux 2024 ont été retraités du transfert de la part départementale intervenu en 2021 dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation. Le taux retraité est ainsi comparé au taux voté en 2019. À titre d'exemple, pour la ville de Lyon, le taux de TFPB passe de 18,2 % en 2019 à 20,9 % en 2024 une fois neutralisé le transfert de 11 points. L'augmentation discrétionnaire s'élève donc à +2,7 points, soit environ +15 % sur la période.

Phase contradictoire

La phase contradictoire a constitué un élément central de notre démarche d'objectivation. L'ensemble des équipes municipales des villes étu-

diées a été sollicité en amont de la publication ; seule la Ville de Toulon n'a pas donné suite à nos demandes. Les bilans financiers ont été transmis aux équipes concernées afin de garantir un droit de réponse, intégré dans l'analyse finale.

Sources

Les chiffres utilisés pour le bilan de la santé financière de la ville sont publics. Ils proviennent des documents budgétaires de la ville et des données comptables centralisées par le ministère de l'Économie et des Finances :

- Budgets, comptes administratifs et rapport du débat d'orientation budgétaire : CFU 2024 & BP 2025 ;
- Comptes individuels des collectivités publiés par la DGFIP : <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/cll/zf1/accueil/flux.ex?flowId=accueilcclloc-flow> ;
- Observatoire des finances locales : <https://data.ofgl.fr/pages/accueil/>.

Remerciements : Marie-Pierre de Baillencourt, directrice générale de l'Institut Montaigne ; Blanche Leridon, directrice des Études France ; Nicolas Laine, coordinateur de cette note ; ainsi que toutes les équipes engagées dans ce travail, notamment Donna Clément,

Pauline Faure, Simon Guilbert, Laura Pradat et Arsène Vassy. L'Institut Montaigne remercie tout particulièrement l'ensemble des hauts fonctionnaires et experts en finances locales qui ont contribué à cette note.

À propos de l'Institut Montaigne

Think tank de référence en France et en Europe, l'Institut Montaigne est un espace de réflexion indépendant au service de l'intérêt général. Ses travaux prennent en compte les grands déterminants économiques, sociétaux, technologiques, environnementaux et géopolitiques afin de proposer des études et des débats sur les politiques publiques françaises et européennes. Il se situe à la confluence de la réflexion et de l'action, des idées et de la décision.